

Année 56 ; C

LES
CAHIERS
DES DROITS DE L'HOMME
REVUE MENSUELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Emile KAHN
Secr. de Rédaction : Blanche Cougnenc

Prix de ce numéro : 200 FRANCS
Abonnement pour 10 nos. : 500 FRANCS

SOMMAIRE

Contre le fascisme renaissant

*

La question d'Algérie

*

L'Allemagne est-elle une démocratie ?

*

Remous en Espagne

LIRE :

La Fédération internationale des Droits de l'Homme, page 14

Un discours d'Albert Camus, page 19

JIP 298

Explication

Ce *Cahier* paraît tard : nous nous en excusons, mais en invoquant des circonstances atténuantes.

Les affaires de la Ligue, en effet, n'ont pas chômé depuis trois mois. Ni l'injustice, ni l'arbitraire n'ont cessé d'appeler notre vigilance. L'immobilisme, caractère essentiel du Gouvernement alors en place, s'était étendu aux affaires administratives. La somnolence et le silence de ceux à qui s'adressaient nos requêtes nous obligeaient à répéter les interventions sans réponse. En même temps, la passivité ministérielle laissait le champ libre aux abus de pouvoir. En même temps enfin, la quiétude gouvernementale exigeait le sommeil de l'opinion dans l'optimisme et le conformisme : alors, le mensonge officiel, sous les formes les plus diverses, qui vont de l'omission au pseudo-démenti et de l'explication équivoque à la contre-vérité, s'accompagnait de menaces, de saisies ou de poursuites, de plus en plus limitatives de la liberté d'expression.

De telles pratiques nous obligeaient aux protestations, et, dans la mesure du possible, aux redressements nécessaires. Tandis qu'elles nous prenaient une large part de notre temps, les événements dont elles prétendaient dissimuler la gravité exigeaient une attention et une intervention continues.

Nos Fédérations, nos Sections et les abonnés des *Cahiers* ont eu connaissance, par nos envois d'imprimés, des résolutions du Comité Central sur l'Afrique du Nord, sur les élections brusquées et sur les abus de pouvoir du Gouvernement de la dissolution. Mais le Comité Central a fait plus.

(Suite page 3).

LE CONGRÈS NATIONAL DE 1956 aura lieu à Rouen, Salle de l'Hôtel-de-Ville Vendredi 13, Samedi 14 et Dimanche 15 Juillet

Ordre du Jour

Le Secrétariat général rappelle aux Sections qu'aux termes de l'article 32 des Statuts généraux, « l'ordre du jour du Congrès est établi par les soins du Comité Central... Le Comité Central retient les propositions présentées par le plus grand nombre avant la date du Congrès ». En conséquence, les Sections sont invitées à faire parvenir leurs propositions au Secrétariat général pour le **17 mars au plus tard**.

Elles ne peuvent proposer qu'une seule question générale.

A la demande de plusieurs Sections, et à titre de pure information, le Bureau de la Ligue a décidé de faire connaître aux Sections les propositions dont il est déjà saisi :

1. — *La liberté économique et politique de la presse.*
2. — *Structure et organisation de l'Union française.*
3. — *Abolition de la législation vichyssoise.*
4. — *Désarmement et appui aux pays sous-développés.*
5. — *La défense de la liberté individuelle et de la liberté d'expression — contre les lois d'exception.*
6. — *Le réveil des mouvements anti-démocratiques en Europe et la défense des libertés.*
7. — *Le droit à l'information.*

Renouvellement du Comité Central

Les membres résidents du Comité Central dont le siège vient à réélection cette année sont au nombre de 12.

Les candidatures doivent statutairement parvenir au Secrétariat général quatre mois avant la proclamation des élections, c'est-à-dire le **17 mars au plus tard**.

Les Sections et Fédérations sont instamment invitées à présenter des candidatures comme le prévoient les Statuts généraux.

Les membres non-résidents dont le siège vient à réélection cette année sont au nombre de 3, représentant les groupes IV, V et X.

Groupe IV. — Loire-Inférieure, Vendée. Sièges tenus par M. GUEFFIER.

Groupe V. — Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Vienne, Indre, Cher. Sièges tenus par M. ALLONNEAU.

Groupe X. — Territoires d'Outre-Mer : Alger, Constantine, Oran, Tunisie, Maroc, Afrique noire et Côte française des Somalis. Le siège était tenu par M. MARC FAURE, démissionnaire.

Les candidatures pour les sièges de membres non-résidents sont présentées exclusivement par les Sections et les Fédérations. Elles doivent parvenir au Secrétariat général avant le **17 mars**.

Sur la proposition de la Section française de Mayence, dont on lira plus loin la très belle lettre, le Comité unanime a décidé de présenter au Gouvernement et au Parlement, issus des élections du 2 janvier, les revendications de la Ligue.

Il n'a pas dressé un programme à la manière des partis. Sur un certain nombre de questions capitales où sa compétence est certaine, il a défini les solutions conformes à la fois à l'idéal démocratique et aux besoins immédiats du pays. Notre brochure *Pour une action d'urgence* a eu du retentissement. Si la presse, toujours parcimonieuse à notre égard, ne nous a guère cités, le Parlement et le Gouvernement nous ont lus. Tel groupe parlementaire nous a fait savoir qu'il étudiait nos conclusions pour les mettre en forme de lois. Tels ministres, en nous répondant, ont prouvé qu'ils nous avaient compris. Et le Président du Conseil, si la masse accablante des soucis immédiats ne lui a pas laissé le temps d'un accusé de réception, a eu la très jolie délicatesse de parsemer sa déclaration ministérielle d'expressions venues de chez nous.

Tous nos abonnés, à commencer par les Sections et Fédérations, ont reçu cette brochure qui a tenu lieu de *Cahiers*. Beaucoup l'ont répandue, la plupart en ont inspiré leur action. Cette action départementale et locale si fructueuse, sans doute la plus fructueuse, nous voulions la seconder plus utilement encore, et c'est là surtout ce qui a retardé les *Cahiers*.

Notre projet était de fournir aux ligueurs la documentation essentielle sur les principales questions du jour. Deux de ces questions dominent la situation actuelle : l'Algérie et le fascisme poujadiste. Sur l'une et l'autre, les militants de la Ligue sont appelés à s'expliquer publiquement. Sur l'une et l'autre, chaque ligueur doit se former une opinion réfléchie, assez précise et assez forte pour convaincre autour de lui. Nous nous proposons d'en rassembler les éléments dans ce *Cahier*, nous y avons passé beaucoup de temps, nous n'avons pu y parvenir.

La documentation, nous l'avons réunie. Ce n'a pas été chose facile. La Ligue ne dispose plus, comme avant la guerre, d'un service documentaire. Le travail incombe tout entier à la rédaction, qui se réduit à deux personnes, lesquelles ont aussi d'autres tâches.

Ajoutez qu'enfin rassemblée, cette documentation est énorme. Il faut la trier, la classer et la présenter : autre travail de longue haleine.

Ajoutez enfin, et ce n'est pas le moindre, que chaque jour apporte, non seulement son lot de documents frais, mais des perspectives nouvelles. Les événements se précipitent, les situations évoluent. Pour un même problème, les données réunies apparaissent incomplètes, insuffisantes, et les cadres déjà tracés se désajustent. Celui qui s'est attelé à ce travail revit le mythe du tonneau des Danaïdes. Il n'a pas, comme le romancier, le droit de poser arbitrairement un point final. Attaché à suivre la vie, à s'efforcer de la comprendre, voire à tenter de l'infléchir, le flot ininterrompu de la vie le déborde.

Le militant peut s'en accommoder. Sa documentation s'arrête au moment même où, par la parole ou l'écrit, il intervient. L'éditeur d'une revue doit tenir compte des lenteurs de l'impression : entre le moment où il remet sa copie à l'imprimeur et la distribution du *Cahier*, l'image des réalités a cessé d'être entièrement vraie.

Nous avons dû nous rendre compte qu'à vouloir être tout à fait exact et tout à fait actuel, nous risquions de ne jamais paraître. Nous nous sommes décidés à publier ce *Cahier* tel qu'il se présente. Il n'est pas ce que nous aurions désiré, il peut cependant rendre service.

D'abord, il rassemble toutes les résolutions du Comité Central, qui, posant des principes, n'ont rien perdu de leur valeur. Il contient, sur les affaires d'Espagne ou d'Allemagne, et sur des problèmes à la mode, tels que le vote obligatoire, des textes qui poussent à la réflexion. Sur l'Algérie elle-même, problème crucial, s'il n'offre pas le tableau complet, méthodique, qui était dans notre intention, il fournit, avec le rapport présenté au Comité Central, l'exposé d'Oreste Rosenfeld, l'intervention de Ch.-André Julien à l'Assemblée de l'Union française, enfin les déclarations essentielles du ministre Robert Lacoste et du président Guy Mollet à l'Assemblée nationale, de quoi connaître et comprendre.

Un dernier mot. A ces cinq documents, deux autres, suivant nos vœux, auraient dû être joints : un long écrit, ardent et polémique, de M. Soustelle, alors gouverneur général, et la correspondance algéroise, à peu près quotidienne, infiniment précieuse, d'un observateur pénétrant. Mais le texte de M. Soustelle exigeait une présentation et un commentaire, la correspondance d'Alger est heureusement longue et mérite d'être largement publiée. Le défaut de place les eût déplorablement mutilés. Rassurez-vous : vous les aurez ultérieurement.

Émile BOREL

La Science pleure un grand savant. Notre Ligue pleure un grand républicain. Borel fut l'un et l'autre, et ces deux formes d'intense et féconde activité ont été chez lui solidaires, manifestant un même désir de pensée libre et de recherche du vrai, qui était le propre de sa nature.

Entré le premier, en 1889, à l'École Normale Supérieure, Borel venait à peine d'en sortir lorsqu'il se signala aux savants du monde entier par la résolution d'une question restée sans réponse depuis seize ans : la démonstration directe d'un célèbre théorème qu'Emile Picard avait obtenu par une voie détournée et grâce à laquelle de la lumière était jetée sur l'origine profonde de ce mystérieux théorème qui ouvrait à la théorie des fonctions analytiques des perspectives insoupçonnées. De fait, ce travail capital fut à l'origine d'un nouveau développement de cette théorie, développement auquel il contribua directement par de nouveaux résultats.

Ceux-ci, ainsi que la plupart de ceux qu'il obtint ensuite dans des directions différentes, dérivent d'une même préoccupation qui donne à son œuvre une belle unité, celle d'élargir et d'examiner, dans ces nouvelles conditions plus larges, les notions qui font l'objet de l'analyse mathématique. A cet égard, une révolution avait été opérée, dans le domaine du nombre tel que l'avait considéré l'Antiquité, par l'Allemand Georg Cantor, établissant dans ce domaine des catégories insoupçonnées jusqu'à lui. La création de catégories analogues s'imposait dans le domaine qu'avaient fait naître, à partir de la Renaissance, Fermat, Descartes, Pascal, Leibniz, Newton, celui du devenir. A cette tâche, Borel s'adonna avec un succès qui se mesure, non seulement à la valeur intrinsèque des résultats obtenus par lui, mais encore à d'innombrables travaux qu'ils ont inspirés et continuent d'inspirer à toute une école de jeunes géomètres, ses continuateurs.

Son influence se montra plus décisive encore lorsque, un peu plus tard, s'ouvrit à son activité une nouvelle voie : celle du calcul des probabilités. Un esprit puissant et audacieux tel que le sien ne pouvait manquer d'être tenté par cette discipline, grâce à laquelle la Science mathématique se montrait capable d'atteindre les domaines les plus variés, non seulement des sciences de la nature, mais de toutes les branches de l'activité humaine.

Du même coup, et aussi grâce à la naissance de la théorie de la relativité, Borel fut porté à passer de l'analyse pure à la physique mathématique. Dans ces deux ordres de recherche virent le jour non seulement une série de mémoires, mais plusieurs ouvrages devenus vite populaires, en France et un peu partout, tels que pour le premier d'entre eux : *Le hasard, le jeu, la chance et Les théories scientifiques modernes, Les probabilités et la vie*; pour le second : *L'espace et le temps, L'évolution de la mécanique*.

Inspirées par les mêmes directives que les précédentes, ces nouvelles recherches l'étaient, plus encore que les premières, par la double préoccupation, en apparence contradictoire, plus une peut-être en réalité qu'il ne paraissait à première vue, de la valeur philosophique et de la portée concrète allant jusqu'à l'application pratique. Là encore, là surtout, il a réalisé des progrès éclatants, non seulement par ses résultats personnels, mais par l'équipe de travailleurs qu'il constitua et qui contribuèrent à composer son *Traité du Calcul des probabilités et de ses applications*.

Par là, il montrait ces qualités de conducteur d'hommes et d'organisateur par lesquelles le penseur cantonné jusque-là dans le domaine abstrait des mathématiques, se révéla homme d'action.

Il avait déjà, au cours de la première guerre mondiale, utilement coopéré à la mise au point de la méthode du repérage des batteries par le son qu'il a appliquée sur le front dans des conditions qui lui valurent une double citation, pendant que sa dévouée compagne organisait et dirigeait un hôpital à l'École Normale.

Painlevé, qui vit en lui un précieux collaborateur, le rappela à Paris pour organiser le service des Inventions intéressant la Défense Nationale. Ce fut son début politique, à la suite duquel, en 1924, battant le porte-drapeau réactionnaire qu'était le général de Castelnau, il fut élu, sur la liste du Cartel des gauches, député de l'Aveyron (dont il était originaire), siège qu'il devait conserver pendant douze ans. Il reçut, bientôt après, le portefeuille de la Marine dans le ministère que présida Painlevé.

Lors de la seconde guerre mondiale, l'aide apportée par lui à la Résistance lui valut l'honneur d'être emprisonné à Fresnes, lequel n'alla malheureusement pas sans une atteinte grave à sa santé.

Ses activités nationales et ses travaux scientifiques ne l'ont pas empêché de rendre de précieux services à la Science par des initiatives dont nous pouvons voir aujourd'hui les belles conséquences. C'est grâce à lui que pût aboutir, avec l'aide qu'il obtint de la fondation Rockefeller et de la banque Rothschild, la création de cet admirable Institut Henri-Poincaré qui intensifie, au point de vue tant national qu'international, la vie scientifique de l'Université de Paris; et son appui fut précieux à Jean Perrin pour la création, non moins féconde, du Centre national de la Recherche scientifique.

Il faudrait énumérer tout ce que Borel fit pour le prestige de la France à l'étranger par ses activités internationales, les distinctions qu'il reçut de nombreuses Académies et Sociétés étrangères, sa collaboration à de grandes organisations, non seulement scientifiques, mais politiques telles que les Associations pour la Société des Nations, sa participation aux mouvements en faveur de l'Espagne républicaine et de la Chine de Sun Yat-Sen.

Nous réalisons, devant cette glorieuse énumération des services rendus à notre pays par ce grand savant et ce grand citoyen, l'honneur que fut pour la Ligue son accession à notre Comité Central, qu'il eut à abandonner en 1911 lors de sa nomination au poste de Directeur-adjoint à l'Ecole Normale, mais où il revint après la dernière guerre à titre de membre honoraire, sans avoir jamais cessé de militer pour les grandes causes que nous défendons.

La Ligue adresse à M^{me} Borel ses douloureux et respectueux hommages, avec l'expression de la part profonde qu'elle prend à son deuil, qui en est un pour nous tous.

Jacques HADAMARD,
Membre de l'Institut,
Vice-doyen du Comité Central.

* * *

Voici déjà plusieurs semaines qu'a disparu Emile Borel. Sa mort a rompu le silence que sa modestie imposait : la presse et la radio ont sobrement marqué la place qu'il occupait dans la recherche scientifique. Elles ont laissé dans l'ombre, bien à tort, son action civique. Car ce savant illustre a été un grand citoyen.

La Ligue des Droits de l'Homme n'est pas une assemblée savante. Elle n'a pas qualité pour apprécier l'œuvre du mathématicien disparu. Elle a demandé au professeur Hadamard, doyen et gloire de la science française, de définir, dans les Cahiers des Droits de l'Homme, la nature, la valeur et la portée des travaux d'Emile Borel. Mais elle tient à dire son deuil particulier, et sa fierté d'avoir compté ce Français d'élite parmi ses membres les plus fidèles.

Son adhésion remonte aux origines de notre Ligue. Il était de ces jeunes savants, tout récemment sortis de l'Ecole Normale Supérieure, que bouleversait l'affaire Dreyfus. Paul Langevin, son camarade et ami, a évoqué, quelques mois avant de mourir, ce cher souvenir de leur jeunesse : « Au début de 1898, écrit-il, je reçus au laboratoire Cavendish, de Cambridge, où je travaillais, une lettre de Péguy, qui venait de sortir comme moi de l'Ecole Normale, me demandant de joindre ma signature à celle de beaucoup d'autres jeunes gens entraînés par l'exemple de Jaurès, de Duclaux. J'ai répondu affirmativement et, revenu à Paris, j'ai vécu très intensément avec Jean Perrin, avec Emile Borel, les quatre ou cinq années qui furent nécessaires pour obtenir une tardive justice. » Le même Langevin, à propos de la même affaire, déclarait : « Notre jeunesse en fut illuminée. » Borel, comme lui, était en effet de ces jeunes, à qui leurs adversaires lançaient avec mépris l'épithète d'intellectuel, qui devint pour eux un titre d'honneur, signifiant qu'ils ne séparaient pas la science pure, et son étude désintéressée, de la recherche passionnée de la justice.

C'est ainsi qu'Emile Borel, tout en poursuivant ses travaux et son enseignement, à l'Ecole Normale d'abord, à la Sorbonne ensuite, prit une part active à la vie publique. Il a été membre du parti radical, député de l'Aveyron, où il conquit pour le Cartel des gauches le siège du général de Castelnau, compagnon de lutte à la Chambre de son ami Paul Painlevé, et ministre de la Marine. Mais son attachement le plus constant, le plus durable, a été pour notre Ligue.

Il était entré de bonne heure en son Comité Central. Appelé à la sous-direction scientifique de l'Ecole Normale, et trop scrupuleux pour se maintenir dans une fonction qu'il ne pouvait plus exercer effectivement, il était élu d'acclamation membre honoraire. Quand, à la fin de l'Occupation, la Ligue mutilée, veuve de Victor Basch, reprit son action, Emile Borel, persécuté de Vichy, emprisonné par les Allemands, se fit élire à nouveau membre actif.

Nous l'avons retrouvé à nos séances, dans nos débats, académicien illustre, maître vénéré, consulté avec respect par les savants du monde entier, mais parmi nous simple dans sa droiture, aussi soucieux de ne jamais dénaturer ni rabaisser la pensée d'un contradicteur qu'attaché fermement à soutenir la sienne. C'est là la vraie grandeur de l'intellectuel, le signe ineffaçable du vrai, du grand ligueur.

Quand l'âge et la maladie lui interdirent d'assister à nos séances du soir, il nous demanda à nouveau l'honorariat. Mais, loin de nous par la distance, il nous suivait par la pensée et par le cœur. J'en ai reçu le témoignage émouvant. La Ligue, dont il était une des gloires et qu'il a si profondément aimée, garde pieusement son souvenir.

Emile KAHN,
(Chronique radiodiffusée du 25 février 1956.)

Les élections du 2 janvier

UN APPEL A TOUTES LES GAUCHES

Par décret pris en Conseil des ministres et signé du Président de la République vient d'être ordonnée la dissolution de l'Assemblée nationale.

En vertu de cette décision, les élections législatives vont se faire suivant le système des apparentements, contre la déloyauté duquel s'est élevée l'opinion générale du pays et que les deux Assemblées parlementaires ont l'une et l'autre répudié.

Ainsi le Gouvernement arrive à ses fins, celles qu'il n'a cessé de poursuivre : des élections brusquées, bâclées et truquées.

Il se livre ainsi à un coup de force analogue à celui qu'avait tenté, au 16 mai 1877, le gouvernement de Mac-Mahon.

Alors, contre les auteurs de cette première dissolution, tous les républicains par leur union l'ont emporté et ont tous ensemble sauvé la République.

Il s'agit aujourd'hui, contre les auteurs et complices d'un nouveau Seize Mai, de sauver ce qui fait la valeur et la grandeur d'une République : la probité, la loyauté et la moralité publiques.

Comment? Par l'union sans défaillance de tous les républicains.

Ceux qui entendent, contre la majorité du Parlement et du Pays, se maintenir au pouvoir et s'y installer à demeure, comptent sur la pratique frauduleuse des apparentements. Que le système des apparentements soit retourné contre eux ! Que l'injustice, leur seul espoir, devienne l'instrument de la justice ! Que toutes les listes de gauche s'apparentent sans exception ni exclusive pour la République et pour la Nation !

Alors, comme après l'échec du Seize Mai, comme après le succès, en 1924, du cartel des Gauches, comme après la victoire en 1936, du Rassemblement populaire, la République, aujourd'hui menacée par le bloc clérical de droite, sera sauvée de la plus basse réaction et reprendra sa marche vers le progrès démocratique, laïque et social.

La République, la France et l'Union française sont en danger. La Ligue des Droits de l'Homme, qui avait préconisé en 1924 le Cartel des Gauches et en 1936 le Front populaire, qui ne présente pas de candidatures et n'attend des élections aucun mandat, lance à tous les républicains et à tous les partis de gauche une ardente adjuration :

Pour le salut commun, au delà des partis pris et au-dessus des préventions, n'ayez plus qu'un mot d'ordre : union de tous dans un seul et même combat.

(5 décembre 1955)

CONTRE LES ABUS DE POUVOIR

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 19 décembre 1955, proteste contre les abus de pouvoir commis, hors de tout contrôle, par un gouvernement intérimaire.

Au mépris de la règle démocratique qui ne l'autorise qu'à expédier les affaires courantes, le Gouvernement de la dissolution interprète arbitrairement la loi électorale, en déduit des exigences inconnues lors des élections précédentes, procède à des mutations et nominations de hauts fonctionnaires civils et militaires, fait revivre en Algérie par un simple décret les dispositions d'une loi abolie, enfin mène au dehors des négociations importantes, peut-être décisives, qui engagent la France à son insu.

Ainsi se révèle la malfaisance de la modification constitutionnelle en vertu de laquelle il suffit à un gouvernement renversé de recourir à la dissolution de l'Assemblée nationale pour se maintenir au pouvoir.

La Ligue des Droits de l'Homme souhaite que la triste expérience d'une dissolution prononcée à la fois pour procéder, malgré le Parlement et contre le vœu du pays, à des élections truquées et pour gouverner sans contrôle, avertisse les républicains trop crédules du danger de réformes constitutionnelles, qu'on leur présente comme indispensables au bon fonctionnement du régime et destinées en fait à le rendre de moins en moins démocratique.

SUR LA SITUATION INTERNATIONALE

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 19 décembre 1955, considérant la situation internationale à la veille d'élections décisives pour la France et pour la paix, adjure les citoyennes et citoyens français de mesurer la portée de leur vote.

La dernière conférence de Genève a marqué l'échec des méthodes diplomatiques qui substituent les propagandes spectaculaires aux négociations en vue d'un accord profitable à tous. Les représentants de la France, ne sachant ou n'osant y prendre **AUCUNE INITIATIVE**, n'y ont ressassé que des **FORMULES CREUSES**.

Les élections dans la Sarre ont montré où mène la politique faussement dite européenne, qui ne conçoit l'Europe que sous la forme d'une alliance à six, où l'Allemagne tiendrait le premier rôle. Décidés à ce qu'ils appellent « **LA RELANCE** » de la petite Europe, les ministres français ont fait confiance au chancelier Adenauer : celui-ci en a profité pour obtenir une première **REVANCHE ALLEMANDE**, la revision de la frontière occidentale en attendant de s'attaquer à la frontière orientale.

Ainsi, une politique extérieure conduite par les partisans d'une **ALLEMAGNE FORTE** aboutit à lui rendre une place prédominante, en même temps qu'y renaissent le **NATIONALISME**, le **MILITARISME** et le **NAZISME**.

Pendant, au Moyen-Orient, les intrigues rivales et la concurrence des livraisons d'armes suscitent les tensions, les troubles, les provocations d'où peut sortir la guerre.

Faute de vouloir le désarmement, d'en concevoir les moyens et de les imposer à la routine des militaires, la **COURSE AUX ARMEMENTS** recommence, avec ses dépenses folles et la **GUERRE** au bout.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME LE DEMANDE AUX ÉLECTEURS FRANÇAIS : ACCEPTENT-ILS CETTE DÉCHÉANCE DE LA FRANCE, CES MENACES DE RUINE, CES PERSPECTIVES DE GUERRE?

Il dépend d'eux d'éviter ces désastres. Qu'ils n'accordent leurs voix qu'aux seuls candidats qui répudient une politique aussi contraire aux intérêts essentiels de la France, et qui leur offrent un **PROGRAMME PRÉCIS**, immédiatement applicable, de détente internationale.

QU'ILS Y PRENNENT GARDE : ILS VONT DÉCIDER, EN VOTANT, DU DESTIN DE LA FRANCE ET DE L'AVENIR DE LEURS PROPRES ENFANTS !

AU LENDEMAIN DES ÉLECTIONS

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 9 janvier 1956, considérant la situation créée par les élections législatives et s'élevant au-dessus de l'opportunisme des partis pour se préoccuper exclusivement du destin de la République, déclare :

1° Qu'une formation gouvernementale qui réunirait au pouvoir les partis qui se sont dénoncés et combattus comme malfaisants au cours de la campagne électorale, ferait douter de la sincérité des dirigeants de ces partis, de la fermeté de leurs convictions et de la loyauté de leur conduite ;

2° Qu'un tel gouvernement, voué par sa composition aux compromis et condamné à l'impuissance, méconnaîtrait en prolongeant l'immobilisme la volonté de changement manifestée le 2 janvier par la très grande majorité des électeurs.

Une telle formation gouvernementale, de quelque nom qu'elle se pare et de quelque prétexte qu'elle se couvre, « union nationale » ou « défense contre les extrêmes », provoquerait parmi les Français une déception, une indignation et une colère désastreuses pour le régime parlementaire.

Or, le régime parlementaire, avec tout ce qu'il représente de liberté et de démocratie, est aujourd'hui mis en péril par le succès électoral du poujadisme. Contre ce mouvement qui, par sa conception et ses violences, rappelle l'hitlérisme à ses débuts, tous les républicains ont le devoir de réagir efficacement.

Il n'y réussiront pas par des mesures inopérantes, ni par cette conjonction des centres qui, en Allemagne, a précipité l'avènement de Hitler, mais par une rénovation des méthodes gouvernementales, une résolution clairvoyante dans le règlement immédiat des grands problèmes, par un ensemble de réformes généreuses et justes, enfin par le contact constamment maintenu avec l'opinion publique sans jamais lui mentir ou lui rien dissimuler.

Ainsi seulement un gouvernement, non d'incohérence et de confusion, mais d'action, saura, en montrant par l'exemple ce que la démocratie peut être et faire, la sauver.

* * *

Une lettre de la Section de Mayence

... Tout d'abord, la Section a, à l'unanimité, approuvé les résolutions et motions du Comité Central d'octobre et de novembre. Elle a, ensuite, été particulièrement heureuse de l'appel du 6 décembre pour l'union des forces de gauche. Cet appel, dont lecture a été donnée, a trouvé un écho passionné chez tous et a été générateur d'une discussion fertile. Bien que, malheureusement, cet appel n'a pas été entendu et qu'un apparentement général de toutes les forces de gauche, sans exclusive, n'a pas été, hélas, réalisé, il reste que l'initiative de la Ligue, en matière grave pour le pays, a été, une fois de plus, tout à son honneur et qu'elle a placé notre organisation à la pointe du combat républicain, comme catalyseur nécessaire de l'union inévitable.

C'est en partant justement de l'esprit de cet appel, et au-delà du problème des élections, déjà dépassé, qu'il convient, à notre avis, de placer l'action de la Ligue dans la perspective de l'avenir...

... Nous estimons qu'il est du devoir de notre Ligue de prendre une fois de plus l'initiative d'un nouvel appel aux fins de constitution d'une majorité gouvernementale dans la prochaine assemblée; que ce sera à son honneur d'exposer la situation et de placer tous les partis de gauche devant leurs écrasantes responsabilités.

Il conviendrait que la Ligue prenne, avant la fin des élections même, l'initiative d'établir un programme de gouvernement succinct mais précis, acceptable par toutes les gauches et qu'elle le soumette à tous les partis républicains de gauche en leur demandant de se prononcer et éventuellement de l'accepter, ainsi que de s'engager à l'appliquer loyalement ensemble...

... Nous ignorons si tous accepteront nos propositions; mais nous considérons que c'est un devoir de la Ligue de prendre cette initiative et de jouer le rôle d'un catalyseur indispensable de l'union des forces de gauche, sans rien demander pour elle-même...

... Voilà, très cher Président, les conclusions unanimes d'un débat pourtant animé et passionné d'hier soir et qu'on m'a chargé de vous communiquer. Je les confie en vos mains en espérant que vous partagez nos sentiments; ce sera, dans ce cas, un sentiment de grand réconfort pour vous de voir combien les militants de base sont en étroite communion d'esprit avec vous...

Le Président de la Section,
René SCHULBAUM.

Si les gauches s'étaient unies...

Si, comme le souhaitait la Ligue, toutes les Gauches, retournant contre ses inventeurs et profiteurs le système des apparentements, s'étaient unies pour le scrutin du 2 Janvier,

**leurs listes apparentées enlevaient tous les sièges
en 44 circonscriptions**

**l'Assemblée ne compterait plus qu'une vingtaine de poujadistes
et une large majorité républicaine assurerait un gouvernement stable**

Justice électorale ?

Quelques exemples

ARDECHE. — Liste Ribeyre, apparentée, 42.500 voix : 2 sièges.
Liste poujadiste, id., 13.995 voix : 1 siège.
Liste communiste, non-apparentée, 35.267 voix : 1 siège.

D'où il résulte que 35.000 voix communistes égulent 21.000 voix de droite et 13.000 voix poujadistes !

DOUBS. — Indépendants-paysans, apparentés, 37.837 voix : 2 sièges.
S.F.I.O., non-apparentés, 40.821 voix : 1 siège.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

LOZERE. — Gaullistes, apparentés, 9.278 voix : 1 siège.
Indépendants-paysans, apparentés, 6.214 voix : 1 siège.
Progressistes, non-apparentés, 14.606 voix : 0 siège.

Avec un nombre à peu près égal de voix, la droite a deux sièges, les progressistes aucun !

MOSELLE. — M.R.P., apparentés, 94.197 voix : 4 sièges.
Indépendants, apparentés, 77.089 voix : 3 sièges.
Rad.-socialistes, non-apparentés, 33.155 voix : 0 siège.
Communistes, non-apparentés, 65.523 voix : 0 siège.

Ainsi, 23.741 M.R.P. ont droit à un siège, 25.697 indépendants ont droit à un siège, 33.155 radicaux et 65.523 communistes, soit 98.678 ÉLECTEURS N'ONT AUCUN DROIT !

Etc., etc...

Des mots de vérité ont pu échapper au ministre des Affaires étrangères — la voix de la France enfin ! Ils ont suffi pour que nos alliés daignent tourner la tête vers nous.

Mais déjà la droite de partout le rappelle à l'ordre et de quel ton ! Comme si c'était devenir communiste que de n'être plus à plat ventre.

François MAURIAC. (Express du 9 mars 1956.)

Contre le vote obligatoire

Réponse à un questionnaire

Dans sa séance du 15 novembre, l'Assemblée Nationale a décidé, par 314 voix contre 237, l'institution, nouvelle en France, du vote obligatoire. Tout électeur qui ne pourra justifier de l'impossibilité de prendre part au scrutin pourra être frappé par le tribunal civil d'une amende de 10.000 francs.

La Ligue des Droits de l'Homme n'a pas eu à se prononcer sur ce texte. Mon opinion personnelle, la seule que je puisse vous donner, y est hostile. Pourquoi ?

Je n'insisterai pas sur le caractère facultatif de la sanction. Le texte adopté déclare que l'abstention volontaire « pourra » être punie d'une amende de 10.000 francs. Voilà une grande nouveauté dans nos lois : la loi, au lieu d'être applicable à tous, s'appliquera ou non suivant le bon vouloir... Suivant le bon vouloir de qui ? Le texte adopté ne le précise pas. Il institue l'arbitraire sans désigner le détenteur de l'arbitraire. Cette indécision, aggravant la violation de deux principes fondamentaux de notre Droit : l'égalité devant la loi et l'égalité devant la justice, suffirait à condamner le texte adopté.

Mais, en dehors de ces modalités, le vote obligatoire, en lui-même, me paraît inacceptable parce qu'il institue une contrainte incompatible avec la liberté du citoyen et aussi en raison de son inefficacité.

Contrainte, d'abord, s'ajoutant à toutes les contraintes progressivement imposées aux Français. Ils sont libres théoriquement — en fait, leurs libertés sont de plus en plus restreintes par les pouvoirs d'interdiction et de répression des autorités publiques. En matière électorale, l'obligation de voter ne sera qu'un commencement, car elle conduit, qu'on le veuille ou non, à l'obligation de voter dans un certain sens, pour telle liste ou tel candidat. Alors la démocratie française n'aura plus rien à envier aux régimes de dictature.

Ajoutez que cette obligation est parfaitement inefficace. Ceux qui l'ont décidée se proposaient de remédier à l'abstentionnisme croissant. Mais les abstentionnistes qu'on amènera de force aux urnes, ou bien remettront des bulletins blancs, ce qui est une autre manière de s'abstenir, ou bien, irrités de la contrainte imposée, voteront pour des opposants, quels qu'ils soient, ce qui rendra la législature impulsante, ou bien donneront leurs voix à des candidatures de fantaisie, ce qui couvrira de ridicule le suffrage universel.

Il n'existe qu'un seul moyen de réduire l'abstentionnisme : ce n'est pas de forcer, sous peine d'amende, les citoyens d'aller aux urnes, c'est de les convaincre que les affaires de l'Etat sont leurs affaires, qu'ils ont le moyen d'agir sur elles et le devoir d'en user. Les convaincre, comment ? Premièrement par l'institution d'un mode de scrutin équitable et clair, secondement par une politique conforme aux vœux de la majorité du pays, c'est-à-dire cohérente, active et généreuse.

ÉMILE KAHN.

(Radiodiffusion de Monte-Carlo, 30 novembre 1955.)

Contre le fascisme renaissant

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 20 février, observe :

1° Que les menées des poujadistes, en France métropolitaine comme en Algérie, prennent, par leur appel au racisme, leur recours à la violence et le retour, préparé par eux, au corporatisme, un caractère nettement fasciste;

2° Qu'elles trouvent aujourd'hui l'appui que la Droite réactionnaire a toujours donné aux fascistes;

3° Que les manifestations scandaleuses d'Alger, suscitées, aux dires mêmes du Président du Conseil, par les profiteurs du colonialisme et conduites au nom d'un faux patriotisme par d'équivoques fauteurs de troubles, rappellent singulièrement les émeutes anti-républicaines de 1934;

4° Que les émeutiers et leurs partisans, groupés en Comité de soi-disant salut public, ont osé signifier au Gouvernement de la République l'ordre de renoncer à la politique de pacification approuvée par l'Assemblée Nationale;

5° Qu'enfin les émeutiers d'Alger et les fascistes de Paris, en coordonnant leur action, tentent de mettre en péril les libertés démocratiques et la République elle-même.

Le Comité Central constate avec regret que de tels outrages aux représentants qualifiés de la France, de telles menaces contre l'ordre public, aggravant si dangereusement la situation en Afrique du Nord, n'ont pas reçu la riposte immédiate qu'eussent exigée la dignité des pouvoirs publics, l'intérêt national et le rétablissement de la paix en Algérie.

Convaincu que ce n'est pas en s'inclinant devant les menaces factieuses que les autorités de la République en assureront le salut, le Comité Central invite le Gouvernement à reprendre hardiment son programme initial de redressement démocratique en France et de paix en Afrique du Nord. Il le met en garde contre le péril qu'offrirait pour les causes qu'il s'est engagé à défendre toute faiblesse devant la violence, toute concession à l'immobilisme.

En même temps, fidèle à la tradition qui l'a toujours portée au premier rang pour la défense des libertés républicaines, la Ligue des Droits de l'Homme exhorte tous les démocrates de France et d'outre-mer à s'unir, sans distinction de partis ou de croyances, contre le fascisme renaissant et la réaction, sa complice.

*
* *

AUX ÉTUDIANTS DE PARIS

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 21 novembre 1955,

Fidèle à l'esprit qui lui a dicté, il y a quelques mois, des félicitations aux professeurs et étudiants de l'Université de Goettingen (Allemagne) pour s'être élevés contre la nomination d'un ancien nazi au ministère de l'Instruction publique;

Félicite à leur tour les étudiants de l'Université de Paris qui n'ont pu tolérer sans protestation l'installation scandaleuse dans une chaire magistrale d'un collaborateur avéré de Vichy, rétrogradé à la Libération comme l'un des promoteurs d'un centre soi-disant éducatif de la Révolution prétendue nationale.

QUELQUES EXEMPLAIRES

M. Le Pen

M. Jean-Marie Le Pen. — La guerre qui nous est engagée là-bas et que nous serons obligés de faire, tôt ou tard — et mieux vaut la faire plus tôt que trop tard, car elle nous coûtera moins cher. (*Vives exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

... Puisque — jusqu'à preuve du contraire — nous sommes, en Algérie, chez nous, puisque nous ne trouvons pas d'interlocuteurs même valables, l'Assemblée voit où est son devoir : rétablir l'ordre par tous les moyens, le plus tôt possible, sans attendre un seul instant.

L'attitude attentiste du Gouvernement, celle de l'Assemblée si elle ne prenait pas une position nette, est criminelle. Chaque minute, chaque heure passée en vain ici depuis les élections se solde en sang français versé, en enfants torturés et désossés vivants, en femmes, vieillards, jeunes soldats français assassinés sans armes et tombant dans les embuscades.

Ce sang, vous en êtes responsables, vous en êtes comptables vis-à-vis du pays. Craignez... (*Exclamations à gauche. Applaudissements à l'extrême droite et à droite.*)

(Assemblée nationale, première séance du 8 mars 1956, J. O., 9 mars 1956, p. 756.)

* * *

M. Demarquet

M. le Président du Conseil. — Vous avez déclaré qu'avec votre collègue M. Bouyer, vous veniez de faire une tournée en Algérie. J'ai effectivement le compte rendu de certaines réunions que vous y avez tenues.

M. Jean Demarquet. — Quelle est l'origine de ce compte rendu ?

M. le Président du Conseil. — Il est extrait de l'*Echo d'Alger*.

M. Charles Hernu. — C'est votre journal.

M. Jean Demarquet. — Pas du tout.

M. le Président du Conseil. — D'ailleurs, ce compte rendu doit être plus modéré que la réalité, car il est accompagné d'une délicieuse note de la rédaction : « Notre collaborateur n'a fait que reproduire, en les atténuant, les propos tenus au cours de cette manifestation par les différents orateurs ». J'aimerais savoir si vous allez confirmer ici les propos que vous tenez là-bas.

M. Jean Demarquet. — Je pourrai confirmer sûrement ceux que j'ai tenus.

M. le Président du Conseil. — Je vais vous dire quels sont ces propos. J'aurais vraiment plaisir à vous les entendre infirmer.

Après un passage dans lequel non seulement le Gouvernement actuel, mais MM. Pinay, Edgar Faure, Yrissou, le général Catroux, le général Boyer de La Tour, le résident Grandval, le maréchal Juin lui-même, tous sont violemment mis en cause...

M. Jean Demarquet. — Est-ce étonnant ?

M. le Président du Conseil. — ... Vous avez prononcé la phrase suivante : « Quand on connaît les dessous de l'histoire, on est pris de vertige ». J'aimerais que vous nous fassiez connaître ces dessous qui vous donnent le vertige.

Mais ces propos sont compliqués par ceux-ci, qui sont vraiment de nature à calmer les populations algériennes : « Dans les circonstances actuelles, il vous faut vous grouper, car il est maintenant impossible de s'abstenir. Il vous faut frapper, mais frapper à la tête, lutter contre tous ces rapaces professionnels de la politique, amoureux du bien public, mais qui sont les principaux responsables de votre décadence ».

J'aimerais que vous confirmiez ces propos. On comprendra mieux que nous ayons besoin de pouvoirs spéciaux, dans tous les sens. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jean Demarquet. — Nous avons le regret, mais nous avons aussi le devoir de proclamer ce soir que le débat algérien, tout bonnement... (*Exclamations et rires à gauche et à l'extrême gauche*)... n'a été qu'effleuré pendant quarante-huit heures; que les véritables données du problème sont une guerre commençante, une guerre efficace, une guerre qui ne saura s'arrêter que par une victoire de nos armes, que cette guerre est commencée...

M. Jean-Marie Le Pen. — Ils s'en fichent ! Ils l'ont déjà perdue ! Ils veulent la perdre !

...**M. le Président du Conseil.** — Je manifeste un regret, celui que l'opinion française ne puisse, soit par radio, soit par télévision, apprécier le spectacle que vous donnez, et vous entendre. Le langage que l'on tient ici n'est pas le même que l'on tient là-bas. On ne se le permettrait pas ici.

Quand je suis revenu d'Algérie, où j'étais aussi, j'ai eu à cœur de dire à l'Assemblée ce que je pensais des sentiments d'une immense partie de la population, oui, de ceux qui m'avaient molesté, j'ai dit ce que j'en pensais, ce que j'avais senti de sain dans l'attitude de la plupart des gens, de leur volonté criée, hurlée, de voir la métropole ne pas les abandonner. A ceux-là encore, aujourd'hui, je dis qu'ils peuvent compter sur notre compréhension.

Mais à ceux qui, dans des soucis de basse politique et de vile propagande électorale, sont allés là-bas faire les agents provocateurs, je veux dire simplement mon mépris.

M. Jean Demarquet. — ... Savez-vous quelles étaient, après les quatre obsèques d'Oran, les réflexions unanimes de la foule ? C'était : Vive la France quand même, c'était tout bonnement aussi : Morts pour la patrie. Mais pas du tout ! Assassinés par le manque de réactions du Gouvernement. (*Exclamations à gauche.*)

M. Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie. — C'est affreux, monsieur, ce que vous dites ! (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. Jean Demarquet. — Mais non !

M. le Ministre résidant en Algérie. — Si ! Vous n'avez pas le droit de dire cela ! Taisez-vous ! Vous n'avez pas le droit de dire cela ! (*Vifs applaudissements répétés à gauche. Protestations à l'extrême droite.*)

M. Jean Demarquet. — Monsieur le Ministre résidant...

M. le Président. — Vous n'avez pas le droit de dire que le Gouvernement a assassiné des Français.

M. Jean Demarquet. — Ce n'est pas moi qui le dis, je reprends les paroles qui ont été dites par la foule.

M. le Ministre résidant en Algérie. — Non, monsieur. Voulez-vous me permettre de vous dire que si vous êtes le représentant conscient du peuple français que vous prétendez être, vous ne devez pas faire en Algérie ce que vous reprochez à d'autres, c'est-à-dire compliquer la situation par une excitation gratuite.

M. Jean Demarquet. — Il n'y a aucune excitation, monsieur le Ministre, vous le savez bien.

M. le Ministre résidant en Algérie. — Vous savez quel est le drame actuel en Algérie.

M. Jean Demarquet. — Je le connais, vous aussi.

M. le Ministre résidant en Algérie. — Le drame, en Algérie, c'est, en effet, qu'il y a un élément européen qui ressent des angoisses fondées et légitimes.

M. Jean Demarquet. — Mais il y a des morts. (*Vives exclamations à gauche.*)

M. le Ministre résidant en Algérie. — Vous n'allez pas dire que c'est nous qui tuons, monsieur ?

M. Jean Demarquet. — Non, mais il y a des morts.

M. le Ministre résidant en Algérie. — Cet élément européen ne demande actuellement qu'une chose : être rassuré par la fraternité de la métropole.

M. Jean Demarquet. — Oui.

M. le Ministre résidant en Algérie. — ... Etre rassuré par une administration et une politique équitables et fermes qu'avec l'accord du Gouvernement tout entier j'essaye de mener là-bas et l'on me reconnaît ce mérite, j'ai le droit de le dire.

M. Jean Demarquet. — Pas sur place.

M. le Ministre résidant en Algérie. — Vous dites des mensonges, monsieur. Eh bien ! quand vous allez là-bas pour accroître cette angoisse et cette inquiétude...

M. Jean Demarquet. — Non.

M. le Ministre résidant en Algérie. — ... j'ai le droit et le devoir de le dire : vous ne faites pas œuvre française.

(Assemblée nationale, deuxième séance du 9 mars 1956. J. O., 10 mars 1956, p. 821 à 826.)

* * *

M. Tixier-Vignancour

M. Tixier-Vignancour. — ... Pas un soldat n'est tombé dans les rizières ou dans les plaines, sans avoir été poignardé dans le dos à Paris. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite. Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

... Monsieur le Président du Conseil, il y a une déclaration qui, en pays musulman, vous tiendrait lieu de trois divisions. Elle est très simple, elle comporte deux phrases : « A partir d'aujourd'hui, la France protège, défend et assiste ses amis. Elle exterminera ses ennemis... » C'est pourquoi, parce que je n'ai aucune confiance, monsieur le Président du Conseil, dans la fermeté et la continuité avec laquelle vous exercerez ces pleins pouvoirs, je ne saurai vous les accorder. Cela est si vrai...

A gauche : Tant mieux !

M. Yves Peron. — Votre confiance, c'est pour le général de S. S. Ramcke !

M. Tixier-Vignancour. — Et pourquoi pas ? (*Vives protestations à l'extrême gauche et à gauche. Bruit prolongé.*)

A l'extrême-gauche et à gauche : Nazi !

Nombreuses voix à gauche : Quittez la tribune !

M. Tixier-Vignancour. — Ils ne comprennent pas l'humour, monsieur le Président.

M. le Président. — Je vous prie de faire silence. Le président a-t-il le droit de parler ? (*Oui ! oui ! à l'extrême gauche et à gauche.*)

Le propos par lequel M. Tixier-Vignancour a répondu à une interruption — je ne l'avais pas entendu, d'ailleurs — ne serait pas tolérable dans une Assemblée française... (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Roger Roucaute. — M. Tixier-Vignancour avoue, du haut de la tribune de l'Assemblée, qu'il est hitlérien.

M. le Président. — ... si M. Tixier-Vignancour, se retournant vers moi, après ma protestation, ne m'avait dit que c'était de l'humour de sa part. (*Vives exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Tixier-Vignancour. — C'est effrayant !

A l'extrême gauche : A Vichy, ce n'était pas une plaisanterie.

M. Jean Liante. — Il déshonore la tribune française.

M. Tony Larue. — Il n'a même pas le courage de ses expressions.

M. Edouard Depreux. — Il devrait être rappelé à l'ordre.

M. le Président. — Je demande à l'Assemblée de laisser parler son président ! Un incident ne doit pas continuer lorsqu'il est expliqué. Je vous ai donné l'explication de M. Tixier-Vignancour, je lui en laisse la responsabilité. (*De nombreux députés socialistes et communistes quittent la salle des séances.*)

M. Tixier-Vignancour. — C'est parfait ! On va être tranquille !

M. Fernand Bône. — Enfin, on va être entre Français !

M. Pierre Montel. — Cela fait déjà plus propre.

Plusieurs voix à l'extrême droite : A Moscou !

M. Tixier-Vignancour. — Mes chers collègues, nous allons pouvoir terminer dans le calme. Il ne me restait que quelques phrases à prononcer, en guise de conclusion.

C'est tout de même, voyez-vous, un signe des temps qu'un si grand nombre de nos collègues soient si dépourvus d'humour qu'ayant dit à un orateur à la tribune...

M. Victor Provo, président de la Commission de l'Intérieur. — Non ! Assez !

M. le Président du Conseil. — Assez sur ce sujet. (*Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

M. Pierre Montel. — Il est libre.

M. Jean Montalat, rapporteur. — Pas de dire ce qu'il a dit.

M. Tixier-Vignancour. — Monsieur le Président du Conseil...

M. le Président du Conseil. — Assez !

M. le Président. — Je vous en prie, monsieur Tixier-Vignancour, finissez-en ! Je vous prie d'achever votre discours en considérant cet incident comme clos !

M. Tixier-Vignancour. — Je voulais simplement dire à monsieur le Président du Conseil que jamais je n'ai entendu proférer une injure pareille, dans cette Assemblée, à l'égard d'un collègue et que j'ai estimé parfaitement inutile de dramatiser, voulant finir mon discours. C'est ainsi qu'à cette affirmation grotesque, j'ai fait la réponse que vous savez. Vous avez constaté le résultat. Ce n'est flatteur ni pour ceux qui l'ont provoquée...

M. le Rapporteur. — Ni pour celui qui l'a prononcée.

M. Tixier-Vignancour. — Alors, vous n'avez pas compris non plus !

M. le Rapporteur. — Je ne sais pas ce qu'il fallait comprendre ! Mais vous êtes à l'origine de l'incident.

M. le Président. — Je vous en prie, monsieur Tixier-Vignancour, terminez votre discours. Cet incident n'a que trop duré.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. — C'est tout à fait mon avis. Cet incident a trop duré et il n'aurait pas dû naître.

M. le Président. — Ce n'est pas ma faute !

(Assemblée nationale, deuxième séance du 9 mars 1956. J. O., 10 mars 1956, p. 815-816.)

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Les lecteurs des « Cahiers » ont pu lire dans le numéro de septembre-octobre-novembre 1955, page 106, le texte de la protestation adressée le 22 septembre 1955 au Gouvernement turc, à propos des actes de sauvagerie xénophobe commis le 5 septembre à Istamboul, à Smyrne et à Ankara, systématiquement contre toutes les maisons de commerce grecques, puis contre les magasins arméniens et quelques magasins italiens et français.

☆

À la mi-novembre, la Fédération internationale a été saisie, à quelques jours d'intervalle, par la Ligue hellénique des Droits de l'Homme, par la Section grecque de la « Fédération internationale de la presse périodique », et par la « Section féminine du Comité hellénique pour la détente internationale et la Paix », du cas de Michel Karaolis, jeune Chypriote de vingt-trois ans, condamné à mort sous l'inculpation du meurtre d'un policier britannique. Cette accusation résultant d'une dénonciation turque contestée par la population grecque, et suivie d'une sentence de mort, a provoqué l'indignation de toute l'opinion hellénique.

En raison des graves incertitudes qui pèsent sur le bien-fondé de la sentence rendue, la lettre suivante a été adressée, le 18 novembre dernier, à sir Antony Eden, Premier Ministre de Grande-Bretagne :

Monsieur le Premier Ministre,

Vivement émue de la condamnation à mort prononcée par un tribunal anglais contre Karaolis, patriote de Chypre,

La Fédération internationale des Droits de l'Homme (Organisation non-gouvernementale, accréditée auprès des Nations-Unies), qui est, par principe, hostile à la peine de mort : notamment en matière politique,

A l'honneur de solliciter du Gouvernement anglais la grâce de ce condamné.

Elle fait appel, à cette occasion, aux grandes traditions de libéralisme dont s'est toujours honoré le Gouvernement britannique : persuadée d'ailleurs qu'un geste de clémence sera plus efficace auprès des habitants de Chypre que l'exécution d'une sen-

tence rigoureuse, et qu'un tel geste vaudrait à la Grande-Bretagne la reconnaissance de tous ceux qu'inquiètent et qu'affligent les événements qui se déroulent actuellement à Chypre.

Elle ne doute pas que votre haute intervention dans cette douloureuse affaire ne soit décisive pour l'obtention d'une mesure de grâce en faveur de politique,

Dans l'espoir que vous voudrez bien ne pas la lui refuser, la Fédération internationale des Droits de l'Homme vous prie, Monsieur le Premier Ministre, d'agréer, avec l'assurance de sa gratitude, l'expression de sa très haute considération.

Pour le Président,
La Secrétaire Générale
S. COLLETTE-KAHN.

Invité par la Ligue allemande des Droits de l'Homme à participer en personne à la manifestation publique par laquelle elle célèbre chaque année l'anniversaire de la Déclaration universelle, et empêché de se rendre à cette invitation, M. J. Paul-Boncour, Président de la Fédération internationale, a envoyé au Président de la Ligue allemande un message dont il a été donné lecture au cours de la manifestation (1) :

Cher Président et cher Confrère,

Je n'ai pu, à mon vif regret, me rendre à l'invitation qu'a bien voulu m'adresser la Ligue allemande. Président de la Fédération internationale, je tiens à féliciter votre Ligue du soin quelle apporte à célébrer chaque année, par une manifestation solennelle, l'anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

La naissance de cette Déclaration marque, en effet, une date importante dans l'histoire de l'humanité.

Non pas que les principes qui s'y trouvent proclamés fussent nouveaux. La Révolution française de 1789 les avait déjà formulés dans une « Déclaration » mémorable dont la « Déclaration universelle » de 1948 s'inspire directement.

Mais, après le déchaînement de barbarie auquel avait conduit le mépris systématique des Droits de l'Homme professé par le Fascisme et le Nazisme, il apparaissait à tous indispensable de réaffirmer solennellement les principes posés par la Déclaration française comme fondement même de toute société polie, et de préciser ce que sont, dans le monde d'aujourd'hui, les droits de l'Homme et du citoyen d'aujourd'hui.

Ce que la Déclaration universelle du 10 décembre 1948 apportait de nouveau, c'était l'adhésion de 48 Etats, soutenus par l'enthousiasme de millions d'hommes et de femmes qui, dans chaque pays, croyaient de bonne foi qu'en vertu de l'engagement pris par ces 48 Etats, c'en était fait à tout jamais dans le monde, de l'injustice, de l'oppression et de l'intolérance.

Hélas ! Que reste-t-il aujourd'hui de l'immense espoir suscité ce 10 décembre 1948 ?

S'il n'est plus guère aujourd'hui de gouvernements ou d'individus, qui osent professer ouvertement le mépris des Droits de l'Homme, si même ces droits sont invoqués plus souvent qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé, leur violation hypocrite ou cynique continue et même s'aggrave.

Notre Fédération internationale des Droits de l'Homme qui de tous les pays et de toutes les parties du monde reçoit des plaintes à cet égard est bien placée pour le constater.

Mais nous ne désespérons pas. Nos ligues depuis longtemps se sont vouées à la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. La Ligue Française mène cette défense depuis 57 ans. La Ligue Allemande depuis 1913. Elles savent que la lutte en faveur du respect des Droits de l'Homme nécessite une vigilance sans faiblesse, un combat sans répit. Car, l'injustice et l'oppression trop souvent ancrées dans le cœur des hommes, inscrites et consacrées par des institutions parfois millénaires, sont sans cesse renaissantes, et ne reculent que pas à pas et dans la mesure où, dans chaque pays, un nombre toujours plus grand de citoyens et de citoyennes s'intéresse à cette lutte et y participe.

Dans une ville écartelée comme l'est Berlin, dans un pays divisé en deux tronçons comme l'est actuellement l'Allemagne, nous savons que cette tâche s'exerce par la Ligue Allemande dans des conditions particulièrement difficiles, mais aussi particulièrement nécessaires. C'est pourquoi, comme Président de la Fédération internationale, je tiens à lui apporter ici le salut de toutes les Ligues sœurs, à l'encourager dans les efforts qu'elle poursuit pour essaimer dans toute l'Allemagne. Tous, nous formons des vœux pour sa prospérité et l'heureux développement de son action. Car nous savons que le respect des Droits de l'Homme inscrit dans la conscience de tous les citoyens d'un pays, c'est le règne de la Démocratie dans ce pays, et donc une garantie de la Paix.

Je m'efforce d'ailleurs d'utiliser au maximum le lien entre notre Ligue internationale et l'O.N.U. pour obtenir de celle-ci des interventions un peu plus énergiques lorsque les Droits de l'Homme sont violés en quelque point du monde. Mais pour cela, il faut que dans chaque pays, les Ligues nationales fassent preuve elles-mêmes de vitalité et d'énergie.

Merci à la Ligue Allemande de donner l'exemple.

* * *

Réponse à M. J. Paul-Boncour,

Réunie en Assemblée solennelle à la Chambre des Députés de Berlin, la veille de la « Journée des Droits de l'Homme », la Ligue allemande vous remercie de l'encouragement que lui apporte votre message.

En vous adressant ses meilleurs vœux pour votre santé ainsi que pour l'activité de la Fédération et son plein succès, elle renouvelle le serment de mener aux côtés des Ligues sœurs le combat en faveur des Droits de l'Homme, de la Liberté et de la Paix.

Ligue allemande des Droits de l'Homme.

(1) Voir p. 21, le message adressé, à la même occasion, par le Président de la Ligue française au Président de la Ligue allemande.

* * *

En décembre dernier, l'attention du Bureau de la Fédération a été de nouveau attirée sur les graves atteintes aux Droits de l'Homme qui s'exercent en Iran contre les prisonniers politiques.

On se rappelle l'indignation soulevée, dans le monde entier à la fin de l'année 1954, par les massacres d'officiers iraniens. La Fédération internationale des Droits de l'Homme avait joint sa protestation à celles du Comité franco-iranien, et d'un certain nombre de personnalités françaises. A la suite de ces protestations, les massacres semblaient avoir pris fin.

En raison des informations qui nous sont parvenues en décembre dernier, nous avons saisi les Nations-Unies d'une demande d'enquête sur le sort fait en Iran aux prisonniers politiques. Nous avons entre autres signalé le cas du Docteur Yazdi, professeur à la Faculté de médecine de Téhéran, ancien ministre, condamné à mort par un tribunal militaire, sans autre charge relevée contre lui que son attitude d'opposition, à l'égard du Gouvernement iranien actuel, et jugé en violation des dispositions du Code pénal iranien.

En conséquence, la lettre suivante a été adressée, le 2 décembre, conjointement au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale des Nations-Unies :

Monsieur le Secrétaire général,

La Fédération internationale des Droits de l'Homme (Organisation non gouvernementale accréditée : Statut B) croit devoir attirer d'extrême urgence votre haute attention sur le régime de terreur qui sévit de plus belle en Iran et soulève l'indignation de tous ceux qui n'ont pas perdu le sens de la dignité humaine.

Selon les informations parvenues à la Fédération internationale des Droits de l'Homme, après les massacres d'officiers iraniens — contre lesquels elle n'a pas manqué de protester auprès des Nations-Unies il y a un an — la terreur s'exercerait actuellement sur les prisonniers détenus dans des conditions inhumaines et dont le nombre ne serait pas inférieur à quinze mille.

Ces prisonniers seraient soumis par leurs geôliers à des tortures effroyables entraînant la mort de beaucoup d'entre eux, dont les cadavres seraient ensuite jetés dans une rivière. D'autres auraient été déportés dans les îles de Khach : îles totalement arides et désertes où, en raison du climat meurtrier, les attend une mort certaine.

L'attention de la Fédération internationale des Droits de l'Homme a été attirée en particulier sur le cas du docteur Yazdi, professeur à la Faculté de Médecine de Téhéran, ancien ministre de la Santé publique, arrêté en mars dernier sous la seule inculpation de sympathie pour Mossadegh, et condamné à mort par un tribunal militaire, que les deux avocats désignés d'office ont déclaré incompetent.

Après que deux tribunaux iraniens et, en dernier lieu, la Cour d'appel de Téhéran, le 31 octobre dernier, ont jugé qu'en vertu des dispositions du Code pénal iranien, la peine de mort ne peut s'appliquer au docteur Yazdi du fait qu'il est âgé de plus de soixante ans, les autorités iraniennes veulent néanmoins mettre la sentence de mort à exécution. Elles exercent sur le docteur Yazdi une pression morale intolérable : en lui promettant de renoncer à cette exécution s'il avoue publiquement à la radio qu'il a effectivement commis les crimes dont on l'accuse. Avenu que le docteur Yazdi se refuse naturellement à faire, attendu qu'il se considère innocent de tout crime.

En raison de la gravité de tous ces faits, qui se déroulent dans un pays membre des Nations-Unies, et tenu, en cette qualité, de respecter les principes inscrits dans la Charte de San Francisco et dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme,

La Fédération internationale des Droits de l'Homme a l'honneur de vous demander, Monsieur le Secrétaire général, l'ouverture, au nom des Nations-Unies, d'une enquête sur le sort de tous les prisonniers illégalement détenus en Iran.

Il ne saurait vous échapper qu'étant donné l'état de tension extrême qui règne dans les pays du Moyen-Orient — où certaines grandes Puissances risquent de se heurter directement — l'anarchie dans laquelle est plongée l'un quelconque d'entre eux — et c'est bien le cas pour l'Iran — ne peut que compromettre dangereusement la paix.

Il paraît d'autre part difficilement compatible avec l'autorité morale de l'Organisation des Nations-Unies qu'elle tolère, de la part d'un quelconque de ses membres, un mépris aussi cynique des principes qui sont la raison même de son existence.

La Fédération internationale exprime donc, Monsieur le Secrétaire général, le ferme espoir que vous voudrez bien favoriser l'ouverture de l'enquête qu'elle demande en Iran.

Et elle vous prie de bien vouloir agréer l'expression de sa très haute considération.

La Secrétaire générale,

S. COLLETTE-KAHN

Le Roi d'Iran a été informé de la démarche de la Fédération auprès des Nations-Unies dans les termes que voici :

A SA MAJESTE LE ROI D'IRAN, PALAIS IMPERIAL DE TEHERAN (IRAN).

La Fédération internationale des Droits de l'Homme (Organisation accréditée auprès des Nations-Unies).
Dont le Président est M. J. Paul-Boncour, Ancien Président du Conseil des Ministres.

A l'honneur de porter à la connaissance de Sa Majesté le Roi d'Iran, la requête dont elle a saisi les Nations-Unies.

Elle veut espérer que la haute intervention du Souverain amènera les pouvoirs publics et les instances judiciaires du Royaume d'Iran à respecter les principes qui engagent tous les Membres des Nations-Unies, et qui sont simplement ceux auxquels doit obéir toute société policée.

Paris, le 9 décembre 1955.

Pour le Bureau de la Fédération internationale des Droits de l'Homme,

La Secrétaire Générale

S. COLLETTE-KAHN.

Nous avons eu, au début de janvier, la relative satisfaction d'apprendre que la condamnation à mort du Docteur Yazdi avait été commuée en peine de détention.

* * *

AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNESCO.

Paris, le 18 février 1956.

Monsieur le Président,

La Fédération internationale des Droits de l'Homme (Organisation non gouvernementale, statut B), fondée à Paris en 1922, n'avait pas manqué d'attirer en temps utile l'attention de l'U.N.E.S.C.O. sur l'incompatibilité qui lui apparaissait entre la noble tâche assignée à cette institution, et l'admission de représentants de l'Espagne franquiste. Cette admission une fois acquise, elle avait élevé une protestation solennelle.

Certains avaient pu espérer que, progressivement rallié aux principes qui sont la raison d'être des Nations-Unies — et plus spécialement encore de « l'Organisation pour l'éducation, la science et la culture — le Gouvernement du général Franco y adapterait les institutions de son pays et en particulier les institutions culturelles.

Or, les événements qui viennent de se dérouler en différentes parties de l'Espagne ont brutalement ruiné un tel espoir.

La suspension des quelques garanties inscrites dans la Charte de l'Espagne, les arrestations et déportations d'étudiants, celle du plus illustres des cinéastes espagnols, les mesures prises à l'encontre des plus hautes autorités universitaires de Madrid : tous ces faits démontrent, de la part du général Franco, le mépris délibéré de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la volonté de frapper toute opinion indépendante.

En de telles circonstances, une réunion en Espagne du Conseil exécutif de l'U.N.E.S.C.O. apparaîtrait comme un défi à la jeunesse espagnole — visiblement en révolte contre le régime d'inculture et d'obscurantisme qui lui est imposé — et aussi comme une approbation des rigueurs infligées à ses éducateurs.

La Fédération internationale des Droits de l'Homme se refuse à croire que le Conseil exécutif de l'UNESCO puisse maintenir sa décision de se réunir prochainement à Madrid, car le maintien d'une telle décision serait nécessairement, dans tous les pays libres, interprété comme un reniement de la mission qui est la sienne.

Elle vous serait reconnaissante, monsieur le Président, de bien vouloir donner connaissance de la présente lettre aux membres du Conseil exécutif, et vous prie d'agréer l'expression de sa très haute considération.

Le Président de la Fédération Internationale
des Droits de l'Homme,

J. PAUL-BONCOUR.

AU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES

Paris, le 20 février 1956.

Monsieur le Secrétaire général,

La Fédération internationale des Droits de l'Homme (O.N.G., Statut B) est depuis longtemps préoccupée des conditions dans lesquelles la justice est rendue en Espagne franquiste.

Elle s'inquiète, en particulier, du sort réservé aux innombrables prisonniers politiques; souvent incarcérés depuis de longues années, sans qu'il y ait eu d'autre charge réelle relevée contre eux que leur hostilité à la dictature du général Franco.

De divers côtés lui a été signalé le traitement inhumain infligé à ces prisonniers : notamment dans les Maisons centrales d'Alcala de Hénarès, d'Ocana et de Burgos.

Le gouvernement du général Franco ayant sollicité et obtenu son admission au sein de l'Organisation des Nations-Unies, la Fédération internationale des Droits de l'Homme considère que ce Gouvernement est tenu de se soumettre désormais aux dispositions de la Charte de San Francisco et de respecter les principes proclamés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Espérant que l'Organisation des Nations-Unies se montre autant qu'elle soucieuse de favoriser « le respect universel et effectif des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous », conformément à l'article 55 c) de la Charte de San Francisco,

La Fédération internationale des Droits de l'Homme demande que, par les soins de l'O.N.U., il soit procédé à une enquête générale sur la façon dont le respect effectif des Droits de l'Homme et l'exercice des libertés fondamentales sont pratiqués dans l'Espagne d'aujourd'hui : et en particulier sur le traitement infligé aux prisonniers politiques.

Certaine que l'autorité des Nations-Unies auprès de l'opinion mondiale repose essentiellement sur la volonté marquée par la grande institution internationale d'accomplir fidèlement et sans faiblesse la double mission que lui ont assignée ses fondateurs, à savoir : consolider la paix générale et veiller, en tous lieux, au respect de la personne humaine,

La Fédération internationale des Droits de l'Homme ne doute pas, monsieur le Secrétaire général, que vous voudrez bien donner suite à la requête qu'elle vous présente.

Au nom des principes qui sont la raison d'être de l'O.N.U., et que, pour sa part, elle défend sur le plan international depuis plus de trente ans, elle vous remercie des initiatives que vous voudrez bien prendre dans ce sens,

Et elle vous prie, monsieur le Secrétaire général, d'agréer l'expression de sa très haute considération.

Le Président de la Fédération Internationale
des Droits de l'Homme,
J. PAUL-BONCOUR.

* * *

AU PRESIDENT DE LA LIGUE AUTRICHIENNE

Paris, le 12 mars 1956.

Monsieur le Président et cher Collègue,

A l'occasion de l'Assemblée générale du 16 mars courant, la Fédération internationale des Droits de l'Homme adresse à la Ligue autrichienne ses félicitations et ses vœux, et l'assurance de son entière solidarité dans la lutte courageuse qu'elle mène en Autriche pour les libertés civiques et la défense de la personne humaine.

La Fédération internationale des Droits de l'Homme ne doute pas que, dans une Autriche maintenant indépendante et souveraine, vos efforts ne soient de plus en plus couronnés de succès sur le plan national. Et elle espère qu'ils seront étroitement associés aux siens, comme ils l'étaient avant la dernière guerre, pour organiser sur le plan international le combat — hélas plus nécessaire que jamais — pour la Liberté, la Justice et la Paix.

Elle regrette qu'une question de date ne lui permette pas de se faire représenter cette année à votre Assemblée générale, comme vous avez bien voulu l'y inviter, par l'intermédiaire de votre Secrétaire général, Monsieur Mühlberger. Mais elle se félicite de l'espoir que vous lui donnez de la présence d'une délégation autrichienne au Congrès international des Ligues, prévu pour le 12 juillet prochain à Rouen.

Ge Congrès, — au sujet duquel toutes précisions utiles vous seront adressées ultérieurement. — se tient comme vous le savez, en liaison avec le Congrès national de la Ligue française, laquelle célébrera, précisément le 12 juillet au soir, le cinquantième de la réhabilitation définitive d'Alfred Dreyfus, obtenue grâce à elle, après huit années d'efforts tenaces.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, pour vous-même, et pour tous nos collègues de la Ligue, autrichienne, l'expression de nos sentiments cordiaux et fraternels.

Le Président de la Fédération Internationale
des Droits de l'Homme,
J. PAUL-BONCOUR.

Un discours d'Albert Camus

Les Amitiés méditerranéennes avaient organisé, le mercredi 7 décembre, un banquet en l'honneur de M. EDUARDO SANTOS, ancien Président de la République de Colombie, directeur du grand journal d'Amérique Latine *El Tiempo*, récemment interdit par la dictature (voir la protestation de la Ligue, CAHIERS n^{os} 8, 9 et 10, pp. 112 et 113, de septembre-octobre-novembre 1955).

Prenaient part à cette manifestation, sous la présidence de M. ALBERT CAMUS, plus d'une centaine de personnalités espagnoles et françaises, parmi lesquelles le Président et les Ministres de la République espagnole, M. Salvador de Madariaga et M. Ballester, ancien ministre, président de la Ligue espagnole des Droits de l'Homme. Le Comité Central de la Ligue française y était représenté par les vice-présidents Suzanne Collette-Kahn et Paul Rivet, M^e Etienne Nouveau et le président Emile Kahn.

Nous sommes heureux de publier ici le discours de M. ALBERT CAMUS :

C'est avec fierté que nous accueillons ce soir parmi nous un ambassadeur qui ne ressemble pas aux autres. J'ai lu, en effet, que le gouvernement qui a eu le triste privilège de suspendre le plus grand journal d'Amérique du Sud avait offert auparavant à son directeur, le Président Eduardo Santos, une ambassade à Paris. Vous avez refusé cet honneur, monsieur le Président, non par dédain pour Paris, nous le savons, mais par amour pour la Colombie et sans doute parce que vous savez que les gouvernements considèrent parfois les ambassades à l'étranger comme des lieux de relégation dorée pour les citoyens gênants. Vous êtes resté à Bogota, vous avez donc gêné, selon votre vocation, et vous avez été censuré, sans égards diplomatiques, cette fois, et avec le plus parfait cynisme. Mais, du même coup, on vous a fourni les titres qui vous valent aujourd'hui d'être considéré comme l'ambassadeur véritable de la Colombie, non seulement à Paris, mais dans toutes les capitales où le seul mot de liberté fait battre les cœurs.

Ce n'est pas si facile qu'on croit d'être un homme libre. A la vérité, les seuls qui affirment cette facilité sont ceux qui ont décidé de renoncer à la liberté. Car ce n'est pas à cause de ses privilèges, comme on voudrait nous le faire croire, qu'on refuse la liberté, mais à cause de ses tâches exténuantes. Pour ceux dont c'est, au contraire, le métier et la passion

que de donner à la liberté son contenu de droits et de devoirs, ils savent qu'il s'agit d'un effort de tous les jours, d'une vigilance sans défaut, et d'un témoignage quotidien où la fierté et l'humilité ont des parts égales. Si nous sommes tentés aujourd'hui, monsieur le Président, de vous dire notre affection en même temps que notre admiration, c'est que vous avez porté ce témoignage entièrement, sans vous épargner vous-même. En refusant le déshonneur qu'on vous offrait et qui consistait à accepter de prendre à votre charge le désaveu et la contribution qu'un gouvernement osait vous dicter, en laissant détruire votre beau journal plutôt que de le mettre au service du mensonge et du despotisme, vous avez été un de ces témoins inflexibles qui, en toute occasion, méritent le respect. Mais cela ne suffirait pas encore à faire de vous un témoin de liberté. Bien des hommes ont tout sacrifié pour des causes sans portée ou aveugles, et j'ai toujours pensé que l'héroïsme et le sacrifice ne suffisaient pas à justifier une cause. L'entêtement à lui seul n'est pas une vertu. Ce qui, au contraire, donne à votre résistance sa vraie signification, ce qui fait de vous le compagnon exemplaire que nous voulons saluer, c'est que dans les mêmes circonstances, alors que vous étiez le président respecté de la Colombie, non seulement vous n'avez pas utilisé votre pouvoir pour censurer vos adversaires, mais vous avez empêché que soit suspendu le journal de vos ennemis politiques.

Cet acte-là suffit pour saluer en vous un véritable homme libre. La liberté a des fils qui ne sont pas tous légitimes ni admirables. Ceux qui ne l'applaudissent que lorsqu'elle couvre leurs privilèges et qui n'ont que la censure à la bouche lorsqu'elle les menace ne sont pas des nôtres. Mais ceux qui, selon le mot de Benjamin Constant, ne veulent ni souffrir, ni posséder des moyens d'oppression, qui veulent la liberté à la fois pour eux-mêmes et pour les autres, ceux-là dans un siècle que la misère ou la terreur vouent aux folies de la tyrannie, sont les grains sous la neige dont parlait un des plus grands d'entre nous. La tempête passée, le monde se nourrira d'eux.

De pareils hommes, nous le savons, sont rares. Si nous sommes tentés de vous dire notre reconnaissance, pour vous comme pour vos collaborateurs, et à leur tête M. García Peña, c'est que la liberté aujourd'hui n'a pas beaucoup d'alliés. Il m'est arrivé de dire que la vraie passion du XX^e siècle était la servitude. C'était là une parole amère et qui faisait injustice à tous ces hommes, dont vous êtes, et dont le sacrifice et l'exemple, tous les jours, nous aident à vivre. Mais je voulais seulement exprimer cette angoisse que je ressens tous les jours, devant l'abaissement des énergies libérales, la prostitution des mots, les victimes calomniées, la justification complaisante de l'oppression, l'admiration maniaque de la force. On voit proliférer ces esprits dont on a pu dire qu'ils semblaient faire du goût de la servitude une épice de la vertu. On voit l'intelligence chercher des justifications à la peur et les trouver, puisque chaque lâcheté a sa philosophie. L'indignation se calcule, les silences se concertent, l'histoire n'est plus que le manteau de Noë qu'on étend sur l'obscurité des victimes. Tous fuient enfin la responsabilité vraie, la fatigue d'être fidèle ou d'avoir une opinion à soi pour se ruer dans les partis ou les phalanges qui penseront, s'indigneront, et calculeront enfin à leur place. L'intelligence contemporaine ne semble plus mesurer la vérité des doctrines et des causes qu'au nombre de divisions blindées qu'elles peuvent mettre en avant. Dès lors, tout est bon qui justifie l'assassinat de la liberté, que ce soit la nation, le peuple ou la grandeur de l'Etat. Le bien-être du peuple en particulier a toujours été l'alibi des tyrans, et il offre de plus l'avantage de donner bonne conscience aux domestiques de la tyrannie. Il serait facile pourtant de détruire cette bonne conscience en leur criant : si vous voulez le bonheur du peuple, donnez-lui la parole pour qu'il dise quel est le bonheur qu'il veut et celui dont il ne veut pas. Mais, à la vérité, ceux mêmes qui se servent de semblables alibis savent qu'il s'agit de mensonges ; ils laissent à leurs intellectuels de service le soin d'y croire et de démontrer que la religion, le patriotisme ou la justice exigent pour survivre le sacrifice de la liberté. Comme si la liberté, lorsqu'elle s'en va de quelque part, ne disparaissait pas la dernière, après ou en même temps que tout ce qui faisait nos raisons de vivre. Non, la liberté ne meurt pas seule. En même temps qu'elle, la justice

est à jamais exilée, la patrie agonise, l'innocence tous les jours est recrucifiée.

Certes, la liberté ne suffit pas à tout et elle a des frontières. La liberté de chacun trouve des limites dans celle des autres : personne n'a droit à la liberté absolue. Mais dans la mesure exacte où, pour les mêmes raisons, personne n'a droit à l'autorité absolue. La limite où commence et finit la liberté, où s'ajustent ses droits et ses devoirs s'appelle la Loi et l'Etat lui-même doit être soumis à la loi. S'il s'y dérobe, s'il prive les citoyens des bénéfices de cette loi, il y a forfaiture. En août dernier, il y a eu forfaiture en Colombie, comme depuis vingt ans il y a forfaiture en Espagne. Et là, comme partout, votre exemple nous aide à nous souvenir qu'on ne compose pas avec la forfaiture. On la refuse et on la combat...

... Le gouvernement colombien a accusé *El Tiempo* d'être un super Etat dans l'Etat et vous avez eu raison de réfuter cet argument. Mais votre gouvernement avait raison aussi, quoique dans un sens qu'il n'accepterait pas. Car il rendait hommage, disant cela, à la puissance de la parole. La censure et l'oppression fournissent la preuve que la parole suffit à faire trembler le tyran, à la seule condition qu'elle soit appuyée par le sacrifice. Car la parole nourrie par le cœur et par le sang peut seule réunir les hommes alors que le silence des tyrannies les sépare. Les tyrans monologuent au-dessus de millions de solitudes. Si nous refusons l'oppression et le mensonge, au contraire, c'est que nous refusons la solitude. Chaque réfractaire, lorsqu'il se dresse devant l'oppression, affirme du même coup la solidarité de tous les hommes. Non, ce n'est pas vous-même, ni un lointain journal, que vous avez défendu en résistant à l'oppression, mais la communauté entière qui nous unit par delà les frontières.

N'est-il pas vrai d'ailleurs que votre nom, à travers le monde, a toujours été lié à la cause des libertés ? Et comment ne pas rappeler ici que vous avez été et que vous êtes l'un des plus fidèles amis de notre Espagne, l'Espagne républicaine, aujourd'hui dispersée par le monde, trahie par ses alliés et amis, oubliée de tous, l'Espagne humiliée qui ne tient debout justement que par la force de son cri. Le jour où l'autre Espagne, chrétienne et pénitentiaire, rentrera avec ses geôliers et sa censure dans l'Organisation des nations dites libres, ce jour-là, je le sais, vous vous tiendrez avec nous tous, silencieusement, mais sans esprit de retour, aux côtés de l'Espagne libre et malheureuse.

De cette fidélité-là, laissez-moi vous remercier au nom de ma seconde patrie et au nom de tous ceux qui, réunis ici, vous disent leur reconnaissance et leur amitié. Soyez remercié d'être parmi les quelques-uns qui, au temps de la servitude et de la peur, se tiennent fermes sur leurs droits. On se plaint un peu partout que disparaisse le sens du devoir. Comment en serait-il autrement, puisqu'on ne se soucie plus de ses droits ? Qui est intransigeant quant à ses droits

garde seul la force du devoir. Les grands citoyens d'un pays ne sont pas ceux qui plient le genou devant l'autorité, mais ceux qui, contre l'autorité s'il le faut, ne transigent pas sur l'honneur et la liberté de ce pays. Et votre pays saluera toujours en vous son grand citoyen, comme nous le faisons ici, pour avoir su, au mépris de tout opportunisme, faire face à l'injustice intégrale qu'on vous infligeait. A l'heure où le réalisme, le plus court, une conception dégradée du pouvoir, la passion du déshonneur, les ravages de la peur défigurent le monde, à l'heure même où l'on peut penser que tout est perdu, quelque chose au contraire commence puisque nous n'avons plus rien à perdre. Ce qui commence, c'est le temps des irréductibles, voués désormais à la défense inconditionnelle de la liberté. C'est pourquoi votre attitude sert d'exemple et de réconfort à tous ceux qui, comme moi, se séparent aujourd'hui de beaucoup de nos amis traditionnels, en refusant toute complicité, même provisoire, même et surtout tactique, avec les régimes ou les partis, qu'ils soient de droite ou de gauche, qui justifient, si peu que ce soit, la suppression d'une seule de nos libertés !

Pour finir, permettez-moi de vous dire qu'en lisant l'autre jour l'admirable message que vous avez adressé à votre peuple, j'ai mesuré en même temps que votre fermeté et votre fidélité la longue peine

qui a dû être la vôtre. Quand l'oppression triomphe, nous le savons tous ici, ceux qui croient pourtant que leur cause est juste souffrent d'une sorte de malheur étonné en découvrant l'impuissance apparente de la justice. Ce sont alors les heures de l'exil et de la solitude, que nous avons tous connues. Je voudrais pourtant vous dire que, selon moi, ce qui peut arriver de pire au monde où nous vivons, c'est qu'un de ces hommes de liberté et de courage dont j'ai parlé chancelle sous le poids de l'isolement et de la longue adversité, doute alors de lui-même et de ce qu'il représente. Et il me semble qu'à ce moment ceux qui lui ressemblent doivent venir vers lui avec le seul langage du cœur, pour lui dire qu'il n'est pas seul et que son action n'est pas vaine, qu'un jour vient toujours où les palais de l'oppression s'écroulent, où l'exil s'achève, où la liberté flambe. Si les hommes ne peuvent pas toujours faire que l'histoire ait un sens, ils peuvent toujours agir pour que leur propre vie en ait un. Croyez-moi, si je vous dis qu'à travers des milliers de kilomètres, depuis la lointaine Colombie, vous et vos collaborateurs nous avez montré un peu du dur chemin qu'il nous faut encore parcourir ensemble, vers la liberté. Et acceptez, au nom des amis fidèles et reconnaissants qui vous accueillent ici, que je salue fraternellement en vous et en vos collaborateurs les grands compagnons de notre commune libération.

Allemagne

Lettre à la Ligue Allemande

Paris, le 2 décembre 1955.

Monsieur le Président et cher Ami,

Nous avons été profondément touchés, mes collègues et moi, de votre dessein d'associer la Ligue française des Droits de l'Homme à votre manifestation du 9 décembre. Et si des raisons de santé m'empêchent de me rendre à votre aimable invitation, je veux du moins dire aux auditeurs rassemblés par vos soins le prix que nous attachons à cette manifestation et le sens que nous y donnons.

Elle nous est précieuse en ce qu'elle resserre les liens déjà anciens qui nous unissent. C'est en janvier 1922 — il va y avoir trente-quatre ans — que le « Bund Neues Vaterland », de glorieuse mémoire, prenant le nom de Ligue allemande des Droits de l'Homme, concluait avec notre Ligue française un pacte d'amitié et d'action commune. Ce pacte, nous y avons été, ligues d'Allemagne et ligues de France, également fidèles. Il comportait l'engagement de travailler ensemble au rapprochement de nos peuples dans la défense des droits de la personne humaine et le respect des principes essentiels de la démocratie. En l'année même où vous venez de célébrer la grande et chère mémoire de Hellmut von Gerlach, il me sera permis de rappeler la clairvoyance, la fermeté et le courage avec lesquels il a résisté à la marée montante du nationalisme, du militarisme et de l'hitlérisme. Honni, banni, ruiné, il est resté le même, menant à nos côtés d'une même âme le même combat. Ça été l'un des honneurs et des bonheurs de ma vie militante de l'avoir pour compagnon quotidien : un compagnon qui était un maître et un modèle. Si j'avais pu venir à Berlin, c'est son image et son héritage que j'y aurais cherchés, assuré de les retrouver dans votre Ligue, comme la sienne sœur de la nôtre.

Votre Ligue célèbre ce 9 décembre, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, charte de l'humanité nouvelle payée par les tortures et le martyre de millions d'êtres sacrifiés aux deux vieilles idoles

barbares, la dictature et la guerre. Ensemble nous avons juré : « Plus jamais ! Nie wieder ! » Ce serment commun nous engage. A quoi ? A débusquer et à combattre toutes les violations des droits de la personne humaine, à démasquer et à dénoncer la duplicité de ceux qui violent les principes dont ils se réclament.

Cela nous oblige aux interventions quotidiennes pour toutes les victimes de l'injustice et de l'arbitraire, où qu'elles soient et quelles qu'elles soient — à nous élever contre tous les attentats à la liberté, fussent-ils commis par nos propres gouvernements — à nous dresser contre toute renaissance du militarisme et tout retour du nationalisme — à enseigner aux peuples à se délivrer de la haine et de la peur, provocatrices de guerre — à préparer ainsi un monde nouveau plus heureux et plus généreux, que sans doute nous ne verrons pas, mais dont nous saurons, vous et nous, qu'ayant travaillé de tout notre effort à son avènement, nous n'avons pas vécu en vain.

Veillez agréer, cher Président et Ami, pour vous et tous les vôtres, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président de la Ligue Française
des Droits de l'Homme,
Emile KAHN.

* * *

AU PRÉSIDENT DE LA LIGUE FRANÇAISE

Réunie la veille de la « Journée des Droits de l'Homme », la Ligue allemande vous remercie de votre amical message, et tout particulièrement de l'hommage ému que vous rendez à la mémoire de son regretté Président, Hellmut von Gerlach.

En vous adressant ses vœux les plus cordiaux pour votre santé personnelle, d'une part, et pour l'heureux développement de la Ligue française, d'autre part, elle renouvelle à celle-ci le serment de travailler avec elle au rapprochement franco-allemand et de poursuivre à ses côtés la lutte engagée pour le respect des Droits de l'Homme dans le monde entier.

Ligue allemande des Droits de l'Homme.

L'Allemagne réarme

Interview prise par « France d'abord »

La Ligue des Droits de l'Homme s'est opposée, dès le début, à toute forme de réarmement de l'Allemagne, que ce soit dans le cadre de la C.E.D. ou dans celui des accords de Londres et de Paris. Sa position demeure la même : son hostilité persiste et s'étend au réarmement de quelque partie de l'Allemagne que ce soit.

La Ligue constate, en effet, que dans les deux Républiques, la République fédérale et la République démocratique allemande, à l'Ouest comme à l'Est, le réarmement s'accomplit avec le concours d'anciens officiers de l'armée hitlérienne et d'anciens nazis.

La Ligue considère que l'entrée au Parlement sarrois de l'ancien gardien-chef de Dachau constitue une provocation à l'égard de tous les anciens déportés et victimes du nazisme. Mais ce n'est pas un fait isolé : l'accueil triomphal fait à leur retour en Allemagne aux prisonniers allemands en U.R.S.S., coupables de crimes de guerre, et l'attribution, dans les deux Républiques, du commandement des armées renaissantes aux anciens chefs de la Wehrmacht, montrent la survivance, dans toute l'Allemagne, d'un esprit militariste et nationaliste, contre lequel les amis de la Paix, en quelque pays que ce soit, doivent être mis en garde.

Il n'est pas douteux qu'un certain nombre d'Allemands sont de sincères partisans de la Paix. La Ligue entretient avec eux d'étroites relations. Mais il est à craindre que la remilitarisation, en ranimant les vieilles passions autour d'eux et contre eux, ne rende leur action de plus en plus difficile et menacée. C'est hors d'Allemagne, et notamment dans notre peuple, que doit se manifester l'opposition efficace à la résurrection en Allemagne du culte de la force et du règne de la force.

E. K.

La Ligue des Droits de l'Homme, profondément émue par la mort de Mme Irène JOLIOT-CURIE, victime de son dévouement à la science, s'associe au grand deuil de la Nation et présente à Frédéric Joliot-Curie, ancien membre du Comité Central, ses douloureuses condoléances.

(19 mars 1956).

Le procès de Karlsruhe

Une commission internationale de « juristes démocrates », présidée par M. Léon Lyon-Caen, Premier Président honoraire à la Cour de Cassation, a procédé à l'étude méthodique du procès en interdiction du parti communiste engagé par le gouvernement de Bonn devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe.

Elle a convié à un échange de vues sur ce procès, le dimanche 27 et le lundi 28 novembre, un certain nombre de personnalités françaises et étrangères.

Ont répondu par écrit : MM. Pierre Cot, J. Paul-Boncour, Ch. Eisenmann, Henri Lévy-Bruhl, Daniel Mayer, Hauriou, Raymond Valabrègue et Vercors, soit quatre professeurs de droit, deux avocats (dont un député et un ancien président du Conseil), un écrivain et le président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Sont intervenus dans le débat, après l'exposé introductif du président Lyon-Caen, MM. Ben Parkin, député travailliste britannique (en son nom et au nom de M. Mortimer, dirigeant trade-unioniste), Cavallari, avocat à la Cour de Cassation italienne, député, ancien ministre, Daniel Latifi, avocat à la Cour suprême de Bombay (Inde) et, parmi les Français, MM. Bernard Lavergne, professeur à la Faculté de Droit, Vermeil, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Pierre Lebrun, de la C.G.T., Marcel Willard, avocat à la Cour, Léo Hamon, avocat à la Cour, membre du Conseil de la République, Lentin, ancien substitut du ministère public français à Nuremberg, Pierre Villon, député, et Emile Kahn.

Toutes ces interventions, écrites ou orales, françaises ou étrangères, se réclamant d'opinions diverses (trois communistes, un progressiste, deux syndicalistes, un radical, six socialistes) ont conclu dans le même sens : contre le procès de Karlsruhe.

La place de la Ligue en ce débat, où prenaient part huit de ses membres, dont trois du Comité Central, a été grande. La défense du Droit, sa raison d'être, lui interdisait le silence en face d'une opération judiciaire conduite au mépris des règles de la justice et qui, sous le prétexte de défense démocratique, viole les principes essentiels de la démocratie. Comme l'a dit l'un des ligueurs, c'est la République de Bonn qui, par l'issue de ce procès, va se prononcer sur elle-même, se juger et se classer.

Nous donnons ici des extraits des conclusions unanimement prises, à l'issue de ce débat, par la Commission des juristes :

Un certain nombre de juristes indépendants, de tendances politiques diverses, sinon opposées, mais animés par un commun souci du respect des libertés démocratiques, ont eu leur attention attirée sur le procès actuellement en cours devant la Cour Constitutionnelle Fédérale de Karlsruhe, qui vise l'interdiction du Parti Communiste Allemand.

Réunis en Commission internationale, ils ont eu déjà l'occasion, à la lumière des premiers renseignements et documents portés à leur connaissance, d'exprimer, en dehors de tout esprit de parti, la vive inquiétude qu'ont fait naître parmi eux et le principe même de cette poursuite, et le déroulement de la procédure, par un avis du 25 janvier 1955, adressé à MM. le Président et les Conseillers de cette haute juridiction et dont ils maintiennent les termes.

La nouvelle documentation mise à leur disposition, en particulier le compte rendu intégral des débats, comportant notamment le texte des plaidoiries des avocats du Gouvernement Fédéral, n'a fait qu'accroître chez les soussignés cette inquiétude, dont ils croient devoir ici vous exposer en toute objectivité, les motifs.

...Si le procès et son issue éveillent chez la Commission tant d'intérêt et lui paraissent d'une telle gravité, ce n'est point parce qu'ils mettent en cause le sort du parti communiste allemand, dont elle ne cherche pas à se faire ici l'avocat, mais parce qu'est en jeu la défense des partis politiques en général, mieux, de l'exercice des libertés démocratiques essentielles. C'est en leur nom, et pour leur sauvegarde, que, nous élevant au-dessus de toute polémique partisane, nous avons jugé utile d'intervenir à nouveau pour protester contre leur violation.

La liberté des partis, proclamée par les Accords de Potsdam et par l'article 21, alinéa 1, du Grundgesetz, reçoit, il est vrai, une grave restriction de l'alinéa 2 du même article, base de la poursuite, qui déclare, et donne compétence à la Cour constitutionnelle fédérale pour déclarer contraires à la Constitution et dissoudre les partis qui, « d'après leurs buts ou le comportement de leurs membres, tendent à porter atteinte à l'ordre fondamental libéral démocratique, ou à l'écartier, ou à mettre en danger la stabilité de la République Fédérale. »

... On attendait de la part de l'accusation la preuve effective de faits concrets, d'activités subversives (actes ou tentatives de sabotage, d'espionnage, de terrorisme, violences, manœuvres de complot, etc.), par lesquelles le parti communiste aurait porté ou tenté de porter atteinte à « l'ordre fondamental démocratique libéral », aurait extériorisé sa prétendue volonté de renverser la République Fédérale ou la Constitution.

La lecture des procès-verbaux des débats ne nous a pas permis de relever l'existence de pareilles preuves.

Certes, les avocats du Gouvernement ont produit des discours et des écrits de membres ou dirigeants du parti dans lesquels ils s'élèvent contre la politique anglo-américaine, la remilitarisation de l'Allemagne, les Accords de Bonn et de Paris, et prônent les actions de masse pour obtenir l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et la réalisation de l'unité d'action de la classe ouvrière. Mais pareille activité ne sort pas du cercle de la propagande et de l'exercice normal des libertés de la presse, d'opinion, d'expression, de réunion, d'association, formellement garanties par la Constitution (Articles 3, 4, 5 et 8 Grundgesetz).

... Regrettons qu'au lieu d'opposer au parti communiste des preuves positives d'une activité inconstitutionnelle, le Gouvernement Fédéral se soit surtout consacré à l'analyse doctrinaire et à l'essai de réfutation des théories marxistes-léninistes.

Pendant cinq semaines d'audience, par la bouche de ses avocats, il s'est érigé en interprète et s'est livré à l'exégèse dogmatique de ces théories. Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur les dangers ou les mérites du socialisme marxiste, peut-on admettre qu'une conception idéologique puisse faire l'objet d'une procédure judiciaire ; qu'une théorie scientifique soit mise au banc des accusés ? Peut-on admettre qu'un gouvernement recoure à une juridiction, qui n'est pas un corps purement politique, qui doit décider d'après les normes du droit, non d'après les considérations d'opportunité politique — d'après des faits, documents et témoignages, non d'après des doctrines philosophiques contestées ou discutées — pour établir la vérité officielle sur le point de savoir si le socialisme représente ou non une forme supérieure de liberté et de démocratie ?

Les conclusions du Gouvernement se meuvent dans le domaine non des faits, mais des convictions et des idées. Elles visent des conséquences supposées de théories plus ou moins arbitrairement interprétées.

Les débats donnent ainsi l'impression que l'idéologie marxiste est devenue l'objet du procès ; que l'attachement du parti communiste au marxisme-léninisme constitue, pour les avocats du Gouvernement, un facteur d'inconstitutionnalité. C'est moins le parti lui-même, à raison d'actes dont la preuve échappe, qu'on cherche à faire condamner, que la conception du monde du marxisme-léninisme. Ce sont moins les organisations communistes et leur activité que le Gouvernement craint et pourchasse que leurs opinions en matière économique ou sociale, en politique intérieure ou extérieure. C'est de ces opinions, parce qu'elles contrecarrent les siennes, qu'il déduit, au nom de la défense du régime, le caractère anticonstitutionnel du parti qui les professe et les propage.

L'opposition devient inconstitutionnalité, est transformée en crime. L'action dont la Cour est saisie apparaît comme une tentative d'élimination d'un adversaire politique par un simulacre de justice.

Le Gouvernement Fédéral s'est engagé ainsi dans une voie qui rappelle à tout observateur impartial tout à la fois les procédés anciens des temps sombres de l'hitlérisme et les tendances actuelles de la loi Mac Carran, d'après laquelle le seul fait d'être considéré comme communiste suffit pour être convaincu d'avoir préconisé le renversement du Gouvernement par la violence.

BONNE NOUVELLE

L'ex-grand amiral Raeder a été rétabli dans ses droits de citoyen d'honneur de Kiel, l'ancienne grande base navale du Reich.

Les journaux du 9 mars 1956.

Les soussignés croient devoir rappeler les dangers qu'offre et les obstacles auxquels se heurte, sous un régime de vraie liberté démocratique, toute entreprise tendant à mettre hors la loi un parti politique :

1° Toute atteinte aux droits démocratiques risque de se propager et de provoquer ainsi (par contagion) un mouvement général de répression arbitraire ; les nombreuses poursuites engagées dans la République Fédérale contre des groupements de gauche, autres que le parti communiste, en sont la preuve ;

2° Tant qu'une opinion se borne, par l'exercice régulier des droits qui lui sont garantis, à vouloir rallier à elle la majorité des citoyens, c'est pur arbitraire de lui refuser la liberté. Seule peut se poser la question de savoir si le parti qui propage cette opinion ne viole pas les lois en vigueur, spécialement les lois pénales.

Il n'y a pas, en effet, à notre avis, de *partis illégitimes*, devant être interdits comme tels, parce que contraires à une certaine idéologie politique orthodoxe, proclamée seule admissible, ou à un certain ordre économique ou social établi, affirmé ou supposé le meilleur.

Il n'y a que des partis *illégaux* qui recourent à la force ou à des moyens pénalement sanctionnés pour assurer leur triomphe, renverser le gouvernement ou conquérir le pouvoir.

Supprimer un parti, sans qu'aucun acte illégal de subversion soit prouvé contre lui, mais parce qu'il propage une doctrine non conforme aux tendances de la politique intérieure et internationale officielle, c'est vider de leur substance les vrais concepts du régime républicain démocratique, au point de ne laisser survivre, derrière le masque de la liberté, qu'un nouveau fascisme. On ne sauve pas la démocratie en la niant.

Parmi les thèses soutenues par les avocats du Gouvernement et partiellement ratifiées par la Cour elle-même, il en est une particulièrement dangereuse et contre laquelle nous ne saurions trop nous élever.

Ils ont déclaré, dans leurs conclusions, que le Parlement étant la seule expression de la souveraineté populaire, le peuple doit s'en remettre uniquement aux décisions parlementaires, que sa volonté politique ne peut s'exprimer que par les élections. Ainsi, sa participation à la vie publique se limiterait au dépôt d'un bulletin de vote tous les quatre ans. L'action politique directe du peuple constitue une « agression intérieure » contre la République Fédérale. Tout moyen extra-parlementaire, fût-il pacifique, tel que ceux mis en œuvre par le parti communiste à l'appui des revendications de la classe ouvrière (manifestations par écrits ou paroles, démonstrations publiques, actions de masse contre le réarmement allemand, grève politique ou même économique employée comme arme de lutte des classes), devrait, à entendre les représentants du Gouvernement, être considéré comme un trouble apporté à « l'ordre fondamental démocratique libéral », comme une atteinte à la sûreté de l'Etat.

Il y a plus. Le Gouvernement a réussi à faire admettre ses thèses par un arrêt du 25 mars 1955, rendu au cours des débats, touchant le droit à la résistance. Nous lisons dans cet arrêt : « ... La Constitution de Bonn accorde, dans une mesure notablement plus large que les constitutions d'autres Etats démocratiques, la possibilité, outre le contrôle parlementaire, d'engager contre d'éventuelles violations de la Constitution, quelle que soit leur importance — ou contre des agissements anticonstitutionnels d'un organe constitutionnel ou même du législateur — une procédure devant les tribunaux. Dès lors que ce recours peut être librement exercé, le droit à la résistance se trouve pratiquement exclu pour tout le monde, même pour les partis politiques. »

Ainsi, les dispositions de la Constitution de Bonn, prévoyant une procédure judiciaire contre d'éventuels agissements inconstitutionnels des organismes de l'Etat, entraînent l'illégitimité de toute action du peuple, tendant à manifester, par le canal de ses organisations, de ses syndicats et de ses partis politiques, une opposition à la politique menée par le Gouvernement ou le Parlement.

(Suite page 26.)

Il n'est pas besoin d'insister pour montrer que de pareilles conceptions aboutissent à paralyser l'exercice des libertés publiques essentielles énoncées par la Loi fondamentale elle-même et liant législateur, gouvernement et juridictions, à étouffer la liberté de coalition, les libertés syndicales, le droit de grève, et à refuser au peuple, « dont émane tout le pouvoir de l'Etat » (Article 20, Loi fondamentale), le droit de contrôler la réalisation de sa volonté par les organes de l'Etat, le droit de critique en cas d'abus de pouvoir ou de violation des droits de l'homme, le droit de résistance à l'oppression.

Les théories que le Gouvernement fédéral cherche à faire triompher dans ce procès, semblables à celles qui inspirent les méthodes des pays totalitaires, sont en contradiction manifeste avec les saines traditions démocratiques...

Le 28 novembre 1955.

Signatures :

LÉON LYON-CAEN, <i>Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation de France. Président de la Commission.</i>	
ERLING ANDRESEN, <i>Avocat à la Cour de Copenhague.</i>	MARIO BERLINGUER, <i>Avocat à la Cour de Cassation Italienne, député,</i>
Abbé JEAN BOULIER, <i>Ancien titulaire de la Chaire des Principes Chrétiens du Droit des Gens à l'Institut Catholique de Paris.</i>	
SAVERIO BRIGANTE, <i>Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation d'Italie.</i>	
FRANCESCO CERABONA, <i>Avocat à la Cour de Cassation d'Italie, Sénateur, Membre de la Commission de Justice du Sénat, Ancien Ministre.</i>	DUDLEY COLLARD, <i>Barrister à Londres, Ancien Président de la Haldane Society.</i>
JOHN ELTON, <i>Barrister à Londres, Président de la Haldane Society.</i>	JØRGEN JACOBSEN, <i>Avocat à la Cour de Copenhague.</i>
ALFRED-JULIEN-LOEWER, <i>Avocat à la Chaux-de-Fonds.</i>	
LOUIS NOGUÈRES, <i>Avocat à la Cour de Paris, Ancien Président de la Haute Cour de Justice.</i>	JOE NORDMANN, <i>Avocat à la Cour de Paris, Secrétaire Général de l'Association Internationale des Juristes Démocrates.</i>
D. N. PRITT, <i>Conseil de la Reine, Président de l'Association Internationale des Juristes Démocrates.</i>	HENRY TORRÈS, <i>Avocat à la Cour de Paris, Sénateur, Vice-Président de la Haute Cour de Justice.</i>

DES SECTIONS n'ont pas encore versé à la Trésorerie Générale les cotisations de l'exercice 1955.

TRÉSORIER, NE TARDEZ PLUS !

* * *

**ABONNÉS RETARDATAIRES,
Renouvelez votre abonnement aux Cahiers pour la série en cours !**

Afrique du Nord

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a adopté, le 3 octobre, une résolution où, rappelant les avertissements répétés auxquels les autorités responsables ont opposé une inertie qui a coûté beaucoup de sang et rendu les solutions de plus en plus difficiles, il met en garde les Français d'origine métropolitaine contre la politique de force désormais incapable de rien résoudre, et les musulmans contre les fureurs aveugles d'un soi-disant « nationalisme arabe ».

La Ligue proteste à nouveau contre la loi sur l'état d'urgence en Algérie et les abus qu'elle permet.

Elle demande pour les Nord-Africains travaillant en France des conditions d'existence et de travail vraiment humaines.

Elle demande que les disponibles rappelés et contraints en Afrique du Nord à des opérations qui sont du ressort de la police ne soient pas employés à des mesures frappant des êtres sans défense.

Enfin, regrettant la décision prise par l'O.N.U. dans des conditions choquantes pour la France, la Ligue estime que la détente internationale heureusement amorcée implique une politique continue de coopération à laquelle la France n'a pas le droit de se soustraire.

MAROC

LETTRE OUVERTE

A Son Excellence Si Bekkaï, à Rabat (Maroc).

Excellence, permettez-nous de vous dire combien nous nous réjouissons du choix que Sa Majesté le Sultan fait de vous comme premier ministre.

Nous n'aurons pas l'impertinence de vous en féliciter. Car la mission qui vous est confiée sera lourde. Des tâches multiples vous attendent, l'institution d'un régime constitutionnel, l'établissement de rapports nouveaux avec la France, l'une et l'autre dans l'ordre public et la sécurité garantie.

Et puis on n'adresse pas de félicitations à ceux que leur mérite a fait choisir. En France comme au Maroc, votre nom était prononcé par tous, votre désignation attendue et désirée. Ce n'est pas vous, Excellence, mais le Maroc et la France qu'il faut pour cette désignation féliciter.

Vous êtes un patriote marocain. De votre attachement à votre pays, à ses plus hautes traditions d'honneur chevaleresque unies à une ardente volonté de rénovation, vous avez donné des témoignages éclatants. Pacha de Séfrou, vous n'avez pas été seulement un administrateur éclairé et diligent, vous avez été pour vos administrés un chef attentif à leurs besoins, à la fois juste et bienveillant et toujours profondément humain. Puis, quand est venue l'heure de l'option décisive, en cette fin d'août 1953 où votre Souverain légitime était frappé d'éloignement, vous n'avez connu ni tentation de passivité ni hésitation devant le devoir commandé par l'honneur : vous avez renoncé à votre pachalik et choisi l'exil volontaire en France.

La France, vous l'aviez glorieusement servie. Combattant de la première guerre, mutilé gravement, vous pouviez avec ostentation faire état des croix et des galons gagnés au prix de votre sang. Vous avez préféré la vie obscure, mais utile. Deux années durant vous n'avez pas cessé de travailler à la réparation du coup d'Etat de 1953. Vous avez su vous faire entendre et comprendre non seulement des autorités éphémères mais du peuple français si faussement considéré comme versatile et qui reste constant dans sa passion de justice, son aversion pour l'arbitraire, son mépris pour les dérobades. Vous êtes ainsi créé, nouveaux liens indestructibles entre la France et le Maroc, des admirations ferventes et des amitiés sûres.

C'est en leur nom que nous vous adressons, Excellence, des vœux ardents de réussite. Deux peuples aujourd'hui s'en remettent à vous de leur destin commun. Ils ont en vous entière confiance, non seulement en raison de vos qualités éminentes, mais avant tout parce qu'ils savent l'amour qu'à l'un et l'autre vous portez. Eux-mêmes, soyez-en assuré, et que ce soit dans votre tâche un réconfort de chaque jour, eux-mêmes, vous connaissant bien, vous aiment autant qu'ils vous admirent.

Laissez-moi me dire avec fierté, cher Si Bekkaï, l'un de ces amis heureux de savoir, à la place que vous occupez, l'homme le plus digne d'y être.

(Chronique radiodiffusée du 3 décembre 1955.)

* * *

RÉPAREZ DE CRIANTES INJUSTICES !

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 21 novembre 1955, apprend avec une vive satisfaction les mesures de grâce prises au Maroc en faveur de condamnés politiques.

Ainsi pourra se clore, à l'occasion du retour du sultan Mohammed V, l'ère de violence réciproque que le coup de force du 20 août 1953 avait portée à son paroxysme.

Mais s'il est vrai que, trop souvent, les condamnés politiques ont été frappés pour de simples délits d'opinion, d'autres victimes de l'injustice attendent vainement réparation.

Il s'agit des Français du Maroc expulsés arbitrairement en décembre 1952, par application d'un édit du roi de France, dont la survivance en République est un scandale.

Certains de ces exilés ont pu, appuyés par la Ligue, faire connaître leur bon droit et revenir au Maroc; d'autres n'ont pu y réussir encore.

Le Comité Central demande qu'enfin justice totale soit faite et que chacune des victimes de cette longue persécution puisse retrouver au Maroc son foyer, ses droits et ses moyens de vivre.

ALGÉRIE

ALGÉRIE ET DISSOLUTION

En vertu de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'état d'urgence est automatiquement supprimé en Algérie.

La Ligue des Droits de l'Homme a toujours dénoncé l'état d'urgence comme inefficace et néfaste. Mais le Gouvernement qui l'avait conçu l'a constamment déclaré indispensable au rétablissement de l'ordre public et de la sécurité en Algérie : non seulement il l'a maintenu, mais il l'a étendu et prolongé.

Or, le même Gouvernement vient, par le décret de dissolution, d'abroger d'un seul coup l'état d'urgence, démontrant par là, ou bien qu'il l'avait fausement déclaré nécessaire, ou bien que se maintenir au pouvoir et préparer la réélection frauduleuse de ses partisans comptent plus à ses yeux que la sécurité en Algérie.

(5 décembre 1955)

Après l'affaire de Lamy

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 5 décembre 1955, saisi de deux relations contradictoires des graves incidents de Lamy (Constantinois) ;

Considérant que, suivant la version officielle, le service d'ordre assailli par des rebelles s'insinuant en armes au marché de Lamy, se serait trouvé en état de légitime défense ;

Considérant qu'au contraire, suivant les correspondants de presse, le service d'ordre, saisi de panique en présence d'une bagarre entre vendeurs et clients du marché, aurait tiré abusivement sur la foule ;

Considérant que l'incident tragique du car précipité dans un fossé est présenté d'une part comme une victoire sur des rebelles cherchant à fuir, d'autre part comme l'action aveugle de la troupe affolée contre des clients du marché tâchant de regagner leur douar ;

Considérant que le nombre des Musulmans tués s'élève selon les uns à dix-sept, selon les autres à quarante, alors qu'on ne compte heureusement aucun mort parmi les hommes du service d'ordre ;

Considérant que cette disproportion des pertes, jointe aux doutes planant sur les causes et le déroulement de l'affaire, risque d'accroître l'animosité de la population musulmane contre les autorités françaises et d'aggraver les hostilités en Algérie ;

Demande, à défaut d'une intervention de l'Assemblée nationale, impossible en raison de la dissolution, qu'une enquête soit menée sur place par une commission du Conseil de la République, qu'en même temps une instruction judiciaire soit ouverte et que les résultats de cette double recherche soient intégralement publiés.

Un programme d'action

La situation en Algérie, par sa gravité chaque jour croissante, appelle une action immédiate.

L'état de fait est un état de guerre. L'insurrection, d'abord localisée, a gagné toute l'Algérie et s'est acquies la complicité, au moins passive, de la plupart des Algériens musulmans. La répression par la force n'a pu réussir, en seize mois, à l'arrêter.

La force, indispensable dans la situation présente pour garantir la sécurité des personnes et des biens, s'est montrée impuissante à rétablir la paix. La paix, nécessaire à l'Algérie comme à la France, ne s'obtiendra qu'en s'attaquant aux causes de la guerre et de son extension.

Ces causes sont d'ordre divers. L'insurrection est soutenue par des puissances étrangères notamment les Etats arabes et l'Espagne de Franco : il n'est pas établi qu'elles aient été à l'origine du soulèvement. D'autre part, la crise tunisienne et la crise marocaine, par leur retentissement dans l'Algérie voisine, ont pu encourager les Algériens, à s'insurger, mais l'encouragement fût resté sans écho si la révolte n'eût existé dans les esprits. **Les causes réelles et profondes de l'insurrection, les causes de sa durée et de ses progrès, se trouvent en Algérie même.**

La première est le maintien obstiné d'un système colonial qui a profité surtout aux possédants. Français d'origine ou Arabes. Ces privilégiés du régime ont laissé la masse du peuple croupir dans la misère et l'ignorance, et l'ont traitée avec un mépris dégradant. Tout-puissants sur l'administration française en Algérie, influents en France dans le Parlement et sur la plupart des gouvernements, ils se sont opposés à toutes les réformes alors qu'elles étaient nécessaires et pouvaient être suffisantes.

Les revendications algériennes, rejetées chaque fois, sont devenues de plus en plus exigeantes. Les événements y ont aidé : éclipse de la France de 1940 à 1944, proclamation par la Résistance et ses alliés du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mouvement universel des peuples vers leur émancipation. Les revendicateurs algériens, qui se seraient contentés d'abord de l'assimilation, en sont venus à invoquer un patriotisme algérien et à exiger pour la nation algérienne l'autonomie, puis l'indépendance.

Ces idées, qui sont à l'origine de la lutte, se sont répandues à la faveur de cette lutte. Il ne suffit pas de leur opposer un refus pour mettre fin à la lutte. Une guerre n'a que deux issues : vaincre ou négocier. Chercher à vaincre exigerait de la France des sacrifices de longue durée, dont le moindre ne serait pas de l'affaiblir, de l'absorber et de l'écartier du règlement des affaires internationales, sans que le succès fût certain. Fût-il même assuré — et l'exemple de l'Indochine permet au moins le doute — une victoire aussi coûteuse et laissant après elle de lourds ressentiments ne donnerait qu'une paix précaire. **L'intérêt national, autant que le sens de la justice, commande la négociation.**

* * *

Deux questions alors se posent : négocier avec qui et sur quoi ?

Il faut prévoir trois ordres de négociation : sur le plan militaire, avec les chefs de l'insurrection en vue de la trêve indispensable ; — sur le plan international, avec les Etats intervenants pour faire cesser leur appui aux insurgés ; — sur le plan politique, avec des députés librement et loyalement élus si de telles élections sont prochainement possibles, à leur défaut avec les personnalités disposant d'une autorité réelle sur la population musulmane, **sans aucune exclusive et sous la seule condition d'un désaveu public des atrocités et des crimes de droit commun.**

En vue de ces négociations, la nécessité dès à présent oblige à savoir nettement, d'une part ce que la réalité rend désormais impossible et d'autre part ce qu'on veut et peut accepter.

Impossible, le maintien du régime colonial. Impossible, l'assimilation, repoussée en Algérie aussi bien par les colons que par les musulmans. Impossible, l'intégration, parce qu'elle n'est qu'une formule creuse chez la plupart de ses partisans et quand, par exception, on la précise elle ne se distingue guère de l'assimilation.

La réalité, c'est qu'il s'est formé un nationalisme algérien et que la personnalité algérienne ne peut plus être méconnue. Un autre élément de la réalité, c'est l'existence d'une population française non musulmane dont la sécurité et les droits légitimes doivent être assurés et garantis.

C'est en partant de ces deux données que la négociation doit être entamée et conduite, **ses conclusions devant être soumises à l'assentiment de la population, tout entière consultée.**

Entreprise dans un tel état d'esprit, la négociation portera sur le régime de l'Algérie et ses rapports avec la France.

Quant au régime social, pour mettre fin à l'exploitation du peuple par les féodaux de la terre ou des affaires, **extension immédiate à l'Algérie de la législation française du travail et du système français d'assurances sociales.**

Quant au régime politique, point de veto préalable, même à l'autonomie ou à l'indépendance si elle est voulue par le peuple algérien lui-même.

Mais, en tout état de cause, **les liens avec la France devront rester étroits dans l'intérêt des deux pays**, l'Algérie ne pouvant tirer d'elle seule les ressources nécessaires à son essor et ne pouvant les trouver hors de France qu'en acceptant des contraintes morales, politiques et sociales autrement dures et pesantes que celles dont elle se plaint justement aujourd'hui.

* * *

Telle est l'esquisse d'une solution de la question algérienne, que la Ligue des Droits de l'Homme, au nom des droits de l'Homme qu'elle n'a cessé d'opposer, en Afrique du Nord comme ailleurs aux injustices et aux violences, offre au Parlement et au Gouvernement prochain de la France.

Son adoption, son application, demanderont une volonté ferme, hautement proclamée, **la volonté de rompre avec les errements désastreux, aujourd'hui encore en vigueur** : promesses non tenues, la légalité méconnue, la dignité de l'homme bafouée, la vérité étouffée ou déguisée.

En même temps, devra s'affirmer la volonté du peuple français de s'entendre avec le peuple d'Algérie pour **leur association fraternelle, sous une forme à définir d'accord, dans l'égalité de leurs droits et l'union de leurs intérêts.**

En même temps devra s'annoncer le renoncement à l'arbitraire, c'est-à-dire la libération des prisonniers politiques, la suppression des camps d'internement, l'interdiction des violences policières et le rétablissement de la liberté d'expression.

De cette répudiation d'un passé injustifiable, de cette annonce d'un temps nouveau, résultera le « choc psychologique » d'où peut et doit sortir la paix.

Quelle que puisse être l'opposition de la routine, des préjugés, du fanatisme, des intérêts matériels et des intérêts politiques — si les hommes au pouvoir savent agir rapidement audacieusement — si l'annonce immédiate de leurs projets et son accent savent entraîner l'opinion, la partie est gagnée.

Ce qui veut dire que la France, dans un monde gangrené de racisme, reconquiert l'amitié des peuples, retrouve leur confiance et redevient leur espoir.

Comité central, 19 janvier 1956.

* * *

Après le six février

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme réuni le 20 février 1956,

Relève, dans la Déclaration du Président du Conseil à l'Assemblée Nationale, ce passage relatif aux instigateurs de l'odieuse manifestation du 6 février à Alger :

« Une petite minorité égoïste, affreusement égoïste, de possédants... défend avec acharnement ses intérêts propres et ses positions politiques... Ils sont, hélas! derrière les organisations extrémistes. Ils sont, hélas! derrière les groupes de choc que l'on a voulu dresser contre le Gouvernement de la République... Ils abusent de la bonne foi des patriotes pour des intérêts qui n'ont rien de français. »

Le Comité Central se félicite d'apprendre, par la même Déclaration, que le Gouvernement est décidé « à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter partout la légalité républicaine ».

Observant toutefois que cette décision vise exclusivement l'avenir, il demande au Gouvernement de la République de faire connaître les résultats de l'enquête qu'il n'a pu manquer d'ordonner sur les véritables responsables de la manifestation du 6 février, ainsi que les poursuites engagées et les sanctions infligées.

* * *

Une explication qui s'impose

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme réuni le 20 février 1956,

Rappelle que la Ligue a protesté contre les livraisons d'armes aux pays du Moyen-Orient, livraisons deux fois dangereuses en ce qu'elles instituent en cette zone sensible du monde une véritable course aux armements et qu'elles y accroissent les risques de conflit.

Il observe qu'aujourd'hui l'Egypte est ouvertement accusée d'être un foyer de propagande anti-française en Afrique du Nord, d'entraînement militaire pour les insurgés algériens, de livraisons d'argent et de fournitures d'armes au commandement insurrectionnel.

Il constate que cette participation de l'Egypte à l'insurrection algérienne est depuis des mois dénoncée par les représentants officiels de la France en Algérie et stigmatisée en France par les partis de droite et la presse à leurs ordres.

Or, il apprend qu'une livraison de mortiers français à l'Egypte a été décidée, en janvier dernier, par le Gouvernement soutenu par ces mêmes partis et cette même presse, alors qu'une telle opération risquait de ravitailler en armes les adversaires de nos propres troupes.

Considérant qu'une décision de cette importance exigeait l'assentiment du Président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères, le Comité Central espère qu'ils tiendront à s'en expliquer.

Après les pleins pouvoirs

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 19 mars 1956,

Observe que depuis de longs mois, l'insurrection n'a pas cessé de s'étendre en Algérie, sans qu'aucune mesure efficace, de quelque ordre que ce fût, ait été prise pour la réduire : bien au contraire, le système de répression policière et de représailles collectives, longtemps pratiqué avec le consentement au moins tacite des autorités métropolitaines et locales, n'a fait que renforcer numériquement et moralement l'insurrection.

En France même, des manœuvres politiciennes, telles que la dissolution, suivie de la vacance effective du pouvoir, ont laissé le temps perdu profiter à l'insurrection.

Ainsi, en Algérie comme en Tunisie et au Maroc, le Gouvernement et l'Assemblée issus des élections du 2 janvier se sont trouvés en face d'une situation gravement compromise par leurs prédécesseurs.

A l'inertie ancienne ont alors succédé des mesures assurément inspirées par un désir d'apaisement, mais improvisées ou imposées : le voyage à Alger sans programme arrêté et sans information sur le complot des factieux — l'abandon du général Catroux sous la pression de l'émeute — les déclarations contradictoires sur le collègue unique équivalant à un demi-recul — enfin l'appel aux insurgés, mis en demeure de déposer les armes sans condition ni garantie, ce qui n'a rendu leurs agressions ni moins nombreuses, ni moins dangereuses.

Or, le Comité Central constate que le Gouvernement s'est repris. Il relève notamment, dans les déclarations du Président du Conseil, le 9 mars, à l'Assemblée nationale, une vue exacte des conditions particulières à l'Algérie, le rejet de l'explication totale et trop commode des événements par l'intervention étrangère, le refus opposé à l'emploi exclusif de la force, la volonté d'assurer en même temps la sécurité des personnes et la mise en train des réformes dans un esprit vraiment social, le dessein affirmé de barrer la route aux factieux et de ramener à son rôle une administration aujourd'hui omnipotente, enfin le désir manifeste d'établir la paix, par l'égalité des droits et le respect de la dignité de chacun, la coexistence des deux communautés qui constituent la personnalité algérienne.

* * *

Le Comité Central accueille ces déclarations comme une promesse d'action efficace.

Il rappelle que la Ligue des Droits de l'Homme s'est toujours prononcée contre le colonialisme aussi bien que contre le nationalisme, qu'elle s'est élevée contre tout racisme — qu'il se traduise par l'exploitation méprisante et humiliante des autochtones ou qu'il tente de les entraîner dans une guerre politico-religieuse, pan-arabe, et pan-islamique — enfin qu'elle a défini la politique à suivre en Algérie sur les bases suivantes :

- Résistance aux deux fanatismes actuellement dressés l'un contre l'autre.
- Obligation imposée à tous du respect de la personne humaine.
- Répression de tout terrorisme, d'où qu'il vienne.
- Justice égale pour tous et conforme au Droit.
- Réforme immédiate et profonde de la condition indigène.
- Statut élaboré d'accord avec les représentants authentiques des divers éléments de la population afin d'en assurer la coexistence pacifique.

C'est cette politique que le Comité Central attend du Gouvernement muni de ses pouvoirs spéciaux. Il ne cache pas cependant que, sur deux points, il éprouve des inquiétudes.

* * *

En premier lieu, si des élections libres sont un moyen démocratique de trouver des interlocuteurs valables, ces élections ne seront vraiment libres sans pacification préalable. La Ligue des Droits de l'Homme comprend la répugnance à négocier avec les auteurs ou inspirateurs d'attentats affreusement

cruels, mais une trêve de fait ne peut se conclure qu'avec l'adversaire, quel qu'il soit. Et, sans un cessez-le-feu dans les différentes zones de combat, les agressions se multipliant, les hostilités s'étendant, la France se trouvera lancée dans une vraie guerre de reconquête, longue, atroce et impuissante à rien résoudre durablement.

Le second motif d'inquiétude tient à l'article 5 des pleins pouvoirs, remettant au Gouvernement, sans précision, sans limite et sans garantie, les moyens de suspendre les libertés fondamentales. Le précédent de la loi d'urgence et de ses abus suffit à justifier les craintes de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le Comité Central veut espérer que, sur ces deux problèmes, le Gouvernement fidèle aux principes et aux promesses du Front républicain, saura discerner et servir l'intérêt vraiment national, inséparable du rétablissement prochain de la paix et de la sauvegarde des libertés françaises.

Textes et documents

I

L'ALGÉRIE DEVANT LE COMITÉ CENTRAL

Rapport de M. Émile KAHN.

(19 janvier 1956)

La situation en Algérie, par sa gravité chaque jour croissante, appelle une action immédiate.

L'état de fait est un état de guerre. Il a créé l'insécurité générale et partout répandu la peur. Aux violences inhumaines des agresseurs ont répondu les violences aveugles ou calculées de la répression militaire et policière : les lois, même les plus rigoureuses, sont outrepassées par ceux-là mêmes qui sont chargés de les appliquer. Cependant, si la répression a pu dans le passé, suffire à écraser les soulèvements, elle est aujourd'hui impuissante et néfaste : non seulement elle ne parvient pas à imposer la fin d'hostilités qui se poursuivent depuis bientôt seize mois, mais elle les aggrave du fait que les Algériens qui fuient devant elle vont grossir et renforcer les maquis.

C'est ainsi que l'insurrection, d'abord localisée, a pu gagner toute l'Algérie et s'acquérir la complicité, au moins passive, de la plupart des Algériens.

Par sa généralité et par sa durée, l'insurrection actuelle se distingue des soulèvements antérieurs. Deux éléments extérieurs y ont contribué.

Premièrement, l'appui, aujourd'hui certain, de puissances étrangères, notamment des États arabes et de l'Espagne franquiste : fourniture d'armes et d'équipement militaire, expédition de matériel de propagande, envoi de cadres et d'agitateurs, installation de centres d'instruction ou de repli. Si important que se révèle cet appui, si intolérable qu'il soit de la part d'États en relations diplomatiques avec la France, si captieux aussi par le mythe répandu d'une soi-disant nation arabe, il n'aurait pas suffi à provoquer l'insurrection, à l'étendre et la prolonger, si des causes internes de révolte n'avaient agi.

Deuxième élément extérieur : les événements de Tunisie et du Maroc. L'Algérie en est différente mais voisine et sa population, musulmane comme celle des deux protectorats, n'a pu demeurer insensible aux troubles de zones aussi proches. Par leur durée, le conflit tunisien (décembre 1951 à juillet 1954) et le conflit marocain (du mois d'août 1953 à l'automne de 1955) ont retenti en Algérie comme des appels au soulèvement. De même, la solution des deux crises, apparaissant comme un succès des revendications populaires, entretient aujourd'hui dans le peuple algérien l'espoir d'obtenir à son tour satisfaction.

Il est donc faux de prétendre, pour repousser les revendications algériennes, que l'Algérie n'a rien de commun avec ses voisins d'Afrique du Nord. Il faut prendre garde, au contraire, que, par un choc en retour, la contagion algérienne ne ranime les troubles en Tunisie et au Maroc : les attentats multipliés à la frontière tunisienne et les soulèvements du Rif devraient avertir les autorités françaises de la nécessité urgente, pour l'Afrique du Nord tout entière, de la paix en Algérie.

Il n'en est pas moins vrai que les événements de Tunisie et du Maroc n'auraient pas eu un tel retentissement en Algérie si le malaise n'y eût d'abord couvé et que la question d'Algérie ne peut être réglée sur le modèle des questions tunisienne et marocaine.

La cause profonde de l'insurrection algérienne est dans le maintien obstiné d'un régime colonial qui ne répond ni aux exigences de notre temps, ni aux aspirations des Algériens autochtones.

La colonisation française a fécondé l'Algérie, mais au profit presque exclusif des possédants, Français d'origine ou Arabes. Ceux-ci ont exploité la masse du peuple, l'ont laissée croupir dans la misère et l'ignorance et l'ont

traîtée avec un mépris dégradant. Tout puissants sur l'administration française, captant ou menaçant les gouverneurs généraux, dictant leurs conditions impérieuses aux Parlements et aux Gouvernements, ils se sont opposés sans cesse aux réformes alors qu'elles étaient nécessaires et pouvaient être suffisantes.

L'histoire contemporaine de l'Algérie est faite de refus successifs et de retards constants sur les événements. Les colons se sont opposés en 1919 à l'attribution moins étroite de la nationalité française : ils s'y ralliaient, quelques années plus tard, pour s'opposer victorieusement au projet Blum-Viollette. Ils ont réussi à empêcher l'application du Statut de 1947, réalisant partiellement l'assimilation : ils répugnent encore à l'admettre aujourd'hui qu'elle est dépassée.

Car les revendications algériennes, rejetées chaque fois, ont grandi. Alors que l'assimilation accordée les eût satisfaits, la déception, accentuant l'antagonisme entre les bénéficiaires et les victimes du système, a fait demander plus et mieux. La guerre mondiale, avec l'effondrement de 1940, l'intervention d'Allemands parlant et agissant en maîtres, puis l'occupation américaine après le débarquement, ont paru marquer le déclin de la France. La Résistance et la reconquête, où les Algériens embrigadés ont pris part, leur ont enseigné que tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Ainsi l'humiliation et la misère, l'entêtement à refuser de les comprendre, l'éclipse des dirigeants et le renversement des régimes, enfin le mouvement universel des peuples vers leur émancipation, tout s'est en quelque sorte conjuré pour les conduire à exiger l'autonomie, puis l'indépendance.

Les pouvoirs publics, en Algérie et dans la métropole, se sont refusés à ce qu'ils tiennent pour un renoncement désastreux. Ils offrent aujourd'hui, avec une série de menues réformes administratives, agraires, confessionnelles et scolaires, ce qu'ils appellent l'intégration et qui n'est que l'application tardive du Statut. Même s'ils trouvaient l'acceptation qu'ils n'ont pas, des colons français, les huit ans d'inapplication du Statut font qu'on ne croit plus à leurs promesses, que celles-ci ne répondent plus aux besoins du temps ni aux aspirations des hommes.

Il faut donc autre chose pour rétablir en Algérie, avec la paix nécessaire, la confiance en la France, la coopération avec elle et, du même coup, la puissance française dans le monde.

Il faut rétablir la paix, mais en attendant garantir la sécurité.

Il n'est pas permis à un Etat, sans se dégrader, de laisser ses ressortissants, quels qu'ils soient et quelle que soit leur origine, exposés à l'enlèvement, aux violences, aux tortures, à l'assassinat. **Le maintien de forces suffisantes, efficacement employées, est donc indispensable tant que le risque d'attentats subsiste.**

Par contre, les forces de l'ordre, troupes et police, doivent observer les règles élémentaires du droit et du respect humain. Un Etat se dégrade aussi quand il tolère les agissements inadmissibles de ceux qu'il emploie, quand il feint de les ignorer ou quand il en donne une justification mensongère, et quand enfin il leur assure l'impunité. Les auteurs des crimes, à quelque parti qu'ils appartiennent, doivent être poursuivis régulièrement et jugés.

Doivent être désormais absolument proscrits, quelles qu'en puissent être les prétextes, les arrestations arbitraires, l'internement par lettre de cachet, la torture physique ou morale, les exécutions sommaires, les bombardements de villages et les ratissages pour l'exemple. Ces excès, que l'on

cache trop souvent aux Français mais qui à l'étranger jettent le discrédit sur la France, appellent des sanctions exemplaires et publiques. Ici, comme en toute matière gouvernementale, **il faut en finir avec les dérobades, les mensonges et les silences complices.** Toute autre attitude prolongerait les hostilités et achèverait de les rendre inexpiables.

Il faut mettre fin aux hostilités. Il est habituel de dire qu'on ne fait pas la guerre. C'était le cas pour l'Indochine, et c'est le cas pour l'Algérie. La vérité est qu'on ne déclare pas officiellement la guerre, ce qui exigerait une décision du Parlement. Mais on mène une guerre réelle avec des troupes sans cesse accrues, une puissance matérielle de guerre et suivant des méthodes de guerre. La seule différence est que, de part et d'autre, on s'abstient d'observer les règles de la guerre à l'égard des prisonniers. La guerre est plus inhumaine et plus atroce, mais c'est tout de même la guerre, et, comme toute guerre, elle ne peut finir que par deux moyens, au choix : vaincre ou négocier.

Vaincre est possible, assurent les chefs militaires. Mais ils reconnaissent eux-mêmes qu'il y faudra des années et des masses d'hommes. Poursuivre la victoire exigera donc des sacrifices longs et cruels pour une issue incertaine : en Indochine aussi, la victoire était promise et garantie — jusqu'à Dien-Bien-Phu. **L'intérêt national exige la négociation.**

Une première intervention diplomatique s'imposera auprès de puissances étrangères pour faire cesser tout concours à nos adversaires, et auprès de puissances amies pour obtenir, comme il se doit, leur appui dans cette démarche. Aux uns et aux autres, nous avons le droit de parler haut et ferme.

Aucune démarche de cette nature ne dispensera pourtant de négocier en Algérie même, et c'est ici que se posera la question des interlocuteurs valables.

Un projet connu désigne comme tels les membres d'une Assemblée algérienne, issue d'élections libres et loyales. Mais **il n'y aura pas d'élections libres sans arrêt des hostilités, et la première négociation en Algérie sera pour décider la trêve.**

Or, une trêve se discute entre chefs militaires. Certains Français s'indigneront : on ne négocie pas, diront-ils, avec des hors-la-loi, des rebelles, des bandits... Ces appellations dénigrantes sont d'usage en une telle guerre. On en a couvert Ho-Chi-Minh, Bourghiba et l'Istiqlal : on se félicite aujourd'hui de les avoir pour associés.

La trêve obtenue et les élections faites, les députés algériens auront qualité pour parler au nom de leur peuple. Seront-ils les seuls, ou d'autres, également représentatifs, les Oulémas par exemple, religieux vénéralisés et premiers promoteurs du nationalisme algérien, ne pourront-ils leur être adjoints ? C'est à voir.

Mais si les élections prévues ne pouvaient avoir lieu, devrait-on accepter la guerre sans fin ?

Il faut poser en principe que tout interlocuteur, militaire ou civil, religieux ou laïc, est acceptable s'il dispose d'une autorité suffisante.

A une condition, cependant.

Des atrocités ont été commises, et aussi des crimes de droit commun, pillages et destructions militairement injustifiables. Les violences imputées à des Français d'origine ont été stigmatisées en France, au Parlement, dans la presse et par des organisations telles que la Ligue. Celles de l'autre côté ne l'ont jamais été. **Le moins qu'on puisse demander à un interlocuteur éventuel, c'est qu'il répudie, avec le crime commis dans un intérêt personnel, l'assassinat de femmes et d'enfants, et d'incendie d'écoles.**

Mais sur quoi négociera-t-on ? Ici se pose la question la plus difficile, celle du régime de l'Algérie.

On peut répondre, en se dérochant, ou que les Algériens seuls en décideront, ce qu'aucun gouvernement français, aucun parti français n'acceptera, ou qu'on verra bien en négociant. Cette solution paresseuse est inadmissible : sans réflexion préalable, sans savoir ce qu'on veut et qu'on ne peut accepter, on négociera à tâtons.

Il faut donc affronter le problème capital, et d'abord se défaire d'une notion fausse.

On a dit, et beaucoup répètent encore : « L'Algérie, c'est la France ». Ce n'est pas vrai. L'Algérie n'est la France ni par ses conditions géographiques, ni par son histoire, ni par sa démographie, ni par son économie et sa structure sociale. Certaines expressions administratives prêtent à équivoque : les départements, les communes, les préfets, sous-préfets et maires, mais les mêmes noms désignent des circonscriptions, des fonctions et des pouvoirs sans identité avec les nôtres. Par contre, l'Algérie a, comme une colonie, un Gouverneur général, et, comme un territoire autonome, une Assemblée territoriale. Que devient enfin, dans ce « prolongement de la France », ce qui fait la République ? La liberté y est limitée par des lois particulières et frappée de rigueurs spéciales. L'égalité se traduit par le bulletin de vote : le bulletin de vote d'un Algérien musulman vaut moins que celui d'un Français d'origine — en admettant que ce bulletin mineur soit même compté, ce qui n'est pas arrivé souvent. Quant à la fraternité...

Non, l'Algérie n'est pas la France. Pour en faire vraiment une France d'outre-mer, il faudrait décréter une assimilation complète. Mais personne n'en veut en Algérie, ni les musulmans, ni les colons.

L'intégration ? Il faudrait définir le mot, ce que personne n'a fait en France métropolitaine. Le Gouverneur général Soustelle, paraît-il, s'y rallie. Mais, autant qu'on puisse savoir de son rapport et par ce qu'on connaît de ses déclarations publiques, l'intégration consiste essentiellement dans l'application du Statut de 1947, complété par des mesures de même esprit — ce qui correspond à l'assimilation.

Il est désormais trop tard pour s'accrocher à des solutions naïgares possibles, mais écartées par l'opposition des prépondérants et désormais périmées. Il faut avoir le courage de voir les choses, et les hommes tels qu'ils sont. Alors, on devra reconnaître qu'il n'y a pas de solution hors du consentement populaire et que toute l'Algérie musulmane est gagnée aujourd'hui à l'idée qu'elle forme une nation.

On dira : « C'est une idée fausse, l'Algérie musulmane n'a rien d'une nation, n'ayant jamais eu de passé national ». Mais le passé lointain n'est pas indispensable : depuis des années, les Algériens ont assez subi, souffert et espéré ensemble pour avoir acquis un passé commun. Au surplus, ce qui fait essentiellement la nation, suivant la tradition française depuis 1790, c'est la volonté de vivre ensemble. Cette volonté existe-t-elle en Algérie ? Les Algériens seuls pourront le dire. Mais il doit être bien entendu qu'après les avoir consultés sous quelque forme que ce soit, élections loyales ou référendum, tous s'inclineront devant leur réponse.

Si cette réponse est négative, un plan de réformes devra être établi d'accord avec les Algériens représentatifs. **Réformes politiques**, assurant à tous les Algériens, sans distinction d'origine, les mêmes droits et les mêmes pouvoirs. **Réformes sociales** mettant fin à l'exploitation du peuple par les féodaux de la terre et

des affaires, et d'abord introduction en Algérie de la législation française du travail et du système français d'assurances sociales. **Réformes administratives**, tarissant la vénalité et la corruption endémiques. **Réforme enfin des rapports entre les personnes** par la disparition d'un racisme distant, méprisant et injurieux (1).

Si la réponse, au contraire, est affirmative, il faudra l'accepter avec ses conséquences, autonomie ou même indépendance — restant à établir, avec les étapes intermédiaires, **les liens nouveaux entre l'Algérie et la France**. L'intérêt des deux peuples portera, comme en Tunisie, comme au Maroc, à les resserrer. L'interdépendance n'est pas plus impossible en Algérie que dans les deux Etats voisins, et elle y est encore plus souhaitable.

Dans les deux cas, les droits légitimes de la population non-musulmane et son entière sécurité devront être efficacement garantis.

* * *

Telle est l'esquisse d'une solution de la question algérienne offerte par la Ligue des Droits de l'Homme au Parlement et au Gouvernement prochain de la France.

Convaincue que rien d'utile et de durable ne s'obtient par la force seule, la Ligue n'a pas cessé de s'élever, en Afrique du Nord comme ailleurs, contre toutes les violences, d'où qu'elles viennent. Soucieuse de rendre à la France sa vraie figure d'émancipatrice et d'initiatrice humaine, elle aspire à la voir traiter les Algériens en hommes, et en hommes libres.

Cette grande tâche demandera une volonté ferme, hautement proclamée, **la volonté de rompre avec les errements désastreux, aujourd'hui encore en vigueur** : promesses non tenues, la légalité méconnue, la dignité de l'homme bafouée, la vérité étouffée ou déguisée.

En même temps devra s'annoncer **le renoncement à l'arbitraire**, c'est-à-dire la libération des prisonniers politiques, la suppression des camps, l'interdiction des violences policières et le rétablissement de la liberté d'expression.

De cette répudiation publique d'un passé injustifiable, de cette annonce d'un temps nouveau, résultera le « choc psychologique » d'où peut et doit sortir la paix.

Point d'illusions : la politique ici tracée soulèvera l'habituelle opposition de la routine, des préjugés, du fanatisme, des intérêts matériels et des intérêts politiques, l'Afrique du Nord étant une terre d'élection pour le racisme et le fascisme.

Mais si les hommes au pouvoir savent agir rapidement, audacieusement, s'ils font comprendre en Algérie, dès l'abord, que le passé est révolu, si l'annonce de leurs projets et son accent savent entraîner l'opinion, la partie est gagnée.

Ce qui veut dire que la France, dans un monde gangrené de racisme, reconquiert l'amitié des peuples, retrouve leur confiance et redevient leur espoir.

(1) Cette énumération n'est pas complète, et elle ne pouvait pas l'être. Cependant, il y manque une réforme essentielle, la *réforme agraire* en vue d'atténuer (pour le moins) le scandaleux contraste, en étendue et qualité, entre les domaines d'un petit nombre de gros propriétaires, européens ou arabes, et les lopins de terres frustes laissés à la masse des autochtones.

— Il ne peut s'agir de donner ici une bibliographie, même sommaire, de la question algérienne. On prendra l'idée des principaux problèmes, de leur ampleur, de leur difficulté et de leur acuité, en se reportant au livre classique de CH. ANDRÉ JULIEN, *L'Afrique du Nord en marche* (Julliard, 2^e éd. 1953), en consultant, avec précaution, le livre très partiel de C. ET F. JEANSON, *L'Algérie hors la loi* (Ed. du Seuil, 1955), enfin par deux études précises et généreuses de jeunes chrétiens, le numéro d'ESPRIT daté de novembre 1955 et la revue VIN NOUVEAU de décembre 1955 (5, rue Mesnil, Paris-16^e).

II

Si demain nous sommes appelés à diriger un gouvernement de Front républicain ou à participer à un gouvernement de cette nature — j'exclus naturellement toute idée d'une collaboration avec les autres partis — c'est tout d'abord sur cette affaire que l'on nous jugera.

Ou bien nous saurons mettre fin à la guerre et tous les espoirs nous seront alors permis en ce qui concerne l'action réformatrice du gouvernement, ou bien nous échouons et, dans ce cas, le parti socialiste français portera devant le pays, devant l'internationale, devant le monde entier, la responsabilité du plus grand désastre qui puisse atteindre la France, l'Europe et tous les pays occidentaux.

Car, ne nous faisons pas d'illusions à ce sujet, si nous ne trouvons pas de solution pacifique à la crise algérienne, la guerre ne pourra que se généraliser. Et non seulement dans toute l'Algérie. Elle s'étendra rapidement à la Tunisie et au Maroc. Elle ne manquera pas d'avoir des répercussions sur l'Afrique noire et Madagascar. Et je ne citerai que pour mémoire la situation précaire au Moyen-Orient qui sera dangereusement affectée par les événements de l'Afrique du Nord.

C'est dire que nous n'avons pas le droit d'échouer.

... Le problème colonial est le problème crucial de la deuxième moitié du xx^e siècle.

L'émancipation des peuples colonisés est inévitable. Conduite par la Chine communiste et ses satellites, elle se fera contre la race blanche et les pays occidentaux par l'insurrection généralisée et par la guerre, si les socialistes et les démocrates ne réussissent pas à dominer les forces de l'impérialisme colonial et à créer de nouvelles formes de coexistence et de collaboration pacifique entre les Etats dominateurs et les peuples colonisés.

Mais il ne suffit pas de dire : « Il faut faire la paix en Algérie. » Il faut savoir comment agir pour obtenir la cessation immédiate des hostilités.

Je ne m'arrêterai pas sur certains « plans », dont le dernier en date est celui de M. Soustelle. On l'a qualifié de « révolutionnaire ». Il l'est en effet aux yeux des colons et des poujadistes. Quant à moi, je le crois en général irréalisable. En tout cas, il est dépassé depuis longtemps car il ne tient pas compte du phénomène essentiel. Il veut ignorer l'existence d'un mouvement national en Algérie.

Il est inutile de discuter si avant la conquête française, l'Algérie a eu ou n'a pas eu d'organisation étatique. Laissons cela aux historiens. Il est inutile de disserter sur l'existence ou la non-existence d'une nation algérienne. Cette étude aussi ne présente qu'un intérêt académique.

Nous nous trouvons devant un fait : les Musulmans d'Algérie — qu'ils soient Arabes ou Kabiles — sentent entre eux une solidarité nationale et religieuse, une solidarité que la politique coloniale française a peut-être aidée à se former, mais qui existe et qui a donné naissance à l'éveil d'un sentiment national qui prend la forme d'une revendication précise. Face au mythe absurde : « l'Algérie est la France » ou « l'Algérie est le prolongement de la France », les Algériens revendiquent le droit de disposer d'eux-mêmes, de créer leur propre Etat et d'établir avec la France des rapports nouveaux fondés non plus sur la conquête et une longue possession, mais sur l'égalité et la justice.

Ne pas vouloir le comprendre, espérer encore s'en tirer avec quelques réformettes, ou même avec un statut très libéral mais « octroyé » par la France, c'est ne pas vouloir comprendre la situation réelle, c'est compromettre toute possibilité de mettre fin aux hostilités.

Car, si les « maquis » ne comptent — dit-on — que six ou dix mille combattants, il n'en est pas moins vrai qu'ils tiennent en échec une armée régulière de plus de 200.000 hommes, que la nuit ils coupent même les grandes routes stratégiques et que les élus musulmans, y compris les « administratifs » leur obéissent.

Cela s'explique par le fait que les fellaghas jouissent du soutien de toute la population musulmane, car par des actes de violence, certes — par les attaques armées, par les incendies et même par des assassinats — ils expriment néanmoins le sentiment de révolte de tout un peuple contre l'exploitation, contre l'injustice et contre l'oppression. C'est une insurrection nationale contre ceux que les Algériens désignent sous le nom d'occupants.

Dans ces conditions — si nous voulons mettre fin à la guerre, et nous le voulons — nous devons fonder la politique du gouvernement de Front républicain sur la reconnaissance solennelle du fait national algérien et par conséquent sur le droit du peuple algérien à son auto-détermination.

C'est la condition préalable de toute négociation de trêve qui par ailleurs exigera :

- la libération des prisonniers de part et d'autre;
- la libération de tous les prisonniers politiques et des déportés;
- l'amnistie pour tous les délits ou crimes commis en relation avec les événements qui se sont déroulés depuis le 1^{er} novembre 1954.

Il faut annoncer en même temps :

- la dissolution de l'Assemblée algérienne actuelle;
- le rétablissement des libertés démocratiques dès la cessation des hostilités;
- l'élection, dans un délai très rapproché, d'une nouvelle assemblée, élue librement, au collège unique, sous le contrôle des représentants de toutes les organisations politiques existantes en Algérie, ainsi que par une Commission constituée par l'Assemblée nationale, le Conseil de la République et l'Assemblée de l'Union française;

— la désignation par cette nouvelle Assemblée d'une délégation chargée d'élaborer avec le gouvernement français la forme étatique à donner à l'Algérie et de définir les nouveaux rapports entre l'Algérie et la France métropolitaine.

Je voudrais espérer qu'il est encore possible d'établir des rapports fédéraux entre l'Algérie et la France au sein d'une Union fédérale, ainsi que l'a préconisé dès 1946 Ferhat Abbas, chef de l'U.D.M.A.

Cependant, depuis six mois, la situation s'est tellement dégradée que l'on peut craindre que cette solution ne soit plus acceptée par les Algériens, à moins que la politique du nouveau gouvernement prenne la forme que je viens de préconiser et que cette action soit menée à un rythme extrêmement rapide.

Car, si les Algériens ont l'impression que le gouvernement sorti des élections du 2 janvier continue la politique de force, de répression, de représailles, ou que ce gouvernement essaye de tergiverser et de louvoyer pour imposer ensuite une solution contraire à la volonté populaire, alors rien n'arrêtera plus la généralisation de cette guerre. Le monde arabe tout entier viendra en aide aux insurgés. Les puissances d'Asie et de l'Europe orientale leur fourniront des instructeurs, des armes et des vivres.

Et la France risque d'y retrouver un nouveau Dien-Bien-Phu...

Oreste ROSENFELD.

Congrès National du Parti Socialiste, le 14 janvier 1956.

III

LE 6 FÉVRIER A ALGER

par M. Charles-André JULIEN

professeur à la Sorbonne et conseiller de l'Union Française.

... On a parlé d'une émeute. On a discuté sur le sens de l'émeute. Si l'on se rapporte aux définitions que donnent de l'émeute les dictionnaires compétents, le mouvement d'Alger en a été une, et caractéristique. Qu'elle ait été le résultat d'une émotion, d'une véritable angoisse, je ne le conteste pas. Il y a, chez les Algériens non musulmans à l'heure actuelle, un véritable sentiment de peur, ce sentiment qu'ils sont abandonnés, qu'ils sont seuls, qu'ils sont trahis par la métropole et ils sont portés, par cela même, à des réactions exagérées et dont nous pouvons comprendre, dans une certaine mesure, l'inspiration.

Mais est-il besoin, pour manifester son opinion, de jeter sur un président du conseil des objets divers?... Est-il besoin — car je ne saisis pas du tout la liaison avec l'abandon de la France — de crier : « A bas l'évêque ! », « Mendès en Egypte ! », « Mort aux Juifs ! », car ces cris ont été jetés à différentes reprises ? Aucun de nos amis qui sont montés à cette tribune pour défendre la manifestation n'a essayé de justifier ce caractère, ce renouveau de l'antisémitisme qui, pour ceux qui connaissent l'histoire de l'Algérie de l'époque de 1898 et ceux qui n'ont pas oublié l'hitlérisme, a des résonances singulières.

Qui, on pouvait manifester, et les Algériens avaient le droit de manifester leur opinion. Le silence du peuple est la leçon des rois ; il pouvait être aussi considéré comme la leçon d'un président du conseil. Si l'opinion algérienne voulait manifester son désaveu vis-à-vis d'une politique ainsi engagée, rien ne lui était plus facile que de se retirer et de faire une haie de silence pour donner la leçon qu'elle croyait devoir donner au représentant de l'Etat.

... Je dis que, pour manifester une opinion, il n'est point besoin qu'un garçon de dix-neuf ans monte arracher le drapeau français et le jette par terre aux acclamations de la foule — un garçon né en 1936 — car je ne vois pas en quoi la désapprobation envers un président du conseil implique de jeter à terre le drapeau qui symbolise la France. Toutes ces manifestations ont pris un caractère tellement excessif qu'elles ne peuvent pas être justifiées, et tous les commentaires qu'ont fait nos collègues jusqu'ici ont voulu nous dire qu'il y avait des éléments passionnels, mais aucun n'a pu justifier qu'à nouveau on ait piétiné la couronne déposée par le président du conseil, comme le maire de Philippeville avait, quelques mois avant, piétiné la couronne apportée au monument aux morts par le préfet.

C'est la deuxième fois que le fait se produit. Ainsi, chaque fois qu'en Algérie, on aura des mouvements passionnels, on pourra piétiner les couronnes apportées aux monuments aux morts par les

représentants de l'Etat. On trouvera, ici ou ailleurs, des gens pour excuser pareil geste ? Mais admettez que des musulmans aient fait le dixième de ce qui a été fait hier, on aurait parlé de profanation, on aurait dit qu'ils insultaient la France et il y aurait eu, dans la presse et sur certains bancs de cette Assemblée, une véritable levée de colère pour flétrir les gens qui auraient agi ainsi.

Eh bien ! nous trouvons que des Européens qui donnent un pareil exemple à une population indigène agissent mal du point de vue des intérêts de la patrie française et de l'Algérie.

Les Algériens ont l'impression qu'ils possèdent la vérité politique sur les problèmes qui les intéressent, ils se sentent abandonnés, et ils manifestent fortement au Gouvernement qu'ils ne veulent pas qu'on fasse une autre politique que la leur. Soit ! Mais alors, si nous avons dû suivre, à travers l'histoire, les diverses positions prises, dans des conditions analogues, depuis plus d'un demi-siècle, par les manifestants français non-musulmans d'Algérie, à quoi aurions-nous abouti ?

Quand, en 1898, les foules d'Alger, derrière Max Régis, descendaient dans la rue et proclamaient, au nom du patriotisme, qu'il fallait arrêter tous les juifs, et les expulser d'Algérie, est-ce qu'ils représentaient la vérité patriotique ? Avaient-ils vraiment l'instinct national ?

Quand, en 1892, ils s'élevaient contre Jules Ferry et qu'ils annonçaient des manifestations si l'on donnait l'instruction aux indigènes, et que Jules Ferry leur répliquait : « Le cri d'indignation universelle qui accueille, d'un bout à l'autre de la colonie, les projets d'écoles indigènes que le Parlement français a pris à cœur est un curieux témoignage de cet état d'opinion. » Jules Ferry, au nom de la vérité algérienne, aurait-il dû abandonner l'ouverture d'écoles ?

En 1921, quand il s'est agi de donner le droit de vote dans les conseils municipaux aux indigènes, tous les maires d'Algérie, sauf deux, se sont élevés contre la mesure en disant que la France était perdue si on la votait, ils sont allés trouver Clemenceau et, comme me le disait mon vieil ami Jules Steeg, Clemenceau les a accueillis en leur disant : « Messieurs, je vous en... », et la loi fut appliquée. Aurait-il dû céder devant cette certitude que les patriotes algériens venaient, à l'unanimité de leurs maires, lui opposer ?

En 1936, au nom du projet Blum-Viollette, les maires d'Oranie disaient que le mari de notre amie, M^{me} Malroux, était un traître parce qu'il défendait ce projet. Il a prouvé, depuis, qu'il était un traître, n'est-ce pas ? Et l'un des représentants les plus typiques de l'Algérie écrivait, au nom du congrès des maires d'Oranie : « Tous les antifrançais sont pour le projet Viollette. » Or, maintenant, quand ils demandent, derrière M. Soustelle, une intégration qui va beaucoup plus loin que le projet Blum-Viollette, sont-ils devenus des antifrançais brusquement eux-mêmes, comme nous l'étions, nous, en 1936, ou bien avons-nous eu le tort de voir clair avant eux ?

Et en 1947, ne se sont-ils pas dressés presque unanimement contre le statut que l'on demande maintenant ? Est-ce maintenant donner aussi une telle preuve d'unité politique que d'envoyer des sommations au président du conseil actuel pour lui demander de renoncer au collège unique, et d'acclamer M. Soustelle, partisan du collège unique ? Décidément, je ne comprends pas...

... Si après la manifestation et la démission du général Catroux, nous avons vu revenir le calme, nous aurions pu dire que cette flambée avait été le symptôme d'une grande colère, mais qu'elle était passagère. Or, non seulement le soir on a voulu assiéger le Palais d'été, mais voici ce que déclare aujourd'hui M. Chevalier : « Le pays glisse à l'anarchie, les manifestations de lundi n'étaient qu'un épisode, l'insurrection est dans les esprits et la menace sur les lèvres. » Telle est la déclaration faite au « Monde » aujourd'hui par le maire d'Alger, dont vous ne contesterez pas qu'il est mieux placé que tout autre pour juger des événements. Or, il s'est tenu hier des réunions que je qualifierais de factieuses ; on aurait acclamé l'action directe et les représentants des anciens combattants auraient pris contact avec le président des maires d'Algérie pour discuter et approuver une sommation envoyée aux soixante et un musulmans pour leur interdire la ville d'Alger s'ils ne renoncent pas à leur position. Mais où allons-nous, messieurs, si maintenant une minorité, fût-elle d'anciens combattants et représentât-elle les maires d'Algérie, si maintenant une minorité s'arroge le droit de décider de la possibilité des uns et des autres de penser comme ils veulent et même de se rendre dans une ville ? Mais nous arrivons à un état de dictature que l'on n'a même pas connu lors de l'occupation allemande ! Voilà les doctrines qui ont été approuvées hier par acclamations à l'appel d'un chef de commando.

«... Si dans un monde en fusion, cédant aux conseils et aux pressions d'hommes qui refusent de vivre avec leur temps, on prétend barrer la marche de l'évolution en inscrivant sur une fragile pancarte : « Non, rien, jamais », on risque de voir des peuples jeunes la bousculer et graver à sa place : « Oui, tout et immédiatement »...

M. Jacques CHEVALLIER, maire d'Alger

(Journal d'Alger : 8 mars 1956.)

Et voyez comment nous sommes nous-mêmes affectés par de telles positions : quand vous ne semblez pas voir, mes collègues d'Algérie, que l'exemple que vous avez donné aux indigènes est un exemple terrible. Comment pourrez-vous réclamer le maintien de l'ordre, vous qui avez fait preuve de désordre et, pis encore, qui, du haut de cette tribune, n'avez pas osé le condamner ? Encore si vous étiez montés ici, si vous vous étiez désolidarisés totalement des gens qui ont créé ces manifestations, on pourrait croire à quelque chose d'accidentel, mais maintenant, que vont-ils penser ? Voyez ce qu'ils disent les uns ou les autres à ceux qui se présentent : leur douleur d'avoir vu piétiner les gerbes françaises. A un journal d'aujourd'hui, ils déclarent : « Cette gerbe piétinée, lundi, au monument aux morts, c'est pour nous la France piétinée. » Voilà ce qu'a déclaré un indigène, et tout au long, dans la déclaration de M. Lakhdar, c'est cette douleur qui apparaît, avoir vu le chef de l'Etat bafoué comme il l'a été par les Européens alors que ceux-ci n'auraient dû avoir qu'une idée : accroître son prestige pour lui donner plus de force dans son rôle d'arbitre. Bien au contraire, ils l'ont fait considérer comme un suspect, comme quelqu'un de méprisable ; comment voulez-vous qu'après cela il n'y ait pas de conséquences chez les indigènes ? Quelle autorité, je vous le répète, aurez-vous pour nous demander d'empêcher le désordre, vous qui n'avez pas su l'empêcher avec votre autorité ?

Personne d'entre vous, messieurs, n'a soulevé une question qui me paraît particulièrement grave : comment se fait-il que ces chefs de groupe ne se soient pas rendu compte qu'ils dégradent la France aux yeux de l'étranger ? Tous les journaux du monde entier, aujourd'hui, flétrissent la manifestation d'Alger, même ceux qui nous sont le plus favorables. Et je prends volontairement les textes les plus favorables.

Le « New York Times », de New York, écrit : « Les mouvements d'Alger constituent un gouvernement par l'émeute, indigne d'une grande nation. » Le « News Chronicle », libéral, de Londres : « Il y a des implications sinistres dans les événements d'Alger. Nombre de manifestants sont des adeptes du néo-nazi Poujade, dont le parti est financé par le lobby algérien. » Le « Daily Telegraph », conservateur, de Londres : « Les scènes indignes qui ont accueilli M. Guy Mollet, à Alger, etc... »

Vous, qui nous avez parlé de patriotisme, croyez-vous, alors que les journaux allemands nous parlent de l'anarchie qui règne en France, de l'incapacité qu'elle a à se faire obéir, que les manifestations d'Alger ne sont pas comme une insulte au Gouvernement français ? Croyez-vous que les manifestants ont travaillé pour la patrie et pour la gloire de la France ? Ou ne pensez-vous pas qu'ils ont pris une initiative terrible pour notre réputation à l'étranger ? Je me tourne maintenant vers certains de mes collègues : quand nous avons discuté de l'amnistie à Madagascar, beaucoup d'entre eux sont montés à la tribune et avec une grande éloquence nous ont dit : « Il faut condamner le désordre, il ne faut pas l'excuser, parce qu'il engendre précisément le désordre. » Je ne fais pas d'interpellation particulière, mais certains de mes collègues doivent se rappeler ce thème qu'ils ont développé avec énormément d'éloquence, et qui enleva la majorité. A ceux-là, je dis : le désordre n'est-il condamnable que lorsqu'il est indigène ? Et, du fait qu'il devient français, faut-il jeter sur lui le voile de Noé ?

Assemblée de l'Union Française, le 9 février 1956,

(« Journal Officiel », 10 février 1956.)

IV

DÉCLARATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Robert LACOSTE
Ministre résidant en Algérie

... C'est, avec le sort de l'Algérie, celui de la France qui se joue.

L'opinion peut être divisée sur les solutions, mais il n'est pas un Français — je le dis à l'intention des grandes puissances amies comme à celle de nos adversaires — il n'est pas un Français qui accepte de voir la France chassée d'une terre où elle s'est installée par le droit discutable des armes, mais qu'elle a conquise par l'indiscutable droit d'une œuvre civilisatrice faite d'humanité et de générosité.

Je ne nierai pas nos erreurs. Elles furent parfois lourdes. Je m'efforcerais avec honnêteté de comprendre les idées, voire les pressions de nos adversaires de bonne foi, mais aucun d'eux n'a le droit de nier tout ce que l'Algérie doit à la France.

Nulle nation au monde ne peut nous donner de leçons. C'est un risible spectacle que celui d'Etats féodaux, où d'immenses foules faméloises sont exploitées de la manière la plus barbare, s'élevant en censeurs de notre action. Et c'est assister à un navrant spectacle que de voir se nouer en Algérie les intrigues naïves de ceux qui songent bien légèrement à une éventuelle succession. Ils se méprennent à la fois sur notre détermination et sur les conséquences internationales qu'aurait l'éviction de la France...

Progrès de l'insurrection

La situation actuelle résulte pour une part de nos erreurs, c'est vrai, mais parce que nous n'avons pas lieu d'avoir mauvaise conscience, nous pouvons examiner cette situation avec calme et analyser ces erreurs avec une objectivité entière. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Aux premiers jours de novembre 1954, la rébellion a pu apparaître comme un mouvement de portée très limitée. La masse de la population était loin de faire écho aux petits groupes armés qui avaient suscité les troubles. Peu à peu, cependant, de l'Aurès, l'insécurité a gagné les Nementchas en février 1955 ; la région de Condé-Smendou, l'Est constantinois, au printemps 1955 ; la grande Kabylie, la petite Kabylie en août et en septembre ; enfin, l'Ouest oranais en octobre. Aujourd'hui, le tiers de l'Algérie du Nord est atteint.

L'unité d'action s'est faite entre les bandes dont l'armement s'améliore et dont les effectifs se développent de manière sensible. L'effectif de ces bandes, qui s'élevait, au début, à dix ou vingt hommes, atteint maintenant dans l'Aurès, en certains cas, cent cinquante ou deux cents hommes. L'autorité rebelle s'organise ; les hiérarchies se précisent. La guerre d'embuscade continue ; les attentats, souvent atroces, se multiplient et le terrorisme s'exerce de plus en plus contre l'infrastructure économique.

Volontaires ou contraintes, les complicités se multiplient dans une population dont la passivité se généralise. Les démissions d'élus se multiplient sous la menace et,

dans certains secteurs, les fonctionnaires musulmans démissionnent à leur tour. De mois en mois, la situation se dégrade.

De trente en novembre 1954, nos pertes mensuelles se sont élevées progressivement jusqu'à atteindre, en janvier 1956, deux cent quatre-vingt-cinq, dont quatre-vingt-quinze membres des forces de l'ordre, huit civils européens et cent quatre-vingt-trois civils musulmans, parmi lesquels il faut compter un nombre élevé d'amis et de fonctionnaires musulmans, caïds, gardes champêtres, notables. Les attaques d'automobiles et de cars se chiffrent à une vingtaine par mois dans l'été de 1955, à une cinquantaine en automne. On en compte quatre-vingt-six en janvier dernier. Sabotages et destructions se multiplient et se perfectionnent : mille en décembre 1954, mille cinq cents en janvier 1956. Dans le Constantinois, le nombre des fermes européennes détruites dépasse trois cents sur un total de mille cinq cents que compte le département.

Les récents désordres d'Oran et de Tiemcen montrent que nous ne sommes pas tout à fait à l'abri de troubles dans certaines villes. Des musulmans restent fidèles, mais sont comme paralysés. La vie économique commence à se ralentir dans les zones d'insécurité et de plus en plus nombreux sont les douars en état de dissidence, sans caïds, sans gardes champêtres, sans djemâas, dans lesquels les rebelles installent une administration rudimentaire, mais toute puissante, et une justice dont les sentences, édictées sans hésitation, sont exécutées presque instantanément...

Rôle de l'armée

...L'armée n'a pas pour mission d'apporter la solution des problèmes qui nous sont posés, elle est là pour protéger les personnes et les biens, s'opposer aux entreprises meurtrières des bandes rebelles et pacifier. Son action doit accompagner notre action politique, qui tend à la pacification générale. Plus précisément son action doit rendre possible cette pacification. Comment ? En rassurant, en protégeant la population européenne par l'élimination du terrorisme, et aussi en permettant de garder et de reprendre le contact avec la population musulmane pour lui donner la possibilité d'exprimer librement ses aspirations (*Applaudissements à gauche.*)

Si, au lieu de cette action pacificatrice, nous nous laissons aller à la folie de la guerre, des effectifs réduits nous suffiraient. L'écrasante puissance de feu des armes modernes suppléerait l'insuffisance des effectifs et nous dispenserait de recourir à des unités nombreuses.

Mais la mission de sécurité et de pacification nécessite partout, sur un canevas à mailles serrées, la présence d'une force nombreuse et calme, ce qu'on appelle le « quadrillage ». De plus, elle impose à notre armée la servitude d'une infinité de gardes

statiques : installations humaines, bâtiments publics, ouvrages d'art, points essentiels. Voilà pourquoi il nous faut beaucoup d'hommes.

Pour éviter, autant que les rebelles ne nous y contraindront pas, le recours aux moyens extrêmes et pour mener à son terme cette œuvre qui ne se veut pas répressive, mais pacificatrice, il nous faudra, si l'appel que nous avons adressé à nos adversaires n'est pas entendu, demander à la nation de faire, pour le salut de l'Algérie, un effort aussi ample que celui qu'a consenti l'Algérie, au cours des années de détresse, pour le salut de la métropole. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Ainsi, la confiance renaitra chez nos amis musulmans. En Algérie, on manque partout d'espérance. Le doute rongé les âmes. Beaucoup croient que la France a renoncé, parce qu'ils prennent pour de la résignation notre opiniâtre volonté de tenter l'impossible pour écarter une solution de force et d'établir un ordre accepté par tous parce qu'il aura été librement et pacifiquement discuté par tous.

Incertitude et doute

Dans ce climat d'incertitude qui ne peut plus se prolonger, nous risquons de voir se corrompre à jamais l'esprit de fidélité loyale qui anime une importante partie de la population et dont elle a donné des preuves exemplaires. Ils perdent confiance, ceux pour qui la France était avant tout la paix entre les individus, les collectivités et les tribus, la sécurité dans le village, la tranquillité dans le travail. Déjà, le mal gagne. Il importe, à cet égard, d'analyser exactement la nature psychologique de l'appui que recueillent en Algérie les rebelles.

Qu'ils aient rencontré d'emblée certaines adhésions, il serait vain de le nier. Mais rien ne permet de penser, au contraire, qu'un grand courant populaire spontané soutient la rébellion. Les administrateurs locaux et les chefs militaires des régions les plus atteintes sont unanimes à affirmer qu'il n'y a pas eu, en faveur de nos adversaires, un élan spontané. Attaché à son douar, à ses proches horizons, le pacifique fellah n'a vu là pendant longtemps que banditisme inquiétant. Notre passivité relative l'a surpris. Elle a permis l'extension d'une propagande politique où la décadence française était présentée comme un fait que semblaient corroborer quelques succès rebelles. De bonne ou de mauvaise foi, on répandait l'idée que notre expulsion était inévitable et qu'elle sauverait l'Algérie de tous les maux.

La terreur, une terreur impitoyable, primitive, d'une bestiale férocité, a fait le reste. Je n'ai pas le droit de taire qu'on égorgé vieillards, femmes et enfants, qu'on décapite au couteau, qu'on éventre et qu'on mutile. Et l'en appelle à la France. Ces cadavres affreusement torturés, ces survivants dont on a coupé les lèvres, déchiré les oreilles ou arraché le nez, ne témoignent-ils pas contre nous lorsque nous laissons aux mains de fanatiques ébriés de sang, ceux dont le crime est d'aimer la patrie commune ?

A ceux qui résistent, qui, dans une région où les rebelles sont présents, font le simple geste de saluer un Français d'origine européenne, il faut un véritable héroïsme pour braver une mort ignominieuse. Le miracle c'est qu'il en reste tant pour l'oser dans les zones les plus dangereuses. Comment, dans tant d'endroits, la majorité n'aurait-elle pas cédé aux ordres dont on imposait le respect avec de tels moyens ?

Au reste, dans ce pays sous-administré, certains ne connaissent rien ou presque rien de la présence française et beaucoup, hélas ! ne la connaissent pas sous ses meilleurs aspects. De l'action commune ou de la complicité acceptée sous la contrainte, il est explicable qu'ils en soient venus à croire au naïf mirage d'un bonheur

qui leur viendrait d'une impossible expulsion de la France.

Prenez-y garde, mesdames, messieurs, une telle analyse ne conduit pas à espérer beaucoup dans l'avenir si nous laissons se maintenir l'insécurité ! Si la population musulmane ne nous est pas hostile à priori, elle est souvent disponible et passive et le savant mélange de cruauté et de messianisme, auquel nous n'avons pas su trouver jusqu'à présent la réplique convaincante et convenable, se révèle d'une redoutable efficacité.

Au messianisme il faut riposter par une volonté ferme d'améliorer, partout où cela est possible, la condition morale et matérielle des masses déshéritées. A la cruauté, il faut répliquer par une force juste et rigoureuse, et il n'y a pas d'autre moyen.

Appui du dehors

La rébellion algérienne ne peut cependant être considérée du seul point de vue de l'intérieur. Elle s'alimente en armes, elle forme ses cadres dans un pays étranger que nous connaissons. Instrument mal conscient d'un nouvel impérialisme qui vise tout le monde arabe, le nationalisme algérien est déjà sous tutelle.

Quelques intrigues accessoires, bien aventurées cependant, ne peuvent être négligées, car elles viennent de pays à qui la France porte une véritable amitié.

Pour notre malheur, l'Afrique du Nord constitue une position traditionnelle dans la stratégie mondiale. Aucun des grands pays ne pourrait accepter de la laisser tomber entre les mains de l'adversaire et chacun d'eux cherche dès à présent à s'attirer la sympathie de ceux qui devraient nous succéder en Algérie si nous en étions chassés.

Certes, c'est vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais il en résulte pour nous des embarras supplémentaires. Il est donc utile, il est donc indispensable de rappeler que tout ce qui touche à l'Algérie blesse la France.

Ceux qui ignorent ou veulent négliger ces liens affectifs profonds risquent d'être un jour surpris des réactions qu'ils auront provoquées. Notre nation blessée ne supportera pas toujours une aussi constante injustice.

Toutes les tâches

La pacification de l'Algérie constitue un problème trop grave et trop complexe pour que sa solution ne nous engage pas sur tous les plans. Il en est de même dans l'ordre intérieur comme dans l'ordre extérieur. Il s'agit de préserver la vie de chacun et les liens qui unissent l'Algérie et la métropole, mais aussi d'assurer la coexistence pacifique de deux éléments ethniques distincts, de conjurer leurs efforts pour la prospérité commune, de répondre au besoin de justice des plus déshérités, de créer, à partir de là, la concorde qui fera une communauté franco-musulmane d'hommes libres, égaux en droits et en devoirs.

On a voulu établir une hiérarchie dans les tâches à accomplir par la France pour favoriser la réalisation de ce noble dessein. Nous avons eu, là aussi, une profusion arbitraire de préalables artificiels. Or il n'est pas vrai que nous ayons la possibilité de subordonner à quoi que ce soit le rétablissement de la sécurité. Il s'agit là d'un impératif absolu. Il n'est pas vrai non plus qu'il faille attendre la fin de ce rétablissement pour offrir aux musulmans d'organiser les élections libres prévues dans les perspectives tracées par M. le Président du Conseil.

Enfin il est encore moins vrai que les réformes réclamées par le monde musulman depuis longtemps puissent attendre le rétablissement de l'ordre.

En différant ces réformes, mesdames, messieurs, craignez que nous ne donnions à penser aux millions

de musulmans qui attendent encore tant de la France, même quand ils proclament le contraire, que nous nourrissons l'arrière-pensée de les soumettre à la force, de les livrer sans défense, une fois l'ordre rétabli, à l'asservissement par les grands intérêts colonialistes à l'égard desquels ils éprouvent une haine sans borne.

Ne faisons pas cela, mesdames, messieurs. Ne semons pas un germe nouveau de haine et de rébellion et pensons qu'il serait de notre part hautement politique de réaliser tout de suite, dans les vastes régions d'Algérie qui échappent aux rebelles, un ordre meilleur, plus juste, qui, dans notre action de pacification générale, aurait une vertu exemplaire, une vertu qui nous servirait au moins autant que le poids de nos armes.

Rétablissement de la sécurité, application des réformes doivent aller de pair, car ces mesures se conditionnent réciproquement. Au point où nous en sommes, le Gouvernement doit intervenir dans tous les domaines, ses actions doivent être simultanées.

Rétablir l'ordre

Il faut donc en Algérie une autorité équitable et munie de tous les pouvoirs nécessaires pour coordonner l'action politique, administrative, militaire et judiciaire nécessaire au rétablissement de l'ordre, à la protection des personnes et à la sauvegarde du territoire ; pour arbitrer entre les Français musulmans et les Français d'origine, arbitrage sans lequel ne pourra avancer l'œuvre de pacification ; pour briser toutes les résistances qui s'opposeraient à cette œuvre ; pour proposer et appliquer sans retard sur le plan social, économique et administratif, les indispensables réformes de structure destinées à créer la confiance et l'espoir de la population musulmane.

Tels sont, messieurs, les fondements des pouvoirs qui vous sont demandés.

Quand le Gouvernement parle du rétablissement de l'ordre, il n'oublie pas les déplorables excès des manifestations du 6 février à Alger. Les Français d'origine, s'ils ont pleinement raison de proclamer leur légitime volonté de rester Français sur la terre algérienne, doivent donner l'exemple et bien se persuader que la subversion, prélude de la guerre civile, ne ferait que compliquer cruellement la tâche de la France et peut-être rendre insolubles les problèmes qui nous sont posés... Les pouvoirs que vous demandez le Gouvernement seront utilisés sans faiblesse pour faire respecter l'ordre français et seront utilisés contre qui que ce soit. (Applaudissements à gauche. Interruptions à l'extrême droite.)

Mais si je veux espérer que nous n'aurons pas à nous servir de ces pouvoirs dans ce domaine, il est certain que nous aurons à en user vigoureusement pour assurer la sauvegarde des personnes. Depuis que la dissolution du Parlement a fait tomber automatiquement l'état d'urgence en Algérie, les actes de terrorisme ont considérablement augmenté. On en a compté 1.803 en janvier contre 1.224 en décembre. Faute de posséder le droit de perquisition de jour et de nuit, l'autorité publique est incapable de contrôler les mouvements d'armes et, cependant, les soucis que cause la diffusion des armes, dans la population européenne aussi bien que dans la population musulmane, sont parmi les plus graves qui nous assaillent. La surveillance de la circulation des personnes et des véhicules est insuffisante pour enrayer efficacement les attentats. Si nous voulons éviter que l'œuvre de pacification générale soit sabotée par les ultras de tous les bords, il nous faut au moins un certain contrôle de la presse et de la radio. La procédure de droit commun comporte actuellement des inconvénients dirimants qui font que notre justice très lente, encombrée et incertaine, est dérisoire en regard de la justice implacable et expé-

ditive des rebelles. Le musulman fidèle ne se sent plus protégé par elle. Je pourrais citer des exemples navrants de notre impuissance et parler de chefs rebelles qu'on a dû relâcher.

Dans ces conditions, mesdames, messieurs, ce serait une aberration de penser que la sécurité et la pacification pourraient être assurées par le seul jeu des moyens juridiques normaux.

Les réformes

...Le rétablissement de la sécurité demande, au surplus, une administration entièrement dévouée au bien public. Comme je l'ai fait devant l'Assemblée algérienne, je rappelle, au nom du Gouvernement, que les fonctionnaires sont au service de l'intérêt général. Ils doivent ignorer les coalitions d'intérêts particuliers, quelles qu'elles soient ; ils exécutent les décisions de la souveraineté nationale et travaillent à l'unité de la nation.

En Algérie plus qu'ailleurs ce grand mot d'unité a la valeur d'un impératif, le devoir de l'administration tout entière est de s'employer à combler le fossé que l'on creuse chaque jour un peu plus entre les divers éléments de la population algérienne.

Passons maintenant au domaine économique et social.

La comparaison s'impose entre les deux secteurs inégalement développés de l'économie algérienne, comme est frappant le contraste entre les niveaux de vie respectifs de ceux qui, musulmans ou Français d'origine, ont la chance d'appartenir au secteur le plus moderne et de ceux qui continuent de vivre dans une économie rurale élémentaire où le progrès n'a pénétré que de manière insuffisante. Autant que les erreurs politiques ou administratives, autant que le manque d'égards dont on souffert beaucoup de nos compatriotes musulmans, cet écart entre les conditions ne pouvait être que ressenti comme une injustice et une humiliation.

D'innombrables masses d'hommes sans emploi vivent au jour le jour de l'aide de leurs parents qui ne sont guère mieux lotis et de l'assistance des pouvoirs publics. Ils veulent, aujourd'hui, gagner leur vie, la gagner par le travail, acquérir la dignité avec le pain. Aveuglés par le désespoir, si certains d'entre eux acceptent aujourd'hui de mourir en combattant, c'est parce qu'ils ne croient plus à la possibilité de vivre en travaillant.

Depuis vingt-cinq ans on a pu assister à une évolution psychologique qui se caractérise essentiellement par une prise de conscience progressive, par les populations campagnardes, notamment de la précarité de la situation matérielle, voire de la misère du plus grand nombre, d'un sens accru de la dignité humaine et, pour certaines d'entre elles, tout récemment, du fait que leur devenir dépendait d'elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles ne croyaient plus au mektoub, à la fatalité. Il y a donc un problème social paysan en Algérie. Au total, il faut jeter un pont entre un groupe racial qui se considère comme socialement brimé et un autre groupe considéré comme socialement privilégié, ce qui suppose que l'on commence, par des actes réels, à démontrer aux musulmans que le temps du mépris et de l'inégalité est révolu.

...Il nous faut regarder cette douloureuse réalité en face. Trop de promesses ont été faites qui n'ont pas été tenues, trop de textes ont été publiés qui n'ont pas été suivis de réalisation. C'est ainsi que les lois qui accordent aux anciens combattants musulmans de petits emplois dans les services municipaux ne sont même pas observées. On aboutit à des situations notoirement injustes et politiquement inacceptables. Est-il légitime, est-il normal que, dans les services publics d'Algérie, nos concitoyens musulmans soient aussi faiblement associés aux responsabilités administratives ? Aux postes de conception et de direction on n'en compte actuellement

que 8 sur 864 dans les services purement administratifs, que 205 sur 7.636 dans les services publics ou semi-publics. Même aux postes d'exécution, la proportion ne dépasse pas, respectivement, 21 et 29 %. Pareille situation est intolérable ; même s'il n'y a eu aucun passe-droit, le résultat ne peut être admis.

On a toujours dit que les musulmans avaient les mêmes chances que les Européens d'accéder à la fonction publique. En réalité, ce n'est pas vrai et il faut rétablir l'égalité des chances. A cet égard, des dispositions peuvent être prises immédiatement et, grâce aux pouvoirs qui vous sont demandés, l'administration pourra nommer sur titres, simplement sur titres, un nombre important de musulmans. L'accession des musulmans aux concours de la fonction publique pourra également être favorisée. Il y a là un ensemble de mesures d'une très grande portée morale qui répondent profondément au désir très vif de dignité qu'éprouvent les musulmans, ce désir que nous avons trop souvent brimé.

Un certain nombre de mesures peuvent être prises et appliquées de manière immédiate ou prochaine. C'est ainsi qu'il convient de relever les salaires agricoles, dont le montant quotidien ne dépasse pas, selon la zone considérée, 427, 390 ou 340 francs. Dans l'industrie et le commerce doivent être étudiées des améliorations parallèles à celles qui ont été décidées en métropole. Un effort d'amélioration générale de la législation générale en Algérie doit être entrepris.

Le problème majeur

Si importantes que soient ces mesures, elles n'auront pourtant que des effets limités. Le drame social profond, en Algérie, c'est l'existence d'une masse considérable d'hommes aptes au travail — un million au moins — qui ne seront pas sensiblement touchés par cette action parce qu'ils sont pratiquement en dehors de la vie économique. Inemployés, ils vivent, avec leur famille, dans les conditions les plus précaires, subsistent essentiellement des produits d'une agriculture dont les rendements misérables, même sans cette charge supplémentaire, n'assureraient pas des conditions de vie normales à ceux que le travail de la terre occupe pleinement.

Quel que soit le régime politique de l'Algérie, le problème majeur y restera d'assurer des moyens de subsistance accrus à une population de 9.500.000 habitants, dont l'accroissement net annuel, de l'ordre de 200.000 personnes, tend à s'accroître. Seule, la mise en œuvre d'un vaste plan d'équipement économique et social, élargissant le cadre que s'était assigné le deuxième plan, peut apporter à ce problème une véritable solution. Cet effort difficile n'aura de sens que s'il est assuré d'une longue continuité.

J'ai fait mettre à l'étude, à cet effet, pour être promulgué dans le cadre des pouvoirs spéciaux, un décret-programme qui portera ouverture des crédits nécessaires pour la période 1957-1961. En outre, le Gouvernement envisage de créer un établissement autonome pour assurer le financement de l'expansion économique algérienne, grâce aux fonds publics qu'il recueillera et aux emprunts qu'il pourra émettre, et pour coordonner l'action de toutes les initiatives publiques et privées. A cet égard, l'exemple de la caisse de relèvement du Midi de l'Italie doit être médité et, dans une certaine mesure, suivi.

Dans le même souci de protection économique et sociale, j'entends mettre un terme à certaines formes d'exploitation des fermiers algériens. Le khamessa, contrat coutumier en vertu duquel l'exploitant ne bénéficie d'aucune espèce d'avantages sociaux et ne reçoit du propriétaire qu'un cinquième des fruits, heurte vivement le sens le plus élémentaire de l'équité. N'ayant pour lui

qu'une tradition injuste, il doit disparaître au profit des formes usuelles du métayage. Le crédit agricole à moyen et à long terme en faveur des fellahs exige une réforme profonde, sinon une refonte complète. Il faut l'adapter aux besoins et à la situation précaire de ceux qui doivent, à tout prix, en bénéficier rapidement. Par là, il faut dégager le fellah de l'emprise des usuriers et faire que le crédit agricole ne soit pas, comme aujourd'hui, un moyen supplémentaire d'inégalité et d'arbitraire. En outre, le Gouvernement entend favoriser le recensement systématique d'agriculteurs musulmans sur des terres qui seront rendues disponibles, soit par une répartition utile des terres domaniales ou communales, libres ou sous-exploitées, soit par des rachats amiables ou, à défaut, par expropriations des grands domaines.

De grandes sociétés foncières ont agi vis-à-vis de tous avec une incroyable désinvolture. Elles méritent d'être dépossédées de leurs domaines. Par ailleurs, la moitié des périmètres irrigables ont été laissés incultes, alors que deux hectares de terre irrigués peuvent faire vivre de cinq à six personnes avec du travail pour trois. Il est urgent que les propriétaires soient mis en demeure de mettre ces terres en valeur, faute de quoi la propriété en serait transférée à des fellahs sans travail et à d'anciens combattants musulmans.

Il est un deuxième axe essentiel de l'action gouvernementale, c'est celui de l'industrialisation de l'Algérie. ...Un certain nombre de projets sont, d'ores et déjà, envisagés : raffineries de pétrole, sidérurgie de l'Ouenza, phosphates du Djebel Onck, ferro-manganèse de Guettara, usines de montage de véhicules automobiles. Les études actuellement en cours vont être accélérées, en vue d'aboutir dans un délai aussi court que possible à des réalisations.

Telles sont quelques-unes des mesures auxquelles le Gouvernement se propose de recourir, pour assurer aux populations d'Algérie des conditions d'emploi, c'est-à-dire, en définitive, des conditions de vie plus satisfaisantes. Des dispositions conçues dans le même esprit affecteront les autres secteurs de l'économie algérienne, qu'il s'agisse de l'artisanat, de la pêche, des moyens de communication ou, enfin, des recherches minières ou minières qui autorisent aujourd'hui des espoirs sérieux. Menée avec loyauté et fermeté dans tous les domaines, cette action amorcera en Algérie le retour vers un meilleur équilibre, sans lequel ne saurait se concevoir une véritable paix sociale.

Les pouvoirs que vous demandez le Gouvernement lui permettront de manifester clairement et rapidement sa volonté déterminée de mettre en œuvre cet ample programme d'action ; ils lui donneront aussi les moyens de promouvoir une réorganisation des institutions administratives... Il s'agit là aussi, de permettre l'ascension des musulmans vers les hauts niveaux de la dignité humaine et politique qu'ils revendiquent.

Le temps des promesses est dépassé

Certains esprits soutiennent que toutes ces réformes sont aujourd'hui dépassées. C'est ainsi qu'on justifie toutes les inactions et tous les abandons.

Ce qui est dépassé, en Algérie, c'est le temps des promesses. (Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.) Ce qui est arrivé, c'est le temps d'une action ferme et rapide, s'exerçant à la fois dans tous les domaines. Ce que nous voulons, c'est donner l'exemple d'un pays qui construit dans la tempête et parmi les menaces. (Applaudissements à gauche.)

A travers ces multiples réformes sociales, économiques, administratives, cette action traduira essentiellement l'objectif majeur du Gouvernement, qui est politique : donner à tous, les moyens de mener une vie plus digne et d'assumer véritablement leurs responsabilités de citoyens.

Si nous répudions le paternalisme, nous savons aussi que les droits politiques, réduits à eux-mêmes sont un leurre pour ceux que leur condition misérable relègue en fait, hors de la cité. Sans l'action que nous entreprenons, ni sous la forme de l'intégration, ni sous celle de la république algérienne, ni sous aucune autre forme d'organisation politique quelle qu'elle soit, il n'y aura de véritable libération politique pour une grande partie de la population musulmane.

Ceux qui refusent de s'intéresser à cette œuvre, quelles que soient les conceptions dont ils se réclament, ne peuvent prétendre soutenir une action libératrice. Contre tous ceux qu'un égoïsme tenace enferme dans un souci exclusif de défense de leurs privilèges, le Gouvernement vous demande, aujourd'hui, les moyens de prouver, et vite, sa volonté concrète d'émancipation et de progrès en Algérie.

On nous répétera que ce programme d'action est irréalisable dans l'état d'insécurité qui règne aujourd'hui et d'aucuns voudront nous faire admettre que le rétablissement de la sécurité doit précéder.

Il est vrai que, dans de nombreuses zones, la situation ne permet guère de promouvoir des réformes amples, d'une application rapide et délicate. Mais, à l'inverse, je le répète, il ne faut pas croire que la sécurité sera rétablie ni la confiance rendue aux populations sans que soit indiscutable notre détermination de mener une action ample et profonde pour améliorer matériellement et moralement la condition de la population la plus désignée.

M. Guy MOLLET

Président du Conseil

... Quelques-uns m'ont dit : oubliez votre esprit de parti; oubliez vos engagements devant les électeurs, élevez-vous au-dessus de votre conception socialiste, ne pensez qu'à la France. J'avoue ne pas comprendre. Dirai-je même que ces propos m'inquiètent un peu, au moins pour leurs auteurs.

Un socialiste n'a pas besoin de renier son parti ni sa parole pour penser à la France, à l'intérêt national. Bien au contraire. (Applaudissements à gauche.) Et toute l'histoire, et même l'histoire récente, le prouvent. (Applaudissements à gauche.) Je suis fier de le dire ou, plus exactement, après tant de mes prédécesseurs, de le redire à cette tribune.

La politique qu'en Français, en chef responsable du Gouvernement, en socialiste aussi, j'entends appliquer n'est pas fondée sur je ne sais quel reniement : elle est fondée sur la reconnaissance des réalités algériennes. Il faut que cette Assemblée, il faut que le pays sachent ce qu'est vraiment le problème de l'Algérie.

Une situation exceptionnelle

A ma connaissance, il n'existe pas de situation comparable à celle de l'Algérie. Il n'y a pas de précédent.

Malgré cela, il a été fait référence ici à d'autres situations. Il est vrai que nous pouvons en tirer un ensei-

Présence maintenue

... La présence française dans ce pays devra être maintenue dans une communauté dont la forme reste à définir, où la personnalité algérienne pourra se mouler dans un cadre juridique propre, mais de telle manière que l'union avec la France soit indissoluble.

Il n'y aura jamais de gouvernement français digne de ce nom pour renoncer à cela et abdiquer ainsi tout sens de l'avenir national. Et il n'y en aura pas, non plus, pour abandonner ceux qui, Musulmans ou Français d'origine, ont lutté en Algérie depuis un siècle pour faire surgir des richesses ou reculer la maladie, la misère et l'ignorance, ceux aussi qui ont, côte à côte, combattu, aux heures tragiques, pour la libération du monde. La France ne trahit pas.

Peut-être l'Algérie est-elle pour la métropole une lourde charge; mais qu'on n'espère pas nous voir renoncer à cette charge dans un moment d'abandon. La France serait alors vite réduite à n'exercer en Afrique aucune influence et à devenir, ramenée à son expression métropolitaine, un simple enjeu entre les grandes puissances.

... Le Gouvernement a trop le sens de la liberté et de la dignité humaine pour ne pas admettre la nécessité de changements profonds en Algérie. Que ceux qui aiment l'Algérie se comptent partout où ils se trouvent, et ils comprendront que nous devons continuer ensemble le chemin...

(Assemblée nationale.

Première séance du 8 mars 1956.

Journal officiel 9 mars 1956. p. 759 à 763.)

gnement pour ce que nous devons faire en Algérie. L'Indochine ? J'ai entendu souligner avec pertinence, avec même quelque complaisance, certaines similitudes. Personne n'a parlé de différences, pourtant criantes. Permettez-moi d'utiliser un mot à la mode : je crains qu'il ne se crée un peu partout un complexe indochinois. Les plus fanatiques parmi nos adversaires musulmans évoquent Dien-Bien-Phu à la fois comme une menace et presque comme un objectif. Ce qui serait grave, ce serait qu'ils paraissent trouver un écho dans l'opinion française, sur ces bancs et même parfois chez certains chefs militaires qui admettent la menace et en acceptent presque l'éventualité. Si vous le voulez bien, ne cédonz pas à une telle tentation.

Pourquoi ces murmures ? Vous savez comme moi, mieux que moi, que ce complexe joue. Ne pourrions-nous pas, au contraire, être unanimes pour tirer toutes les leçons du conflit d'Indochine — je dis bien : toutes — celle d'un combat parfois mal conduit comme celle d'une paix mal recherchée ? Ma conclusion est simple : la volonté du Gouvernement, celle du Parlement, celle du pays — j'en suis sûr — doit être que jamais il n'y aura de solution indochinoise au problème de l'Algérie.

Le Maroc et la Tunisie ? Les répercussions, sur l'Algérie, des décisions prises pour les pays qui la flanquent à l'Est et à l'Ouest sont trop évidentes. Bon nombre de nos collègues d'ailleurs les ont soulignées, quelques-uns, — vous le reconnaîtrez — dans un certain esprit de polémique, préoccupés qu'ils étaient d'établir avant tout l'entière responsabilité, voire la carence, du présent

gouvernement. Je ne les suivrai pas sur ce terrain et l'Assemblée me comprendra. Des négociations internationales se poursuivent dont l'Assemblée aura à connaître très prochainement et, en tous cas, avant leur conclusion définitive. Ce n'est pas l'heure d'établir ni même de chercher à établir, entre Français, les responsabilités d'hier. C'est l'heure de prendre, en Français, les responsabilités d'aujourd'hui. Cela vaudra mieux. La France, elle, l'a dit et — pas seulement le présent gouvernement — elle le prouve, entend amener le Maroc et la Tunisie à bénéficier d'une indépendance réelle dans une interdépendance organisée. Elle manifeste ainsi à la fois sa générosité et sa volonté lucide de tenir compte des réalités. Or, qui ignore que les réalités algériennes sont différentes de la situation du Maroc et de la Tunisie ?

A données différentes, solutions différentes. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de solution tunisienne ou de solution marocaine au problème de l'Algérie. Ils ont raison ceux qui soulignent les interférences. Mais n'auraient-ils pas conscience qu'il font du tort au pays, savent-ils qu'ils font le jeu de nos adversaires, ceux qui recherchent complaisamment toutes les similitudes, et ceux qui voudraient établir une sorte d'unité parfaitement factice entre ces trois problèmes ?

Les réalités algériennes

Mesdames, messieurs, permettez-moi de vous dire quelles sont, à mon avis, les réalités algériennes.

Sur un même sol, cohabitent deux collectivités nettement distinctes, l'une d'origine européenne, l'autre musulmane — encore que la distinction ainsi présentée soit trop simple et un peu factice — l'une comme l'autre numériquement importantes et économiquement interdépendantes.

La collectivité d'origine européenne — un million d'hommes — n'est pas, dans son immense majorité, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette Assemblée et d'autres l'ont dit mieux que moi, formée de grands colons, mais de travailleurs aux ressources modestes : ouvriers, artisans, commerçants, instituteurs, médecins, pour qui l'Algérie est la terre maternelle. Ce ne sont plus des émigrants ou des déracinés. S'ils entendent rester en Algérie ce n'est pas réflexe colonialiste de leur part ou pour protéger je ne sais quels avantages. C'est parce qu'ils y sont chez eux et qu'ils se sentiraient exilés partout ailleurs. Ces sentiments, nous devons les comprendre, les respecter. Nous avons le devoir de calmer l'inquiétude d'hommes qui ont peur parce qu'ils se sentent menacés, non seulement dans leur vie, mais dans ce qui est leur raison de vivre : le pays où ils sont nés et pour lequel ils travaillent.

À côté d'eux vivent huit millions de musulmans. Jusqu'ici, ils n'ont jamais formé une nation. Mais, étroitement unis déjà par la religion, ils se soudent chaque jour davantage, certains parce qu'ils obéissent à la propagande et à la peur, d'autres parce qu'ils se sentent humiliés. Ces derniers ont le sentiment de l'injustice, ils ont le sentiment que la France leur a refusé l'égalité des droits, alors qu'elle ne leur a jamais discuté la pleine responsabilité des devoirs, et particulièrement du premier des devoirs, celui de donner sa vie pour sauver la patrie en danger. Ces hommes, enfin, se trouvent, pour la plus grande majorité d'entre eux, plongés dans la plus noire misère : chômage, sous-alimentation, ignorance.

Pas d'abandon à la violence

Les deux collectivités ont, l'une et l'autre, des droits sur l'Algérie, et elles le savent. Allons-nous les laisser se replier sur elles-mêmes, chacune sur soi, s'ignorer, se dresser l'une contre l'autre dans la violence ?

Je le dis très nettement ici, à tous ceux qui font du rétablissement de l'ordre leur objectif unique

et une sorte de préalable à toute réforme, économique, sociale et politique : si, à la grande majorité des musulmans qui, aujourd'hui encore, cherchent avidement des raisons d'espérer, vous ne fournissez qu'une réponse militaire, fut-elle assortie de promesses lointaines, vous avez perdu. Vous leur ferez donner raison à la poignée d'extrémistes qui les entraînent.

Cette politique, le Gouvernement la refuse catégoriquement. S'il est décidé à faire respecter la justice et à rétablir l'ordre, il se refuse à s'engager dans la voie d'une régression généralisée qui ne conduirait qu'à de nouvelles violences.

La sécurité sera assurée. Le Gouvernement y est décidé. Mais, monsieur Le Pen, la mission de la France, ce n'est pas de faire la guerre. (Très bien ! très bien ! à gauche. Murmures à l'extrême droite.) Si je suis ici et si l'Assemblée nationale m'a un jour investi, c'est pour ramener la paix.

Pas de maintien du statu quo

La volonté du Gouvernement, la volonté de la nation, c'est de rétablir la confiance entre les deux collectivités d'Algérie, c'est de les associer en une communauté franco-musulmane qui puisse, elle aussi, avoir pour devise celle de la République, une communauté où le mot « fraternité » ne sera pas vide de sens. Telle est la préoccupation permanente du Gouvernement, telle est sa perspective d'avenir.

Les efforts et les sacrifices que nous demanderons à l'ensemble de la France ne sont pas, ne peuvent pas être destinés à maintenir purement et simplement le statu quo dans tous les domaines, à nous battre pour assurer le maintien de privilèges.

Oh ! bien sûr, nous ne démocratiserons l'Algérie que si nous sommes forts et résolus. Mais nous ne conserverons l'Algérie que si nous renonçons à être des conservateurs.

La solution

Notre solution repose donc sur la reconnaissance et le respect de la personnalité algérienne et le maintien de liens indissolubles entre l'Algérie et la métropole. Mais, quand on parle de liens indissolubles, là non plus il ne faut pas d'équivoque. Tout le monde est d'accord sur le maintien de liens indissolubles, mais lesquels ? Et comment ?

Les uns nous disent : Mais c'est tout simple. L'Algérie est une province française ; l'Algérie, c'est la France. Pour les autres, il faut reconnaître le « fait national » algérien, donc l'indépendance, et discuter alors de liens d'interdépendance. Prenons ces deux idées l'une après l'autre, simplement, franchement.

Le démocrate, le socialiste que je suis n'aurait pu rêver d'une plus belle mission pour la France que de transformer les habitants de l'Algérie, comme d'ailleurs ceux de territoires d'outre-mer, en autant de citoyens français libres et égaux dans une république juste et fraternelle. (Applaudissements à gauche.)

Longtemps avant moi, des hommes comme Léon Blum, comme, avec lui, M. Viollette, comme Marc Sangnier, l'ont essayé, d'autres encore après eux. La France, peut-être à cause de certains Français en Algérie, ne l'a pas voulu ou ne l'a pas pu.

Aujourd'hui, il ne faut pas se dissimuler la réalité. Parce qu'elle compte huit millions de musulmans non assimilés, l'Algérie n'est pas une province française comme les autres, l'Artois ou la Normandie par exemple.

De même, parce qu'elle comprend aussi ce million de Français d'origine métropolitaine auxquels elle doit tout, l'Algérie ne peut pas être un Etat national musulman. Nous rejetons absolument la conception d'un Etat algérien qui ne correspond pas plus à une réalité historique qu'à une réalité ethnique.

Maintien de liens indissolubles? Oui, mais s'il ne s'agit que de rétablir l'ordre, pour en revenir à la situation antérieure, ou l'aggraver même dans le sens de l'injustice et du mépris à l'égard du musulman, alors, mesdames, messieurs, il y a erreur, pas avec nous!

De même, s'il fallait préparer l'avènement d'un Etat musulman indépendant d'Algérie, ce qui reviendrait à éliminer la population d'origine européenne, alors, tout aussi fermement, pas avec nous!

M. Raymond Guyot. — Personne n'y pense, monsieur le Président du Conseil.

M. Jules Moch. — Nous prenons acte.

Ordre et réformes

M. le Président du Conseil. — Nous refusons le choix entre l'ordre et les réformes, choix que proposait un journaliste ce soir. Nous voulons à la fois assurer l'ordre et promouvoir les réformes.

Nous maintiendrons les liens indissolubles, mais ceux-ci seront librement négociés et acceptés et le contenu du terme « personnalité algérienne », ce n'est pas à moi à le fixer. Il sera librement débattu et arrêté d'un commun accord.

Bien entendu, le respect mutuel des droits des deux collectivités sera garanti dans la loyauté et dans la justice. C'est ainsi que sera établie en Algérie une communauté franco-musulmane véritable et, en même temps — je dis bien « en même temps » et non pas « ensuite » — seront arrêtés l'ensemble des liens intimes et indissolubles entre cette communauté franco-musulmane et la France métropolitaine.

La création de ce nouveau complexe France métropolitaine-communauté franco-musulmane sera, j'en suis convaincu, décisive pour fixer la structure d'une Union française rénovée dont vous reconnaissez avec moi la nécessité.

Une libre confrontation

Le statut définitif futur de l'Algérie ne sera donc en aucun cas fixé unilatéralement. Il devra être le résultat d'une libre confrontation avec des représentants élus de la population algérienne.

Toute l'action du Gouvernement, je le répète, tend donc à créer la situation électorale où une consultation libre et loyale sera possible. Si le Gouvernement vous demande des pouvoirs spéciaux, c'est pour agir plus efficacement dans tous les domaines afin d'en venir plus vite à ces élections.

Dans le domaine militaire, des réformes radicales sont en cours. Les troupes seront mieux adaptées aux conditions de leur emploi.

...Nous avons actuellement, en Algérie, le cinquième de l'armée française. Il est possible, j'en suis convaincu, de faire à la fois plus et mieux. Le Gouvernement entend donner à l'armée sa pleine efficacité, mais il entend aussi — et il le prouvera — être compris et obéi à tous les échelons.

Le Gouvernement assurera sans défaillance la sécurité des personnes et des biens, celle des habitants d'origine européenne comme celle des musulmans. Il utilisera à cette fin, chaque fois qu'il sera nécessaire, les pouvoirs que lui confère l'article 5 du projet. L'avertissement vaut pour tous.

Sur le plan économique et social et sur le plan des réformes administratives, vous connaissez nos intentions :

effort massif d'investissements, réforme agraire, relèvement des salaires des travailleurs agricoles.

Ce ne sont pas des promesses, ce sont des décisions que je vous annonce. Le Gouvernement prouvera sa volonté de sacrifices indispensables pour la prospérité de l'Algérie. Il prouvera aussi la volonté de la France de consentir les sacrifices indispensables pour la prospérité de l'Algérie. Il prouvera aussi la volonté de la France de transformer les structures administratives, de changer, partout où ce sera nécessaire et justifié, les hommes et les méthodes.

Action diplomatique? J'en sais les limites — il est un peu trop facile de rejeter entièrement sur l'étranger toutes les responsabilités — mais j'en sais aussi l'importance. Sur ce qui est en cours, vous comprendrez que je garde le silence. Le Gouvernement fait son devoir. Mais parlons des premiers résultats.

Vous avez lu la déclaration faite au nom de la Grande-Bretagne par ce grand ami de notre pays qu'est sir Gladwyn Jebb. « La France, a-t-il dit, a le droit d'attendre de son alliée d'outre-mer un appui et des encouragements dans ses efforts, et elle les recevra ». Le Gouvernement salue ce témoignage de la solidarité britannique en un moment difficile. Les Etats-Unis viennent de manifester leur approbation sans réserve de notre politique marocaine. J'ai toutes raisons de penser qu'il en sera de même de notre politique en Algérie.

Par cette triple action, militaire, sociale, diplomatique, la France entend témoigner de son esprit de justice, de sa résolution et de sa puissance de grande nation. Elle donne tout son sens à l'appel que, voici dix jours, le Gouvernement m'a demandé de lancer.

Appel

A l'ensemble des Français, je veux rappeler que la France sans l'Algérie, ce ne serait plus la France. Pendant les heures difficiles de la guerre, l'Algérie n'a pas ménagé la vie de ses enfants pour le salut de la patrie. Il n'est pas de sacrifice que la France ne puisse faire pour l'Algérie.

Le Gouvernement est décidé à tout faire dans tous les domaines pour maintenir ces liens indissolubles entre l'Algérie et la métropole. Chacun doit être prêt — et pas seulement par des discours — à apporter sa contribution à l'effort commun.

Il m'est parfois apparu qu'il était plus facile de dire sa volonté de sauver l'Algérie qu'à consentir pour soi-même ou pour ses biens les sacrifices correspondants.

Aux jeunes, d'abord, il me faut dire que les hommes actuellement sous les drapeaux seront envoyés chaque jour plus nombreux servir en Algérie. Leur présence y témoignera de la volonté française.

A la population métropolitaine, il me faut annoncer qu'un effort financier massif sera nécessaire pour réaliser le programme social et le programme d'investissements. Lui aussi portera témoignage de la volonté française.

Aux citoyens d'Algérie d'origine métropolitaine ou européenne, je déclare que nous allons leur prouver qu'ils peuvent compter sur la France pour les protéger et les garantir. Il est tout aussi nécessaire que ceux d'entre eux qui sont de grands possédants — infime minorité, certes, mais non négligeable — sachent qu'il va leur falloir renoncer à défendre leurs privilèges. S'ils ne s'y sentaient pas prêts, le Gouvernement, après votre vote, serait armé pour les y contraindre.

Je me tourne maintenant à nouveau vers les musulmans d'Algérie.

A cette poignée de criminels qui multiplient chaque jour les atrocités, je dis simplement : sciemment, volontairement, vous avez cherché à rendre la situation irréversible. Elle ne le sera que pour vous. En d'autres

heures aussi lourdes, la France a déjà dû, elle a déjà su dire : non ! Non au racisme, non au fanatisme, non à la barbarie. Aujourd'hui, elle dit : non à votre racisme, non à votre barbarisme, non à votre fanatisme; elle les vaincra.

Mais pour ce faire, la France ne sera pas seule, elle a l'appui et l'encouragement de l'opinion mondiale et de toutes les grandes nations démocratiques.

A d'autres musulmans, dont le seul désir est de devenir des hommes libres, dont la seule volonté est que cesse le temps du mépris pour eux et que vienne celui de la justice et de l'égalité, à ces hommes dont certains ont pu prendre les armes pour la défense de leur idéal, pour la défense d'une cause qu'ils croient juste, je demande de m'écouter et de réfléchir. Il faut que les armes se taisent. Des élections libres et loyales seront alors organisées dans les trois mois qui suivront la cessation des combats et des actes de violence.

Qu'ils ne s'y trompent pas, la France ne cédera pas. La volonté de la nation française est inébranlable. Des

réformes profondes, immédiatement appliquées partout où c'est possible, vont leur apporter la preuve de la loyauté française. Mais, dans le même temps, il leur faudra connaître la puissance de l'armée française renouée.

Je veux ajouter pour eux encore : vous avez, musulmans, la possibilité de faire connaître démocratiquement vos aspirations, de choisir librement vos représentants. Le Gouvernement vous en fait de nouveau la proposition solennelle. Il vous en garantit l'exécution. Il s'engage à ouvrir, immédiatement après les élections, la discussion sur le nouveau statut de l'Algérie, qui assurera l'égalité des droits et la justice.

... Telle est la politique que j'entends appliquer : ni l'abandon des droits de la France, ni reniement de ses devoirs ; apporter la paix, la liberté et la démocratie. C'est la seule politique acceptable pour mon Gouvernement.

(Assemblée nationale,
deuxième séance du 9 mars 1956,
J. O., 10 mars 1956, pp. 808 à 810.)

Un Portrait

Un grand journal parisien a publié, le 5 de ce mois, un article sur la France, écrit par un universitaire britannique. Celui-ci, M. Richard Cobb, maître de conférences à l'université du pays de Galles, a vécu onze ans dans notre pays et il porte sur lui un jugement bien éloigné du dénigrement trop habituel.

Il observe d'abord qu'« il fait bon vivre en France », non seulement parce que les Français savent vivre, mais parce qu'en France, selon lui, « on est libre comme on ne l'est nulle part ailleurs ». Se montrera-t-on immodeste en acceptant cet éloge ? Non, à la condition de l'entendre comme relatif et signifiant qu'en dehors de chez nous, la liberté est plus malmenée que chez nous.

Mais ce qui paraît en France le plus important à notre auteur, c'est qu'on y a conservé ce qu'il appelle « la capacité de s'indigner et de protester, ainsi que celle de revendiquer ». Et voici comme il s'en explique : « Depuis la Libération, il ne s'est passé point d'indignité, point d'injustice, point d'assassinat légal dans le monde sans qu'il se soit élevé des voix françaises pour protester contre la tyrannie sous toutes ses formes. »

Suivent des exemples : l'Exodus, l'affaire Rosenberg, l'acquiescement des assassins blancs d'un jeune noir, d'autres encore, sans oublier — je cite ses propres paroles — « les abus et les injustices dont la France et ses territoires d'outre-mer sont le théâtre ».

« J'ai été émerveillé, écrit-il, par la capacité qu'ont la plupart des Français à dénoncer les abus dont ils sont les témoins chez eux. » Cette observation est-elle entièrement exacte ? Je n'oserais, pour ma part, affirmer que la plupart des Français aujourd'hui soient ainsi : nous avons trop souvent à regretter chez eux une indifférence, faite en partie de la méconnaissance d'une réalité qu'on leur tait ou qu'on leur déguise, en partie aussi de lassitude et de résignation. Ce qui est vrai, c'est que des Français, et souvent les mêmes, dénoncent les abus et les injustices, en quelque lieu qu'ils se produisent. De ceux-là, qu'on me laisse le dire, nos ligueurs sont au premier rang. Le portrait que cet ami de la France fait du Français, c'est le portrait du ligueur des Droits de l'Homme.

Il ajoute, et nos ligueurs le savent bien, que « ce rôle de témoin, de protestataire, ne rapporte point de profits matériels, au contraire ». Mais « tant qu'il y aura, dit-il, des Français à protester, à revendiquer, à élever la voix dans un monde de plus en plus conformiste, de plus en plus orthodoxe, de moins en moins individualiste (entendez : attaché à la liberté individuelle) », et pour la liberté, pour la justice, prêts « à passer à l'action », l'espoir « ne sera pas mort » dans le monde. « Pour beaucoup d'opprimés, conclut-il, la République française représente l'espoir ».

On permettra à un Français de souhaiter qu'elle ne cesse jamais, où que ce soit, d'en rester digne ! Nous, ligueurs, veillons-y et — c'est notre tâche — concourons-y !

(Chronique radiodiffusée, 15 octobre 1955.)

RÉTABLISSEZ LA SUPRÉMATIE DU POUVOIR CIVIL !

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 21 novembre 1955,
Ayant pris connaissance des récentes déclarations du maréchal Juin et du général Billotte, ministre de la Défense nationale,*

Considérant que le maréchal, en observant comme un trait méritoire à l'éloge des généraux qu'ils n'ont commis aucun refus d'obéissance en matière d'opérations militaires, a revendiqué pour les officiers de haut grade le droit de s'opposer aux décisions politique du pouvoir civil ;

Considérant que le général-ministre, loin de s'élever contre cette prétention, l'a justifiée en déclarant qu'un maréchal n'est pas un caporal ;

Considérant que cette observation, si elle n'est pas une simple lapalissade, signifie que les hauts gradés peuvent s'affranchir d'une discipline qui ne fait la force des armées qu'en s'imposant exclusivement aux inférieurs ;

S'étonne que des propos aussi contraires aux principes républicains aient pu se tenir publiquement sans appeler la protestation du Parlement et le désaveu du Gouvernement.

Appelle en conséquence l'attention vigilante des citoyens sur le danger que font courir aux libertés républicaines l'insubordination affichée de certains chefs militaires et l'inertie abdicatrice des représentants officiels de la République.

PUBLIEZ DES LIVRES JAUNES !

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 5 mars 1956,

Considérant que les problèmes de politique extérieure ont pris une place de plus en plus grande dans l'activité des gouvernements et les préoccupations des peuples ;

Notant qu'à la différence de la période écoulée entre les deux guerres, où les documents diplomatiques (Instructions aux agents, Notes aux puissances et leurs réponses, Comptes rendus des conversations internationales) ont fait l'objet de publications officielles, l'opinion en France a dû, depuis dix ans, se contenter de renseignements épars, fragmentaires et partiels ;

Observant que la nation s'est ainsi trouvée en face des résultats, trop souvent alarmants, d'une politique qu'elle n'avait pu ni suivre ni contrôler ;

Se félicitant de trouver, dans les récentes déclarations du ministre des Affaires étrangères, une indépendance de pensée, une clairvoyance et une fermeté annonciatrices d'une diplomatie renouvelée ;

Lui demande la publication immédiate de Livres jaunes sur les grandes affaires négociées par les Gouvernements précédents et, aussitôt qu'il sera possible, de Livres jaunes successifs sur l'action diplomatique actuellement en cours ou à venir.

Espagne

Contre l'admission de Franco à l'O.N.U.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 21 novembre 1955, apprend avec indignation que les quatre grandes puissances occupant les sièges permanents au Conseil de Sécurité, (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, U.R.S.S.) ont décidé de soutenir la candidature de l'Espagne à l'O.N.U.

Un premier scandale avait été d'admettre à l'U.N.E.S.C.O., fondée pour le développement de la recherche scientifique et l'expansion de la culture de l'esprit, un pays qui, sous le régime de Franco, interdit la liberté de recherche et réprime toute pensée indépendante.

Plus scandaleuse encore serait l'entrée à l'O.N.U. d'un Etat dont les principes et les pratiques violent en permanence la Déclaration internationale des Droits de l'Homme et qui serait admis paradoxalement à se prononcer sur le respect des Droits de l'Homme en d'autres Etats. Une telle répudiation des principes de sa Charte aggraverait la dégradation déjà trop manifeste de l'O.N.U.

La Ligue, soucieuse de la dignité française, accueille avec douleur la décision d'un Gouvernement qui, prétendant représenter la France, oublie, avec les manœuvres franquistes contre la France au Maroc, la tradition française d'amitié pour les peuples et d'opposition aux oppresseurs.

Devant cette nouvelle atteinte au Droit, la Ligue des Droits de l'Homme, consciente d'exprimer la pensée de la grande masse des Français, assure de son affectueuse solidarité les républicains espagnols qui, dans l'exil qu'ils subissent avec une admirable dignité, incarnent la grandeur et la noblesse de l'Espagne.

TANT QU'IL Y AURA DES HOMMES...

On nous prie de publier la lettre ci-dessous :

« Le vice-maréchal de l'Air Emilio Herrera, membre de l'Académie des Sciences d'Espagne, réviseur espagnol de documents atomiques à l'O.N.U., Division Linguistique n° 321, domicilié, 12, avenue du Mervelet, Genève, et 15, rue Béranger, Paris (3°),

à M. Adrien Pelt, directeur de l'Office Européen de l'O.N.U., Palais des Nations, Genève,

Monsieur le Directeur,

Comme militaire ayant prêté serment de fidélité au régime librement élu par la nation espagnole, j'ai le regret de vous demander de mettre fin à mon engagement avec l'O.N.U. après le préavis de cinq jours stipulé par la deuxième clause de notre contrat.

Mon devoir m'empêche de collaborer dans une organisation qui, par décision définitive de l'Assemblée qui vient d'être close, a reçu dans son sein le régime imposé par la force en Espagne, en oubliant que ce régime, le seul aujourd'hui au monde créé par le nazi-fascisme dont il est la prolongation malgré la dernière guerre où tant de millions d'hommes ont péri pour l'effacer de la terre, avait reçu la condamnation unanime, réitérée et catégorique des Nations-Unies et continue à être répudié par les centres intellectuels et par les syndicats ouvriers de tous les pays civilisés qui, plus

siieurs fois et tout récemment, ont manifesté leur ferme opposition à son admission à l'O.N.U.

La décision que je suis obligé de prendre m'est d'autant plus pénible que je me considère profondément obligé à l'office européen de l'O.N.U. par l'honneur qu'il m'a fait en me demandant ma collaboration et par l'extrême gentillesse avec laquelle j'ai été accueilli par tous les chefs et camarades de travail dont j'ai été chargé, très intéressant pour moi, excessivement rémunéré et grandement facilité par les services de l'O.N.U.

Je quitte donc l'O.N.U. avec grand regret, mais avec l'espoir qu'un jour l'Espagne récupérera sa liberté, peut-être avec l'aide de ces mêmes Nations-Unies qui, aujourd'hui, en accueillant la dictature imposée au peuple espagnol, ont négligé le but de leur organisation et le sentiment exprimé par tous les peuples démocratiques du monde. Quand cela arrivera, tous les Espagnols qui avons le devoir de lutter pour la libération de notre patrie serons heureux de collaborer, si l'on nous le demande, dans cette organisation redevenue « pour la paix et la liberté de tous les peuples », comme c'était le but pour lequel l'O.N.U. avait été créée.

Je crois que vous m'excuserez de ma décision et la trouverez justifiée et, en attendant votre réponse, je vous prie, monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de ma gratitude et de mes sentiments respectueux.

Signé : Emilio HERRERA.
Genève, le 22 décembre 1955.

LES ADMISSIONS A L'O. N. U.

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 19 décembre 1955, prenant acte de l'admission à l'O. N. U. de seize Etats jusqu'alors tenus à l'écart,

Se félicite de la participation, désormais acquise à la coopération internationale, d'Etats aussi représentatifs, à des titres divers, que l'Autriche, la Finlande et l'Italie ;

Se demande ce qu'apporte à l'O. N. U. l'adjonction d'Etats inorganisés tels que la Libye et le Népal ;

Regrette que des marchandages, se couvrant du prétexte d'universalité, aient permis l'entrée à l'O. N. U. d'Etats dictatoriaux qui, loin de répondre aux conditions posées par la Charte de l'institution internationale, violent les principes essentiels qui ont présidé à sa fondation et doivent diriger son action.

Le Comité observe qu'entre deux figures de la Chine, celle de Tchang-Kaï-Tchek, commandant à quelques millions d'êtres, et celle de Mao-Tsé-Toung, en représentant plusieurs centaines de millions, la représentation à l'O. N. U. de la première à l'exclusion de la seconde permet d'apprécier la franchise des prétendus chercheurs d'universalité.

Un Appel

Paris, février 1956.

Franco a été admis à l'ONU mais l'Espagne actuelle n'en est pas moins le royaume de la dictature, du parti unique. C'est le pays où l'on ne tolère aucune liberté, où les hommes doivent taire leurs sentiments démocratiques. Dans notre pays, il n'est pas possible d'écrire ce que l'on pense : la presse est au service du gouvernement, les livres et les publications ne sont tolérés que dans la mesure prescrite par l'Etat. Pas de syndicats libres, pas de partis politiques, pas de réunions « non phalangistes ». Voilà le tableau d'un régime qui fait partie des Nations Unies.

Il est certain que vous, parmi tant d'autres, n'êtes pas d'accord avec la décision qui vient d'être prise à l'encontre de tout ce que représentent la démocratie et le progrès. Vous ne voulez pas que le peuple espagnol soit sacrifié, votre désir est de le voir un jour libre et heureux, travaillant avec les autres peuples du monde pour la paix et pour que la vie des hommes soit plus juste.

Nous, les mutilés et invalides de la guerre d'Espagne en exil, espérons aussi ce jour faste qui nous ouvrira les portes de notre pays, qui nous donnera la joie de vivre, qui permettra à tous les émigrés espagnols de rentrer chez eux, pour que l'Espagne puisse renaître et devenir un pays où la démocratie ne soit plus un vain mot. Mais en attendant que ce jour arrive, tant qu'il nous faudra rester loin de notre terre, des aveugles, des amputés doubles, de bras ou de jambe, des grands trépanés et des infirmes doivent être soignés pour qu'un jour il leur soit possible de rentrer chez eux dans une Espagne où la justice et la liberté ne soient plus méconnues.

Ces hommes ne touchent aucune pension comme invalides de guerre. Beaucoup sont dans l'impossibilité de travailler ; ceux qui pourraient encore le faire, ne trouvent pas à s'employer. Lorsqu'on a un bras en moins !!! Leurs moyens d'existence ne représentent même pas le tiers du salaire d'un ouvrier non qualifié et, pourtant, il faut qu'ils vivent. Dans la mesure du possible il est indispensable de leur procurer des prothèses, des vêtements et l'aide dont ils ont un si grand besoin.

C'est pourquoi nous vous adressons cet appel à la solidarité. Il est dans vos moyens d'aider l'Espagne démocratique dans la personne de ces milliers de mutilés et invalides qui ne veulent pas s'incliner devant l'adversité, qui sont toujours dans l'attente d'un lendemain plus heureux et plus juste. Depuis 1939 leur vie a été un calvaire : camps de concentration, hospices, asiles de vieillards, tandis que les grandes et petites villes, chômage, misère... A présent, certains perçoivent une aide des Services d'Assistance, mais elle ne leur permet pas de vivre convenablement. D'autres, le plus grand nombre, n'en ont point. Ils ont tous besoin d'être aidés et notre Association ne pourra le faire que dans la mesure de secours qui nous seront accordés.

Vous, qui pensez à l'Espagne et voudriez la voir libre ; vous, qui compatissez à la tragédie de notre peuple et n'avez pas oublié sa lutte pour l'antifascisme... APORTEZ VOTRE SOLIDARITE AUX MUTILES ET INVALIDES DE LA GUERRE D'ESPAGNE EN EXIL. AIDEZ L'ESPAGNE DEMOCRATIQUE EN LES AIDANT. N'OUBLIEZ PAS LES PREMIERS COMBATTANTS CONTRE LE NAZI-FASCISME.

Vos dons peuvent être envoyés à notre Association les adressant à : CCP 7897-94 M. A. Trabal, 1, rue de la Fontaine-au-Roi, PARIS (11^e).

A tous ceux qui entendront notre appel à la solidarité, nous disons, d'avance, merci.

LIGUE DES MUTILES ET INVALIDES
DE LA GUERRE D'ESPAGNE EN EXIL

Les Affaires juridiques

LES CONDAMNÉS A MORT D'ALGÉRIE

A Monsieur le Président du Conseil,

Le Comité Central de la Ligue a examiné dans sa dernière séance les problèmes que pose la situation des condamnés à mort d'Algérie.

Notre Association, dans son ensemble, souhaite l'abolition de la peine de mort. Mais elle sait que l'inexécution des décisions de justice ou le retard apporté à leur exécution sape la confiance des citoyens dans les institutions et les détache du régime.

Aussi ne demandons-nous pas que les auteurs de crimes révoltants échappent à un juste châtement. M. le Président de la République a le droit de les gracier, il prendra la décision que lui dictera sa conscience sans que nous tentions, pour notre part, d'infléchir sa décision dans un sens ou dans l'autre.

Mais ce qui nous émeut et ce qui nous inquiète, c'est que nous ne sommes pas assurés que les hommes condamnés aient réellement mérité le châtement suprême.

Il en est parmi eux qui ont été condamnés par des juridictions militaires en raison d'une activité, assurément criminelle, mais qui reste une activité politique. Des actes de propagande, d'incitation à la rébellion, des sabotages, des destructions leur sont reprochés. Ce sont des délinquants politiques et nous souhaitons que le Gouvernement propose au Président de la République la commutation de leur peine.

La situation des criminels de droit commun n'est pas sans nous troubler, elle non plus.

Nous savons trop, et vous le savez comme nous, dans quelles conditions les arrestations ont été opérées, les instructions menées ; dans quelle atmosphère de passion les condamnations ont été prononcées. La plupart de ces hommes n'ont pas été pris sur le fait ; ils ont été désignés par la rumeur publique, dénoncés par lettre anonyme, accusés par des ennemis personnels. Les aveux qu'ils ont pu passer ont presque toujours été obtenus par des tortures qui n'ont été ignorées ni des juges ni de l'Administration.

Dans bien des cas, un doute subsiste sur la culpabilité du condamné et, dans les circonstances actuelles, l'exécution d'un condamné qui — innocent, ou coupable à un moindre degré — n'a pas mérité la peine de mort, serait particulièrement lourde de conséquence.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de se pencher sur chacun de ces dossiers, d'examiner minutieusement les conditions dans lesquelles les faits ont été établis et de proposer au Président de la République des commutations de peine chaque fois qu'il apparaîtra que l'instruction n'a pas été faite avec toutes les garanties et toute la sérénité qu'exige une saine justice, même dans une période aussi cruellement troublée que celle que traverse l'Algérie.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Emile KAHN.
2 mars 1956.

La même lettre a été adressée à M. Pierre Mendès-France, à M. Mitterrand, ministre de la Justice, à M. Bourges-Maunoury, ministre de l'Intérieur, et à M. Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie.

* * *

Au Président de la Ligue

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance, avec la plus grande attention, de votre lettre du 2 mars concernant la situation des condamnés à mort en Algérie.

Conformément à l'idéal élevé que défend votre association, j'estime qu'on ne peut moins faire que d'examiner chaque cas individuellement et de laisser Monsieur le Président de la République prendre sa décision en toute connaissance de cause.

De toutes les manières, quelles que soient les conditions dans lesquelles chacun des intéressés a été arrêté et interrogé, je ne crois pas qu'il puisse faire de doute que les magistrats n'aient statué dans la sérénité de leur conscience.

Cependant, ainsi qu'il est d'usage, et plus particulièrement encore pour ce genre d'affaires, chaque dossier sera examiné aussi minutieusement qu'il est souhaitable.

Je transmets copie de votre correspondance à Monsieur le Garde des Sceaux dans les attributions de qui elle entre naturellement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Président du Conseil et par autorisation,
Le Chef de Cabinet.

LES ABUS DE LA « LOI D'URGENCE »**A Monsieur le Ministre de l'Intérieur**

Paris, le 30 septembre 1955.

Monsieur le Ministre,

L'émotion soulevée par l'arrestation de M. Robert Barrat n'était pas encore apaisée lorsque nous avons appris les conditions dans lesquelles un citoyen français d'origine algérienne, M. Moussa Boulkeroua, a été arrêté à Paris et transféré en Algérie, où il est encore retenu en application de la loi sur l'état d'urgence.

M. Boulkeroua, ancien délégué à l'Assemblée algérienne, n'a plus aujourd'hui d'activité politique. Directeur commercial d'une entreprise, marié à une Française de la métropole, père de quatre enfants, il est domicilié à Paris.

Le 5 septembre dernier, il a été arrêté sur mandat d'un juge d'instruction d'Alger, transféré en Algérie, interrogé par le juge et libéré immédiatement, aucune charge n'ayant été retenue contre lui.

Mais il n'a pas été autorisé à regagner son domicile et, le 21 septembre, il était placé par arrêté préfectoral en résidence à Lodi.

La loi du 3 avril 1955 instituant l'état d'urgence n'étant applicable qu'à l'Algérie, il suffit qu'un juge d'instruction algérien délivre, sous un prétexte quelconque, un mandat d'amener contre un Français pour que, transféré contre son gré en Algérie, ce Français puisse être privé de sa liberté en application de cette loi.

Notre Association avait dénoncé, dès le 29 mars, le danger que le projet de loi sur l'état d'urgence, qui se proposait de donner un statut à l'arbitraire, faisait courir aux libertés publiques. Elle redoutait l'extension qui risquait d'être donnée peu à peu à un texte limité d'abord à l'Algérie. Nos craintes se sont révélées fondées. La loi qui n'est pas directement applicable en France frappe déjà des Français comme M. Moussa Boulkeroua.

Nous ne pouvons que protester auprès de vous contre le procédé qui a été employé pour atteindre un citoyen qui n'avait commis aucun délit, procédé qui permettra demain d'en atteindre d'autres.

Nous vous demandons de donner les instructions les plus fermes pour que M. Boulkeroua soit immédiatement remis en liberté et pour que de telles violations des droits des citoyens ne puissent se renouveler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Emile KAHN.

L'AFFAIRE DES "FUITES"**A Monsieur le Ministre de la Défense nationale,**

Notre Association a été vivement émue par les graves irrégularités qui ont été révélées lors des premières audiences de l'affaire dite des « fuites » devant le Tribunal militaire de Paris.

Une perquisition a eu lieu, le 15 octobre 1954, au domicile de M. Labrusse, sans que ni celui-ci, ni ses défenseurs aient été invités à y assister. L'illégalité flagrante de cette perquisition a été publiquement reconnue par le commissaire du Gouvernement.

Lors de cette perquisition, des pièces ont été saisies qui avaient, en dehors de M. Labrusse et à son insu, été transportées de son bureau à son domicile personnel. Le ministre de la Défense nationale en fonctions à l'époque, avait reconnu qu'il était normal que M. Labrusse ait ces dossiers à son bureau. Le juge d'instruction l'a inculpé pour les avoir détenus à son domicile. Aujourd'hui où les conditions dans lesquelles ces dossiers ont été transportés chez M. Labrusse sont établies, et où cette inculpation ne peut plus être maintenue, le commissaire du Gouvernement, en dépit de la déclaration faite par le ministre, entend retenir contre M. Labrusse la présence de ces dossiers dans son bureau.

L'audience a révélé également que des documents judiciaires relatifs à M. Labrusse et à M. Turpin et qui auraient dû se trouver dans le dossier communiqué aux accusés et à la défense, ont été transférés dans le dossier Cazalet, affaire close par un non-lieu, de telle sorte que leur existence n'a été connue des intéressés et de leurs avocats qu'au cours des débats.

Il y a eu dans la conduite de cette affaire toute une série d'agissements des plus suspects qui appellent une enquête de l'autorité militaire.

Nous avons l'honneur de vous demander cette enquête dans l'intérêt de la vérité et de la justice. Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Emile KAHN.
14 mars 1956.

A Monsieur le Garde des Sceaux

Les débats de l'affaire dite des « fuites » devant le tribunal militaire de Paris, ont révélé dans le dossier Cazalet des grattages suspects, révélateurs de manœuvres plus suspectes encore. Une plainte pour faux a été déposée.

La Ligue des Droits de l'Homme, très inquiète des irrégularités qui ont été commises au cours de l'Instruction contre Labrusse et Turpin — irrégularités qu'elle a signalées au ministre de la Défense nationale par la lettre ci-jointe — sait pouvoir compter sur votre attachement à la régularité et à l'égalité de la justice pour donner à cette plainte la suite légale qu'elle comporte.

Veuillez agréer, monsieur le Garde des Sceaux, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Emile KAHN.
le 14 mars 1956.

UNE RÉINTÉGRATION DANS LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Au Ministre de la Santé publique

Paris, le 13 décembre 1955.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur une demande de réintégration dans la nationalité française qui vous a été adressée le 19 octobre dernier, par M^{me} Adèle Nemlowski, épouse Mijoin, demeurant 18, rue Daunou, à Paris-11^e.

Née à Paris, le 8 mars 1918, de parents russes, M^{me} Mijoin a été naturalisée en même temps que ceux-ci pendant sa minorité. Elle a ensuite épousé un Français et elle est mère de deux enfants français.

Condamnée en 1941 et 1942, pour faits de résistance, elle a été déchue de la nationalité française par décret du gouvernement de Vichy, le 12 avril 1943.

Livrée aux Allemands, elle a été déportée au camp de Ravensbrück et elle est actuellement pensionnée au titre de déportée résistante.

Elle pouvait légitimement croire que le décret lui retirant la nationalité française avait été annulé d'office. Elle s'est comportée, depuis la Libération, en Française. Elle a même, sans opposition de quiconque, exercé les fonctions de conseiller municipal.

C'est maintenant seulement qu'elle apprend que le décret de déchéance est toujours en vigueur.

Elle a immédiatement déposé une demande de réintégration. Sa qualité de résistante, sa situation de famille, sa conduite irréprochable lui donnent tous les titres à l'annulation d'une mesure prise par le gouvernement de Vichy. Nous serions heureux d'apprendre que vous avez prononcé sa réintégration.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Emile KAHN.

Au Président de la Ligue des Droits de l'Homme

Paris, le 20 janvier 1956.

Monsieur le Président,

C'est avec une grande joie que j'ai appris la décision de M. Bernard Lafay, de me réintégrer dans la nationalité française.

De cette mesure, dont je vous suis en grande partie redevable, je tiens à vous remercier de tout mon cœur, car j'avoue que cette déchéance me pesait très lourdement, car elle me ramenait moralement aux tristes jours de l'occupation.

Une fois de plus, vous avez élevé votre voix pour combattre ce qui représentait une atteinte à la justice,

une atteinte aux droits d'un citoyen français.

Soyez certain, Monsieur le Président, que ce titre de citoyenne française, que vous avez contribué à me redonner, sera toujours, comme il le fut d'ailleurs dans le passé, un titre de fierté que je continuerai à défendre au sein de tous ceux qui connaissent leurs devoirs envers notre beau pays.

En vous remerciant encore, Monsieur le Président, ainsi que toute votre organisation, laissez-moi vous assurer de ma très haute considération.

A. MIJOIN

UN RÉFUGIÉ POLITIQUE MENACÉ D'EXTRADITION

Au Ministre de la Justice

Paris, le 13 mars 1956.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur une demande d'extradition dont vous êtes actuellement saisi et qui concerne un réfugié politique espagnol : Martin Peleas Tomas.

Tomas, demeurant à Beauvais, a été arrêté à la suite de la demande d'extradition formée contre lui par le gouvernement espagnol et incarcéré à la maison d'arrêt d'Amiens. Il est accusé d'être l'auteur d'un vol avec violences, commis le 19 mai 1952 au préjudice de M. Manuel Abizanda.

Bien que le défenseur ait soutenu que Tomas était recherché, en réalité pour des raisons politiques et que le délit invoqué n'était qu'un prétexte, la chambre des mises en accusation de la cour d'appel d'Amiens

a donné le 19 janvier dernier un avis favorable à l'extradition.

Or, il résulte d'un document officiel, établi le 28 janvier 1956 et que la cour d'Amiens n'a pu connaître, que du 10 mai au 10 juin 1952, Martin Peleas Tomas était incarcéré à la prison provinciale de Murcia. Il ne peut donc être l'auteur d'un acte commis le 19 mai.

Ce document vous a été remis. Il est décisif.

Nous vous demandons en conséquence d'user du droit que vous donne la loi de passer outre à l'avis de la cour, avis d'ailleurs qui eût été différent si ce document avait figuré au dossier lorsqu'elle a statué, et repoussant la demande d'extradition, d'ordonner l'élargissement de Martin Peleas Tomas.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Emile KAHN.

LIVRES REÇUS

Maurice PALEOLOGUE — Journal de l'Affaire Dreyfus (Plon)

Le Journal posthume — largement posthume — de Maurice Paléologue apporte-t-il des révélations bouleversantes sur l'Affaire Dreyfus?

On y trouve l'indication, plusieurs fois répétée, d'un nombre de traîtres plus grand qu'on ne croyait. Jusqu'ici, le seul traître authentique était Esterhazy. Certains, suivant Joseph Reinach, lui donnaient pour complice Henry; d'autres, plus exigeants en fait de preuves, s'y refusaient. Paléologue ne doute pas de la culpabilité des deux hommes, mais il y ajoute le commandant Lauth, Maurice Weill et un général dont il fait le nom (ou dont ses éditeurs ont fait sauter le nom...). Des recherches concordantes auraient, m'assure-t-on, mis sur la trace de cet anonyme étoilé (depuis longtemps disparu). Mais sur quelles preuves Paléologue l'accusait-il? Voilà qui reste profondément obscur.

Quelles preuves, au reste, apporte-t-il contre Lauth et Maurice Weill? Des apparences suspectes, des relations troublantes. Les historiens, comme les juges, exigent plus. Il n'est pas téméraire de croire que les propos de Paléologue sont le reflet de confidences d'état-major, que valaient ces confidences? En ce qui concerne Maurice Weill, l'antisémitisme de règle à l'état-major, auquel répondait l'antisémitisme bien pensant du diplomate Paléologue, n'a-t-il pas trouvé bon que le faux traître Dreyfus eût un double authentique afin de maintenir en permanence le principe salutaire d'une trahison juive? L'homme n'était pas un paragon de vertu, loin de là. Mais faire de lui, en quelque sorte, le pendant juif du catholique Esterhazy, n'était-ce pas pour ces antisémites, cruellement déçus par la tournure de l'Affaire, une fiche de consolation?

Ces questions ne se poseraient pas si les accusations de Paléologue étaient munies de preuves. En avait-il? On ne comprendrait pas qu'alors il ne les ait

pas fait connaître, comme c'était son devoir, à son ministre et à la cour de cassation, auprès de qui il a été délégué officiellement comme informateur. Qu'il se soit tu justifie tous les doutes.

* *

Sur d'autres points, moins importants, le journal apporte des renseignements inédits. Ainsi quelques anecdotes sur le monde des officiers faussaires et sur la pauvre nature du général Gonze, leur chef, leur dupe et leur instrument. Mais nous connaissons ces êtres, et quelques touches neuves, si savoureuses qu'elles soient, ne modifient pas leur image.

Les révélations du Journal et son mérite ne sont pas là. Le grand jet de lumière qu'il projette éclaire avant tout Paléologue en personne, et c'est une lumière attristante. Certes, dans ce drame qui fit surgir des héros, nous n'avons jamais cru qu'il était un héros. Mais, porteur officiel d'une documentation écrasante pour les faussaires, son révélateur et commentateur auprès de la cour de cassation et du conseil de guerre à Rennes, il apparaissait comme le témoin droit et pur de la Vérité, associé courageux de l'œuvre de justice. Il faut aujourd'hui déchanter. Nous savons par lui-même qu'ayant cru, avec l'ensemble des Français, Dreyfus coupable, de bonne heure le doute s'insinua en lui, puis qu'édifé sur les vrais criminels, il eut la conviction de l'affreuse erreur judiciaire. D'autres, en ce temps où la conscience parlait plus haut que les convenances et l'intérêt, l'auraient crié. Il préféra se taire et — c'est lui qui le raconte et s'en vante — obtint de Casimir Périer un silence inqualifiable.

Il faut lire, aux pages 101 et suivantes du Journal, son entretien du 31 janvier 1898 avec l'ancien président de la République. Celui-ci était cité comme témoin au procès Zola qui allait s'ouvrir. Il avait connu

la forfaiture, la communication secrète au conseil de guerre qui avait entraîné la condamnation de Dreyfus. S'il parlait, comme l'exigerait son serment de témoin, c'était la revision certaine. Devait-il parler? Non, lui dit Paléologue, attendez d'autres circonstances. Casimir Périer, soulagé, se tut. Il ne parla, en effet, qu'un an plus tard — un an d'agonie aggravée pour Dreyfus dans son île... Ce résultat de leur silence ne les a même pas effleurés : il paraît que le martyr d'un homme qu'ils savaient innocent ne comptait pas pour de si profonds politiques.

* *

Le vrai, le grand mérite du Journal, est d'avoir donné à l'Affaire un regain d'actualité.

Le hasard fait coïncider sa publication, à quelques mois près, avec le cinquantenaire de l'arrêt par lequel, le 12 juillet 1906, la cour de cassation, toutes chambres réunies, a proclamé définitivement l'innocence d'Alfred Dreyfus. La Ligue des Droits de l'Homme, née de l'Affaire, étroitement mêlée à l'Affaire, fidèle à l'esprit de l'Affaire, célébrera cet anniversaire : elle y consacrerà la réunion publique précédant l'ouverture de son Congrès annuel.

Mais une réunion publique, si émouvante soit-elle, ne touche qu'un petit nombre. Le livre pénètre partout et, s'il est agréable à lire, frappe les esprits. Le Journal de Paléologue est d'une lecture captivante par

Claude BAL : *Seznec était innocent* (Editions de Paris).

Livre alerte, un peu trop romancé, un peu moins original qu'il ne donne à croire, mais qui a le mérite de se faire lire, de répandre l'idée de l'innocence de Seznec et de seconder par là les efforts dès longtemps entrepris pour la revision nécessaire.

Marise QUÉRLIN : *Les chaudières de l'Enfer* (Gallimard).

Contribution excellente au problème capital de l'allocoïlisme en France. Son grand mérite tient au talent de l'auteur, romancière de profession, qui sait rendre vivante une enquête d'ailleurs bien conduite. Recommandé aux législateurs sourds et aveugles : il y en a, de tous les partis et notamment de ceux qui s'arrogent — oratoirement — le monopole du patriotisme.

YXEMERRY : *Fosse commune* (Editions de Paris).

Reportage d'un journaliste dans le bas-fond des geôles et le monde qu'on y jette. Contribution, qu'on voudrait efficace, à la réforme, attendue depuis si longtemps, d'un système pénitentiaire qui corrompt plutôt qu'il n'amende.

Le Droit au service de la Paix, 1 et 2 (à Bruxelles).

Revue de l'Association internationale des Juristes démocrates. Série de rapports et d'interventions au Conseil de l'Association dans sa session à Leipzig, au début de juin 1954. Relevé, parfois partial et souvent juste, des atteintes aux libertés essentielles dans les pays capitalistes. Par contre, éloge sans réserve des méthodes, procédures et procédés en usage dans les pays soviétiques et subordonnés. Publication évidemment anachronique, ce qu'on présentait dans l'été de 1954 comme le modèle incomparable étant aujourd'hui dénoncé, réprouvé et condamné par l'U.R.S.S.

le talent de l'écrivain, et surtout par le drame qu'il relate jour après jour. Il se recommande auprès d'un certain ordre de lecteurs par la caution d'une signature académique : « Ce n'est pas, Dieu merci, l'œuvre d'un partisan, ni la compilation, fatalement rebatante, d'un historien professionnel. L'homme du monde, la femme du monde savent que l'auteur est de leur monde. » C'est ainsi que l'Affaire redevient à la mode.

Il n'y a qu'à s'en féliciter. Ceux, de beaucoup les plus nombreux, qui sont entrés dans la vie après l'Affaire, apprennent à la connaître, et elle est riche d'enseignements. Ceux, de plus en plus rares, qui l'ont vécue la revivent, et avec elle les jours ardents de leur jeunesse.

J'aurais aimé, comme mon ami Georges Huisman, évoquer ici mes souvenirs de dreyfusard. J'avais alors sur lui l'avantage de n'être plus un écolier. Mes années d'étudiant ont été illuminées par l'Affaire, elle a orienté ma vie et décidé de mon destin. Il m'aurait été doux d'y retremper mon esprit, et ce retour sur un passé extraordinaire pourrait aider des jeunes d'aujourd'hui à s'élever, comme ils le souhaitent j'imagine, au-dessus de la vie banale.

Mais cet article est déjà long et des devoirs immédiats me réclament. Ce sera pour une autre fois...

Emile KAHN,

Cahiers de l'Alliance Israélite
(Avril 1956)

* *

Louis DUCLOUX : *Du chantage à la trahison* (Gallimard).

Souvenirs de l'ancien directeur des services de police judiciaire à la Sûreté nationale. Roman policier, mais roman vrai, qui fait revivre, d'une part, les menées antirépublicaines et l'exploitation des scandales qui ont préparé le Six Février, d'autre part les agissements de la Cagoule, maîtresse de la police par la grâce de Vichy. De quoi rafraîchir utilement la mémoire oublieuse des républicains.

Livre blanc sur le procès du Parti communiste allemand (Editions sociales).

Historique du procès de Karlsruhe, révélateur des conceptions et pratiques, singulièrement contraires aux principes démocratiques, de la République du chancelier Adenauer. A retenir, en particulier, les conclusions irrécusables d'une Commission internationale de juristes, réunissant, sous la présidence de M. Léon Lyon-Caen, premier président honoraire de la Cour de Cassation, des avocats et magistrats du Danemark, de Grande-Bretagne d'Italie et de France, parmi lesquels MM. Pritt, Conseil de la Reine, Louis Noguères, ancien président de la Haute Cour, Joé Nordmann et Henry Torrès, vice-président de la Haute Cour.

Les pressions du pouvoir sur la presse (Institut international de la Presse, Zürich).

Enquête qui complète à certains égards les livres récents et réputés de nos collègues Jacques Kayser et Roger Pinto. Enquête malheureusement incomplète, puisqu'elle n'a pu s'étendre aux démocraties populaires, où elle eût trouvé à coup sûr matière à information. Ainsi limitée, elle montre la distance entre les principes proclamés par la démocratie occidentale et le respect qu'elle en a.

SOUHAITS

Puisque le calendrier, aujourd'hui, m'accorde le privilège de vous parler aux dernières heures de l'année, cette chronique dira mes vœux.

Rassurez-vous : ils ne touchent pas à la politique. Assez d'autres s'en chargent, à qui l'on a fait bonne et large mesure. Aussi bien, citoyens réfléchis que vous êtes, votre choix est fait, vos décisions sont prises. C'est pourquoi, plus modestement, mes vœux se tiendront dans le cadre d'un jour de l'An comme tous les autres.

Des vœux : à qui ? D'abord à nos ligueurs, proches ou lointains. Un vieil usage voulait que le premier jour de l'an nouveau fût consacré à des visites de famille. Notre famille ligueuse est à la fois trop vaste et trop disséminée pour qu'il me soit permis d'aller rendre visite à chacun de ses membres. Je souhaiterais pourtant que tous puissent m'entendre, car parlant au micro, c'est-à-dire sans les voir, je ne crains pas d'effaroucher leur modestie.

Au terme d'une année qui ne fut pas de tout repos, je veux leur dire ma reconnaissance. La tâche qu'ensemble nous assumons est lourde. Combattre partout l'injustice et l'arbitraire en s'efforçant soi-même d'être juste et de ménager la liberté des autres — ne prendre parti qu'à coup sûr en dégageant la vérité de légendes intéressées ou de silences étouffants — est toujours difficile, parfois troublant. Il arrive qu'on s'interroge : est-on bien sûr d'être dans le vrai, dans le droit chemin ? Il arrive qu'on doute de soi, et, ce qui est plus grave, de l'utilité de son action : trop d'oreilles sont sourdes, trop d'esprits figés, trop de cœurs secs, les injustices sont trop nombreuses, la vérité trop incertaine, la liberté trop peu chérie de ceux qui ne savent pas, ou qui oublient, comme on l'appelle quand on ne l'a plus. Vienne alors l'appui exprimé de milliers et de milliers d'amis : il est le réconfort, il est le stimulant. Comment douter en face d'un accord qui n'est pas de complaisance, mais de conviction, et qui vient du meilleur de ce pays ?

Le meilleur, oui, laissez-moi le dire une fois par an, ligueurs : vous êtes ceux et celles qui, le dur labeur terminé, le pain de chaque jour durement gagné, vous inquiétez du sort des autres, recueillez leurs requêtes, les appuyez, les secondez, les faites enfin triompher, sans attendre d'autre salaire que la conscience du devoir humain accompli.

Vous êtes ceux et celles qui cherchent à mettre plus de liberté dans l'Etat, plus de justice entre les hommes et une paix plus sûre entre les nations, sans autre récompense que le sentiment de travailler à l'avènement d'un monde plus pur et plus heureux.

Ce que je vous souhaite, à l'heure des vœux, c'est de rester vous-mêmes et de persévérer.

Puis, me tournant vers ceux qui demandent notre concours, je leur souhaite de trouver, dans l'année qui va s'ouvrir, le succès de leurs justes causes. Il y a de bons juges, chaque jour nous en apporte la preuve : je les souhaite à ceux qui souffrent d'iniquité. Il y a des administrateurs compatissants et des gouvernants généreux : je les souhaite à ceux, personnes ou peuples, qui nous demandent la reconnaissance de leurs droits. Ces souhaits, qu'ils le sachent, sont pour nous, envers eux, autant de promesses de soutien.

A tous ceux qui m'écoutent enfin, et dont je sais la bienveillance, je veux souhaiter ce qu'il y a de plus précieux en tous les temps et singulièrement dans le nôtre : la générosité du cœur, l'indépendance de la pensée et la clairvoyance dans la décision.

Emile KAHN.

(Chronique radiodiffusée du Samedi 31 décembre 1955).